

# **Fédération Internationale d'Escrime**

## **83ème Congrès ordinaire**

---

**Leipzig, Allemagne  
les 22 et 23 novembre 2003**

## SOMMAIRE

---

Présences	Page 3
Ordre du jour	Page 7
Allocution du Président de la FIE	Page 8
Ratification des nouvelles fédérations et validation des pouvoirs	Page 10
Approbation du procès-verbal du Congrès 2001 à la Havane (CUB) et des Congrès Extraordinaires 2002 à Antalya (TUR) et Lisbonne (POR).	Page 11
Propositions soumises au Congrès et rapports des commissions	Page 12
Allocution de M. Thomas Bach	Page 68
Présentation pour les J.O. 2004 à Athènes	Page 70
Attribution du Challenge Chevalier Feyerick	Page 99
Nomination de membres d'honneur	Page 99
Attribution des Championnats du Monde	Page 101
Décisions urgentes	Page 105
Candidatures pour les Congrès 2004 et 2005	Page 106
Résultat du vote sur les propositions concernant le fleuret et le sabre	Page 107
Arbitres admis à la catégorie A	Page 109
Modification du Règlement selon le rapport de la Commission SEMI	Page 110

## Annexes

Relevé des décisions du Congrès	Page 113
Rapport de la Commission d'arbitrage	Page 127
Rapport de la Commission disciplinaire	Page 131
Rapport de la Commission juridique	Page 133
Rapport de la Commission médicale - 21-22 juin 2003	Page 147
Rapport de la Commission médicale - 26-27 octobre 2002	Page 149
Rapport de la Commission de promotion et publicité - 21-22 juin 2003	Page 151
Rapport de la Commission de promotion et publicité - 26-27 octobre 2002	Page 154
Rapport de la Commission des règlements	Page 156
Rapport de la Commission SEMI	Page 161
Rapport de la Commission spéciale pour le fleuret et le sabre	Page 169

# PRESENCES

---

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de Monsieur René ROCH, Président de la F.I.E.

## Ont pris place à la tribune :

•M. René ROCH (MH)	Président
•M. Thomas Bach (MH)	vice-Président du CIO
•M. Mario FAVIA (MH)	Secrétaire général
•M. Peter JACOBS (MH)	Secrétaire-Trésorier
•Mme Rafaela GONZALEZ (MH)	Vice-Président
•M. Max GEUTER (MH)	Vice-Président
•Mme Nathalie RODRIGUEZ M.-H.	Directrice administrative
•M. Ioan POP	Directeur technique international

## Membres d'Honneur présents :

- M. Wolf G. DIEFFENBACH (GER)
- M. Guido MALACARNE (ITA)
- M. Edoardo MANGIAROTTI (ITA)
- M. Mostafa SOHEIM (EGY)

## Membres du Comité Exécutif présents :

•M. Jean-Claude BLONDEAU (FRA)	
•M. Ali Youssef HUSSAIN (KUW)	
•M. Jenö KAMUTI (HUN),	Président Confédération Européenne
•Mme Ana PASCU (ROM)	
•M. Samuel CHERIS (USA, MH)	
•M. Emmanuel KATSIADAKIS (GRE)	

## Membres du Comité Exécutif excusés :

- M. Arthur CRAMER (BRA, MH)

## Présidents de Confédérations présents :

•M. Abderrahmane LAMARI	Président Confédération Africaine
•M. Anibal ILLUECA	Président Confédération Panaméricaine
•Mme Helen Smith	Présidente Confédération océanique

## Présidents de Confédérations excusés :

•M. Young-Soo CHANG	Président Confédération asiatique
---------------------	-----------------------------------

## Fédérations présentes ou représentées :

---

AFRIQUE DU SUD	M. George RUIJSCH VAN DUGTEREN
ALGERIE	M. Abderrahmane LAMARI
ALLEMAGNE	M. Gordon RAPP
	Mme Erika DIENSTL
	M. Wilfried WOLFGARTEN
	M. Claus JANKA
ARGENTINE	M. Victor Sergio GROUPIERRE
	M. Omar VERGARA
ARMENIE	M. Achot MELIK-CHAHNAZARIAN
	M. Lusine KHACHATRYAN
ARUBA	M. Austin THOMAS
AUSTRALIE	Mme Helen SMITH
AUTRICHE	M. Benny WENDT
AZERBAIDJAN	M. Yashar MAMEDOV
BELARUS	M. Serguei Prikhodko
	M. Igor KRENTIK
<i>BELGIQUE</i>	<i>Représentée par le Portugal</i>
BOLIVIE	M. Alejandro Bleyer
<i>BRESIL</i>	<i>Représentée par Cuba</i>
BULGARIE	Mme Hristeva VELICHKA
	M. Asen DIAKOVSKI
<i>BURKINA FASO</i>	<i>Représentée par l'Algérie</i>
CANADA	Mme Marie-France DUFOUR
CHILI	M. Rodrigo Moreno Castro
CHINE	M. Hu XIAOTIAN
<i>CHYPRE</i>	<i>Représentée par la Grèce</i>
<i>COLOMBIE</i>	<i>Représentée par le Panama</i>
COREE DU SUD	M. Kun Bae LEE
	Mme Yu Mi SEO
<i>COSTA RICA</i>	<i>Représenté par Rafaela Gonzalez</i>
CROATIE	M. Sanjin KOVACIC
CUBA	Mme Rafaela GONZALEZ FERRER
	Mme Barbara FERNANDEZ
	M. Julio Cesar GONZALEZ TIRADOR
	Mme Xiomara ROJAS
	M. Jose Miguel MOREJON
DANEMARK	M. Norman JOERGENSEN
EGYPTE	M. Abd El Moneim EL HUSSEINY
EL SALVADOR	M. Ernesto RAMIREZ VALLADARES
EQUATEUR	M. German NAVARRETE
ESPAGNE	M. Marco Antonio RIOJA PEREZ
	M. Antonio GARCIA HERNANDEZ
<i>ESTONIE</i>	<i>Représentée par le Danemark</i>
ETATS-UNIS	Mme Stacey JOHNSON
	M. Carl BORACK
	M. Jeffrey BUKANTZ
	M. George KOLOMBATOVICH
FRANCE	M. Pierre ABRIC
	M. Serge PLASTERIE
GEORGIE	M. Moris SAKHVADZE
GRANDE-BRETAGNE	M. Keith SMITH
	M. Steve HIGGINSON
GRECE	M. Emmanuel KATSIADAKIS
GUATEMALA	M. Arnaldo VAZQUEZ

<b>GUINEE</b>	<i>Représentée par le Sénégal</i>
<b>HOLLANDE</b>	M. Patrice MASSON
	M. Bert Van de Flier
<b>HONGRIE</b>	M. György GEMESI
	M. Andras FELKAY
	M. Tamas KOVACS
	Mme Zsuzsa JANOSI
	M. György NEBALD
	M. Jozsef MESZAROS
	M. Arpad NEMETH
	M. Laszlo NEDECZKY
<b>HONG-KONG</b>	<i>Représentée par la Chine</i>
<b>INDE</b>	M. Pradeep RANA
<b>INDONESIE</b>	<i>Représentée par Max Geuter</i>
<b>IRAK</b>	M. Muhannad OTHMAN
<b>IRLANDE</b>	M. Tom RAFTER
	Mme Nuala MC GARRITY
<b>ISLANDE</b>	M. Gudjon GESTSSON
<b>ISRAEL</b>	M. Arthur BAR-JOSEPH
<b>ITALIE</b>	M. Antonio DI BLASI
	M. Giorgio SCARSO
	M. Roberto COSTANZO
	Mme Giselda ABATE
	M. Marcello BAIOTTO
	M. Lioniero DEL MASCHIO
<b>JAPON</b>	M. Atsushi HARINISHI
	M. Hinoshita KENISHI
	Mme Yuko KADOWAKI
<b>JORDANIE</b>	M. Khaled ATIYAT
	M. Wasfi Obidat
<b>KOWEIT</b>	M. Ali Youssef HUSSAIN
<b>MACAO</b>	<i>Représentée par René Roch</i>
<b>MALAYSIE</b>	<i>Représentée par la Corée</i>
<b>MALI</b>	<i>Représenté par le QATAR</i>
<b>MALTE</b>	M. Kenneth SPITERI
<b>MEXIQUE</b>	M. Jose Antonio CISNEROS
	Mme Maria A. DE LA ROSA
	M. Ion BOLFA
<b>MOLDAVIE</b>	<i>Représentée par la France</i>
<b>MONACO</b>	<i>Représenté par El Salvador</i>
<b>NICARAGUA</b>	<i>Représentée par la Suède</i>
<b>NORVEGE</b>	<i>Représentée par l'Australie</i>
<b>NOUVELLE-ZELANDE</b>	<i>Représentée par la JORDANIE</i>
<b>PALESTINE</b>	M. Anibal ILLUECA
<b>PANAMA</b>	M. Pedro CORNET
<b>PARAGUAY</b>	<i>Représentée par l'Italie</i>
<b>PEROU</b>	<i>Représentée par le Koweït</i>
<b>PHILIPPINES</b>	M. Adam LISEWSKI
<b>POLOGNE</b>	M. Jacek BIERKOWSKI
	M. Gregorio LIMA
<b>PORTO RICO</b>	M. Florindo MORAIS
<b>PORTUGAL</b>	M. José Edoardo DOS SANTOS
<b>QATAR</b>	M. Ali BELHADJ
	M. Khalid JOHAR
<b>REPUBLIQUE DOMINICAINE</b>	<i>Représentée par l'Equateur</i>
<b>REPUBLIQUE TCHEQUE</b>	M. Frantisek JANDA
<b>REPUBLIQUE SLOVAQUE</b>	M. Julius KRALIK
<b>ROUMANIE</b>	M. Alexandru MIRONOV
	M. Octavian ZIDARU
<b>RUSSIE</b>	M. Yury BYTCHKOV

**SAINT-MARIN**  
**SENEGAL**  
**SERBIE ET MONTENEGRO**  
**SINGAPOUR**  
**SUEDE**

**SUISSE**  
**TAIPEI**  
**THAILANDE**  
**TUNISIE**

**TURQUIE**  
**UKRAINE**  
**URUGUAY**  
**VIETNAM**

**M. Valeri KHARKHALOUP**  
**Mme Fatima ALIEVA**  
*Représentée par l’Egypte*  
**Mme Cécile FAYE**  
*Représentée par la Roumanie*  
*Représentée par Taïpei*  
**M. Lars LILJEGREN**  
**M. Roland HALVORSEN**  
**M. Per PALMSTROM**  
**M. Pierre THULLBERG**  
**M. Hans NOTTER**  
**Mme Monica HO**  
**M. Sutthent NOPPORN**  
**M. Abdelaziz ZOUARI**  
**M. Nourredine ROBBANA**  
**M. Halim SENER**  
**M. Maxim PARAMONOV**  
*Représentée par l’Argentine*  
*Représentée par le Japon*

# ORDRE DU JOUR

---

- 1** - Allocution du Président de la FIE et de M. Thomas Bach.
- 2** - Ratification des nouvelles fédérations, validation des pouvoirs et des présences.
- 3** - Approbation du rapport du Congrès ordinaire 2001 à La Havane (CUB) et des Congrès Extraordinaires 2002 à Antalya (TUR) et Lisbonne (POR).
- 4** - Propositions soumises au Congrès et rapports des commissions
- 5** – Décisions urgentes
- 6** – Attribution des Championnats du Monde juniors/cadets 2004 et 2005, des Championnats du Monde 2005 et 2006, des Championnats du Monde Vétérans 2004
- 7** - Points divers
  - Attribution du Challenge Chevalier Feyerick
  - Nomination de membres d'honneur
  - Candidatures pour les Congrès 2004 et 2005
  - J.O. Athènes 2004

# 1. ALLOCUTION DU PRESIDENT

---

**Mario Favia (ITA, MH):** Mesdames et Messieurs, tout d'abord nous saluons Arthur Cramer qui n'est pas présent dû à la perte de son fils. Je vous prie de bien vouloir participer à ce deuil ainsi que celui de l'escrimeur chilien qui a été accidenté aux Championnats du Monde de la Havane et d'y ajouter Dominique Solaris Maître à Dakar. Je vous prie d'accepter une minute de silence.

## ***Minute de silence***

Je vous remercie.

**René Roch (MH) :** Messieurs les Membres d'Honneur, Monsieur le Président de la Fédération allemande d'Escrime, Mesdames et Messieurs les Présidents, Chers amis, permettez-moi de vous saluer et de vous souhaiter la bienvenue au nom de la FIE. Je vous remercie de prendre part à ce Congrès de Leipzig qui a d'une importance capitale puisque nous allons débattre de l'avenir de notre sport et dans le même temps célébrer le 90ème anniversaire de notre Fédération.

Au cours de ces 90 années, notre sport a connu une célébrité légitime à tel point qu'il est indissociable de l'esprit olympique. Il est devenu une discipline incontournable du programme et permettez-moi à cet égard de remercier tous mes prédécesseurs qui ont œuvré pour cette reconnaissance universelle.

Il est vrai que notre discipline est envoûtante, mais nous devons également considérer que nos compétitions, comme tout spectacle, doivent répondre au minimum à trois conditions:

Tout d'abord avoir une bonne présentation, deuxièmement, être pratiqué par des acteurs prestigieux et enfin avoir un public dans le stade ou devant le poste de télévision.

Aujourd'hui, nous satisfaisons facilement à nos deux premières conditions. La troisième reste plus problématique et c'est pourquoi elle doit être notre principale préoccupation dans un marché concurrentiel où nous devons évoluer et décider rapidement tout en conservant nos traditions et notre éthique.

Notre avenir économique ne nous permet pas de négliger la télévision et notre public. Universalisation et compréhension plus facile de notre règlement grâce à un arbitrage plus objectif sont une nécessité. En bref, un règlement plus clair et un arbitrage non soumis à la subjectivité des juges.

Si nous voulons élargir notre audience et développer la base de notre discipline, ces deux conditions doivent constamment diriger la démarche de notre action. Certes, nous avons fait de grands progrès ces dernières années dans la standardisation de nos compétitions, quant à leur présentation, nous avons porté l'escrime dans de nouveaux pays et conquis de nouveaux continents.

La famille de l'escrime s'est agrandie et nous tenons une place beaucoup plus importante dans le monde sportif. Mais la lutte entre les disciplines olympiques ne nous permet pas de nous relâcher. Nous devons défendre notre place et toujours chercher à nous améliorer. C'est dans cet esprit que je souhaite que nous abordions ce Congrès. Il faut que chacun comprenne que son effort n'est pas seulement favorable à l'autre mais également à lui-même, nous devons lutter pour prouver que toutes nos disciplines méritent d'avoir les mêmes chances de figurer aux programmes olympiques. Rien n'est définitif et c'est par notre solidarité et notre faculté de nous adapter au 3<sup>ème</sup> millénaire que nous obtiendrons la pleine reconnaissance de l'ensemble de notre sport.



Permettez-moi pour terminer de remercier tous ceux qui ont œuvré pour l'organisation de ce Congrès et en premier lieu, la Fédération allemande d'Escrime et la ville de Leipzig. Je n'aurai garde d'oublier notre staff administratif qui est digne de tous nos éloges.

Je vous souhaite un excellent congrès.

***Applaudissements***

## 2. Ratification des nouvelles fédérations, validation des pouvoirs et des présences

---

**Nathalie Rodriguez** : Je vais faire l'appel des pays, je vous prie de bien vouloir m'indiquer si le pays est présent ou pas.

Algérie, Argentine, Arménie, Aruba, Aruba n'est pas là? Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Bolivie, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Croatie, Cuba, République Tchèque, Danemark, Equateur, Egypte, El Salvador, Espagne, France, Grande-Bretagne, Georgie, Allemagne, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Irlande, Irak, Islande, Israël, Italie, Jordanie, Japon, Corée, Koweït, Moldova, Mexique, Malte, Hollande, Panama, Paraguay, Pologne, Portugal, Porto Rico, Qatar, Roumanie, Afrique du Sud, Russie, Sénégal, Suisse, Slovaquie, Suède, Thaïlande, Taipei, Tunisie, Turquie, Ukraine, USA.

Avant de passer aux pouvoirs, je voudrais vous rappeler que le Comité Exécutif en 2002 et 2003 a approuvé les affiliations provisoires de la Guinée, du Congo, du Viêt-nam et de la Sierra Leone, et je demande au Congrès de bien vouloir ratifier ces affiliations provisoires.

**René Roch (MH)**: Est-ce que vous êtes d'accord pour que l'on ratifie ces affiliations provisoires? Est-ce que quelqu'un est contre? Personne, alors je crois que ces pays sont les nouveaux pays admis dans notre Fédération. Merci.

### **Applaudissements**

**Nathalie Rodriguez** : Ce qui porte le nombre de pays d'affiliés à la FIE à 113.

Nous allons maintenant passer à la liste des pouvoirs : La Belgique a donné pouvoir au Portugal. Est-ce que le Portugal l'accepte? Le Brésil à Cuba. Est-ce que Cuba l'accepte? Le Burkina Faso à L'Algérie. Est-ce que l'Algérie l'accepte? La Colombie au Panama, Est-ce que Panama accepte? Le Costa Rica à Rafaela Gonzalez. Chypre à la Grèce. Est-ce que la Grèce accepte? L'Estonie au Danemark. Est-ce que le Danemark accepte? La Guinée au Sénégal. Est-ce que le Sénégal accepte? Hong-Kong à la Chine. Est-ce que la Chine accepte? L'Indonésie à Max Geuter. Est ce que Max Geuter accepte? Macao à René Roch. Le Mali au Qatar. Est-ce que le Qatar accepte? La Malaisie à la Corée. Est-ce que la Corée accepte? Monaco à la France. Le Nicaragua à El Salvador. Est-ce que El Salvador accepte? La Norvège à la Suède. Est-ce que la Suède accepte? La Nouvelle-Zélande à l'Australie. Est-ce que l'Australie accepte? Philippines au Koweït. Est-ce que le Koweït accepte? La Palestine à la Jordanie. Est-ce que la Jordanie accepte? Le Pérou à l'Italie. Est-ce que l'Italie accepte? La République Dominicaine à Rafaela Gonzalez qui a déjà un pouvoir, ou à Panama qui a déjà un pouvoir, ou à l'Equateur. Est-ce que l'Equateur accepte? La Serbie-Monténégro Ex-Yougoslavie à la Grèce qui a déjà un pouvoir ou à la Roumanie. Est ce que la Roumanie accepte? Singapour à Taipei. Est-ce que Taipei accepte? Saint Marin à L'Egypte. Est-ce que l'Egypte accepte? Uruguay à l'Argentine. Est-ce que l'Argentine accepte? Et le Vietnam au Japon. Est-ce que le Japon accepte?

**René Roch (MH)** : En attendant d'avoir le nombre exact de pays qui participent à ce Congrès, nous allons commencer par l'ordre du jour. Nous sommes maintenant au point 3 de l'ordre du jour :

### **3. Approbation du rapport du Congrès ordinaire 2001 à La Havane (CUB) et des Congrès Extraordinaires 2002 à Antalya (TUR) et Lisbonne (POR).**

---

**René Roch (MH)** : Je crois que vous avez reçu depuis un certain temps les rapports des Congrès, est-ce qu'il y a des observations? Nous n'avons pas reçu actuellement d'observation à ce sujet. Est-ce qu'il y a des observations à formuler aujourd'hui? Si personne n'a d'observations, alors nous approuvons les rapports des Congrès ordinaires 2001 et extraordinaires 2002 d'Antalya et Lisbonne tels qu'ils ont été présentés. Merci.

Et nous allons passer au point 4.

## 4. Propositions soumises au Congrès et rapports des commissions

---

**René Roch (MH) :** Nous avons tout d'abord les propositions de la Fédération allemande qui concerne le code de la publicité de l'escrimeur. La proposition souhaite élargir la possibilité de publicité pour l'escrimeur de la manière suivante: Augmentation de la surface de publicité à 125 cm<sup>2</sup> par logo. 4 logos, total 500 cm<sup>2</sup> et permission de l'utilisation du treillage du masque sous les conditions fixées dans la lettre 5 2003 de la FIE permettant l'utilisation du masque avec un dessin coloré. La raison en est : la superficie des logos et leur emplacement ne sont pas suffisants pour la télévision. Les médias et les partenaires nécessitent des emplacements plus attractifs.

L'avis du Comité Exécutif est favorable, l'avis de la Commission des Règlements est également favorable à la proposition à condition que jamais la publicité ne puisse être placée là où elle pourrait distraire ou gêner l'adversaire et que tout dessin sur le masque soit de la publicité, décorative et soumis auparavant au contrôle du Comité Exécutif. La Commission de Promotion est favorable à cette proposition. Qui veut la parole? Si personne ne veut la parole, est-ce que vous êtes d'accord pour que nous approuvions cette première proposition formulée par l'Allemagne? Qui est contre? Qui est pour? Je crois qu'on peut dire que nous sommes pour à l'unanimité. Merci. Application. Je pense que l'application peut être assez rapide, je crois qu'elle peut être immédiate parce que ça ne nous dérange pas, c'est simplement un problème pour chacun d'appliquer ce nouveau code de la publicité s'il veut, si cela lui est plus favorable.

**Nathalie Rodriguez :** Le nombre de pays présents est de 59, le nombre de pouvoirs est de 26, donc le total des pays présents ou représentés est de 85.

**René Roch (MH) :** Je pense que 85 pays représentés c'est un record pour notre Fédération. Je vous en félicite.

**Nathalie Rodriguez :** Je voudrais juste vous rappeler que lorsque vous prenez la parole, nous vous remercions de bien vouloir indiquer votre nom et votre pays. On passe à la proposition numéro 2 de l'Allemagne concernant l'arbitrage. Avec la lettre 5/2003, la FIE a fait l'observation de l'amende pour le cas où une fédération nationale ne respecte pas les quotas pour les arbitres de Coupe du Monde. « Nous proposons que le montant de l'amende qu'une fédération nationale doit payer, suite à une annonce d'arbitrage quand elle arrive moins de deux semaines avant la compétition, soit versée directement et immédiatement à l'adresse de l'organisateur de la coupe du monde à sa disposition ».

L'avis du Comité Exécutif a été favorable, mais il a indiqué que l'amende revient à la FIE si l'organisateur ne prévoit pas d'arbitres provenant d'un autre pays. La Commission d'arbitrage est favorable, mais indique que l'argent doit revenir à l'organisateur pour couvrir les dépenses effectuées. L'avis de la Commission des Règlements est favorable. La Commission juridique ne l'a pas discuté. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole? Donc nous pouvons passer aux votes. Est-ce que quelqu'un est contre cette proposition? Personne ne s'abstient? Donc elle est acceptée à l'unanimité. Je pense qu'il faut indiquer que cette proposition est valable dans la mesure où l'organisateur s'assure des services d'un arbitre et dans le cas contraire, l'argent revient à la FIE.

**René Roch (MH) :** Le but de cette proposition est d'avoir un bon arbitrage. C'est-à-dire que si un pays déclare qu'il vient avec un arbitre, il doit venir avec cet arbitre. S'il ne vient pas

avec cet arbitre, ou s'il déclare au moins de 15 jours avant qu'il ne vient pas, il est pénalisé. Et bien évidemment, il appartient à l'organisateur à ce moment-là de convoquer un arbitre directement à la compétition. Si l'organisateur convoque cet arbitre et fait le nécessaire pour que l'arbitrage soit convenable, nous devons à ce moment-là lui laisser le montant de l'amende en question. Si par contre il ne fait rien et qu'il n'envisage pas d'avoir un arbitre pour remplacer celui qui est défaillant, bien évidemment à ce moment, l'amende revient à la FIE. Nous souhaitons le plus possible que les organisateurs aient en charge l'arbitrage et que ce soit un souci de l'organisateur d'avoir un excellent arbitrage. Je crois que c'est bon pour tout le monde.

**Serge Plasterie (FRA):** Monsieur le Président, une simple question : est-ce que l'arbitre qui sera donc remplacé peut provenir de n'importe quel pays, y compris du pays de l'organisateur?

**René Roch (MH) :** Je pense que oui, qu'il pourra provenir du pays organisateur. On est tout à fait d'accord.

**Serge Plasterie (FRA):** C'est simplement une précision, merci beaucoup.

**Stacey Johnson (USA) :** Juste une question : est-ce que les fonds qui reviennent à la FIE seront partagés avec le pays organisateur?

**Nathalie Rodriguez :** C'est ce que nous avons indiqué, c'est-à-dire que si le pays organisateur s'assure les services de l'arbitre, l'argent lui revient en totalité. C'est dans le cas où il ne s'assure pas les services d'un arbitre qu'à ce moment-là l'argent revient à la FIE. L'application donc de la proposition est immédiate.

Nous passons maintenant aux propositions de **l'Afrique du Sud.**

Cette proposition vise à **modifier l'article t.129 du règlement des épreuves de la FIE.** du règlement des épreuves de la FIE. La modification consiste à insérer un nouveau paragraphe concernant la suspension temporaire. Quand un escrimeur est avisé que son échantillon A est positif, l'escrimeur est immédiatement suspendu à titre provisoire. Cela signifie qu'il lui est défendu temporairement de participer à toutes les compétitions avant la décision finale du tribunal disciplinaire.

La deuxième modification qui est donc impliquée, c'est que tout cas de dopage pendant une compétition entraîne automatiquement l'invalidation du résultat obtenu, avec toutes ses conséquences y compris le retrait des médailles et prix, nonobstant, toute autre sanction qui pourrait être appliquée soumise aux dispositions du point 6 de cet article.

L'autre modification, c'est qu'en plus de cette invalidation automatique du résultat obtenu à la compétition à laquelle l'escrimeur a été testé positif, tout autre résultat de compétition obtenu depuis la date à laquelle l'échantillon positif a été collecté, jusqu'au début de la suspension temporaire sera aussi invalidé. Enfin, l'invalidation des résultats des escrimeurs, à moins que l'équité n'en exige autrement, entraînera l'invalidation des résultats de l'équipe aussi. Dans le cas où un escrimeur, membre d'une équipe, est reconnu coupable de dopage, l'invalidation des résultats de l'escrimeur, à moins que l'équité n'en exige autrement, entraînera l'invalidation des résultats de l'équipe aussi. Je dois indiquer que cette proposition est à rapprocher de celle du Comité Exécutif, qui est la proposition n°18 située à la page 6-7 de votre livre des propositions. Pardon, c'est la page 11-12-13 du livre des propositions. Je voulais indiquer qu'il y avait deux propositions similaires et qu'il fallait les regarder ensemble. Donc ceux sont les pages 11-12-13 et 14.

**René Roch (MH)** : Et c'est plus particulièrement le bas de la page 13 et la page 14 qui correspondent à cette proposition, où il est dit page 13 " n'importe quel cas de dopage pendant une compétition entraîne automatiquement l'invalidation du résultat obtenu par le tireur concerné dans l'épreuve individuelle et l'invalidation des résultats de l'épreuve par équipe à laquelle il a participé avec toutes ses conséquences y compris le retrait de tous les prix et médailles indépendamment de toutes autres sanctions qui pourraient être appliquées selon les disposition du point 5 de cet article."

**Point 5** : "Tout tireur suspendu pour dopage lors d'une compétition, perd tous les points qu'il a acquis à cette compétition avec toutes ses conséquences, compris le retrait de tous les prix et médailles et l'ensemble des tireurs classés après lui remontent d'une place dans les résultats des compétitions." Ceci est une nouveauté de remonter d'une place, antérieurement on laissait la place vacante. Nous proposons donc de faire remonter tous les tireurs d'une place. Dans le cas où un compétiteur, membre d'une équipe, serait convaincu de dopage, soit à l'occasion d'une compétition individuelle, soit à l'occasion d'une compétition par équipe, l'équipe qui a utilisé le tireur convaincu de dopage perd les points qu'elle a obtenu avec toutes ses conséquences, y compris le retrait de tous les prix et médailles et l'ensemble des équipes classées après elle, remontent dans les résultats des compétitions. L'équipe qui a utilisé un tireur pendant sa période de suspension perd les point qu'elle a obtenu avec toutes ses conséquences, y compris le retrait de tous les prix et médailles, et l'ensemble des équipes classées après elle, remontent dans les résultats des compétitions.

Ceci dit, il y a d'abord un point important c'est de dire qu'automatiquement, un tireur après l'analyse du flacon A , s'il est positif, est automatiquement suspendu. C'est la base de l'article, si vous voulez, qui est proposé par l'Afrique du Sud. Ensuite, il y a toutes les conséquences qui en découlent et bien évidemment on ne pourra pas suspendre une équipe qui aura utilisé un tireur et qui a été contrôlé positif individuellement, parce qu'il a participé à cette équipe. Ce n'est pas possible. On ne peut utiliser un tireur suspendu, c'est évident, mais si on a utilisé ce tireur auparavant, évidemment les résultats de l'équipe sont valables. Avez-vous des commentaires à faire?

**Pierre Abric (FRA)** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, évidemment je suis d'accord avec les textes, mais pour cause, la seule question que je voudrais poser, c'est en particulier sur la proposition de l'Afrique du Sud sur le flacon A. Je voudrais avoir la certitude que nous sommes en concordance avec les règles de l'AMA et du CIO, et la question que je me pose est sur la confidentialité du flacon A dans le sens qu'un tireur est suspendu immédiatement, pourquoi pas, mais il me paraît important et je pense qu'il faudra bien préciser dans les textes, que l'analyse du flacon B doit se faire très rapidement, ça c'est un point qui me paraît capital pour pouvoir appliquer ce principe. Et je voudrais savoir si la Commission Juridique s'est prononcée sur le fait de déclarer la suspension dès le flacon A, car normalement, le résultat du flacon A n'est qu'une suspicion puisqu'il pourrait y avoir une erreur de laboratoire ou autre. Est-ce qu'elle s'est prononcée et est certaine qu'il ne puisse pas y avoir de recours ou bien si cette suspension est prévue par l'AMA ou le CIO qui a pris les mêmes dispositions.

**Nathalie Rodriguez** : Je pense que pour répondre à cette question nous pourrions donner la parole à M. George Van Dugteren et ensuite à M. Samuel Chéris.

**George Van Dugteren (RSA)** : Monsieur le Président, les analyses des échantillons A sont quasiment toujours fiables, il n'y a eu que 2 cas où cela ne s'est pas passé correctement. Vous pouvez dire sans risque d'erreur que si les résultats d'un échantillon A sont positifs, l'échantillon B sera le même, à cause de ça, je pense que l'on peut sans risque suspendre un athlète à partir du moment où on lui notifie que l'échantillon A est positif et logiquement

l'échantillon B doit confirmer le résultat, aussitôt que possible, je suis d'accord avec vous Monsieur Abric. Merci.

**Samuel Chervis (USA, MH) :** Monsieur. le Président, nous aimerions avoir une clarification sur le libellé de la proposition sur le fait que d'être membre d'une équipe n'est pas suffisant pour que les résultats de l'équipe soient annulés, la personne doit avoir tiré et participé en tant que membre de l'équipe. Si le tireur de l'équipe n'était qu'une réserve et n'a pas participé, les résultats de l'équipe ne peuvent pas être annulés.

**Peter Jacobs (GBR, MH) :** Pour répondre à la question posée par Pierre Abric, le projet de règles directives de la WADA pour la préparation par les fédérations internationales sportives de leurs règles antidopage confirment cette stratégie, je l'ai en face de moi. Un projet a déjà inclus la terminologie de la FIE et dit que « le bureau de la FIE, avec l'accord du Comité de révision antidopage, pourra normalement provisoirement un athlète avant une audience complète, sur la base des résultats de l'échantillon A ou B ». Donc pour répondre à votre question, cette proposition est conforme avec les principes soulignés par la WADA.

**Nathalie Rodriguez :** Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer? Donc nous pouvons passer au vote. Est-ce que quelqu'un est contre la proposition retenue (texte qui du Comité Exécutif, avec également l'observation qui a été faite par la Commission Juridique, qu'il s'agit bien du tireur qui tire dans l'équipe et aussi la suspension du tireur lors de l'échantillon A) ? Sachant que ces dispositions figureront dans le futur règlement antidopage de la FIE. Est-ce que quelqu'un est contre cette proposition? Quelqu'un s'abstient? Une abstention. La proposition est approuvée.

C'est la proposition du Comité Exécutif qui a été acceptée avec les observations concernant le tireur de l'équipe et la suspension dès l'échantillon A. La date d'application est le 1<sup>er</sup> janvier? Date d'application : le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Nous passons maintenant aux propositions du **Brésil**.

**René Roch (MH) :** Je pense qu'il y a des propositions que nous pouvons discuter mais il y a des propositions, mais la première proposition qui veut actualiser le système de numérotation, doit être reportée parce que c'est une proposition qui émane principalement de Monsieur Arthur Cramer et donc je crois qu'il faut qu'il soit là pour exposer sa proposition et pour la défendre si il y a lieu. Je crois que pour cette première proposition, nous la reportons jusqu'au prochain congrès.

**Nathalie Rodriguez :** Nous passons maintenant à la **proposition 2**. Les points ci-dessous devront être bien précisés par le Congrès car ils ne sont pas clairs vis-à-vis de l'arbitrage.

Proposition : adopter le même texte déjà utilisé pour le début de la poule, rencontre ou le début des matchs en élimination directe. Cette proposition doit être rapprochée de celle de Monsieur Peter Jacobs qui est située à la page 41 et 42 de votre livre des propositions. L'avis du Comité Exécutif a été favorable à cette proposition, l'avis de la Commission des Règlements a été favorable avec les modifications suivantes: **que la même sanction soit appliquée au tireur qui ne se présente pas dès l'injonction de l'arbitre en cours de poule ou de match d'élimination directe au début de la poule ou de match d'élimination directe.** En ce qui concerne la proposition de M. Peter Jacobs, le Comité Exécutif a souhaité effectuer de légères modifications au texte que vous avez. Page 42, les modifications suivantes ont été effectuées: Lorsqu'un tireur ou une équipe complète ne se présente pas à l'appel de l'arbitre à l'heure indiquée pour le début de la poule ou de la rencontre, ou pour le début des matchs en élimination directe, si après trois appels à une minute d'intervalle, le tireur ou l'équipe au complet ne se sont pas présentés au troisième appel, exclusion du tireur ou de l'équipe de l'épreuve.

**René Roch (MH)** : Pratiquement, ce que nous avons voulu c'est que ce qui s'applique au début de la compétition s'applique également au cours de la compétition. Le seul problème qui se pose, en réalité c'est d'appliquer la même chose en cours de match et en cours de compétition, que ce qui s'applique au début de la compétition et au début des matchs.

**Nathalie Rodriguez** : Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur cette proposition? Donc nous pouvons passer aux votes. Est-ce que quelqu'un est contre? Est-ce qu'il y a des abstentions? Donc la proposition est approuvée à l'unanimité. L'application est immédiate. C'est le texte complet de Monsieur Jacobs modifié par le Comité Exécutif qui est approuvé. Donc l'application est pour le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

**Autre proposition du Brésil concernant le salut**, si dans un match d'élimination directe le vainqueur n'a pas salué, est-ce qu'il faut seulement annuler la touche et après on annulera la touche combien de fois? Y aura-t-il des sanctions postérieures? L'avis du Comité Exécutif est favorable à cette proposition qui doit être aussi rapprochée de celle de Monsieur Peter Jacobs située à la page 42 de votre livre. L'avis de la Commission des Règlements qui indique par ailleurs que cette proposition est déjà traitée avec celle de Monsieur Jacobs. La Commission considère qu'avec l'assainissement de l'article proposé par M. Jacobs, il n'y a pas de confusion. On n'annule pas la touche, les points ou titres obtenus au moment de la faute restent acquis, mais le tireur est suspendu pour la suite de la compétition et pour les deux compétitions FIE suivantes à la même arme. La Commission espère ainsi que l'arbitre en annonçant le vainqueur, puisse lui rappeler en même temps son obligation de saluer, ce qui permettra de distinguer entre manque de salut et refus de salut.

**Peter Jacobs (GBR, MH)** : Je veux mettre cela au clair : que ce n'est pas une nouvelle proposition. La raison de la proposition, c'est qu'il y avait une erreur dans la réalisation de cette décision depuis quelques années. Le règlement original n'était pas la bonne procédure pour résoudre la touche dont le tireur est coupable. On a donc décidé que la peine devrait être la suspension pour les compétitions futures. Malheureusement, dans les règlements nous n'avons pas enlevé le règlement original et le résultat est que nous avons deux paragraphes dans le règlement. Nous avons deux contradictions sur le système de pénalisation pour le même fait. Ce que nous faisons maintenant de ce fait est de supprimer le paragraphe qui aurait dû être enlevé il y a quelques années et d'effacer l'article dans le règlement. Ce n'est pas une nouvelle politique.

**Nathalie Rodriguez** : Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer?

**Messieurs Bert Van De Flier et Arthur Bar-Joseph prennent la parole pour approuver la proposition.**

**Nathalie Rodriguez** : Nous allons donc passer aux votes. Est-ce que quelqu'un est contre cette proposition? Oui, j'indique que c'est donc sur le texte situé à la page 42 du livre des règlements donc la proposition de Monsieur Jacobs sur laquelle nous votons. Donc le texte complet. Est-ce que quelqu'un est contre? Une abstention? Il y a deux voix contre. Quatre? Quatre voix contre. Donc application au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Alors pour la **proposition suivante du Brésil**, je vous demande de vous reporter au document suivant qui est situé juste après la proposition des règlements. C'est un **texte sur la passivité** qui a été établi par la Commission des Règlements. Je vais vous lire le texte de la proposition: « lors des premières et deuxièmes périodes des matchs par élimination directe et des huit premiers relais d'une rencontre par équipe, lorsque les deux tireurs manifestent volontairement de mettre fin au combat ou font preuve de passivité manifeste, l'arbitre donnera immédiatement le commandement de halte et on passera à la minute de repos réglementaire par individuelle et au relais suivant pour les rencontres par équipe. Lors des matchs en poule, la troisième période par élimination directe ou le neuvième relais par



équipe en cas de non-combativité des deux tireurs pendant les deux premières minutes seulement, l'arbitre avertira, sans carton, les tireurs. En cas de répétitions manifestes, l'arbitre donnera le commandement de halte et on procédera d'office à la dernière minute du combat. Cette minute qui sera tirée entière, sera décisive et sera précédée par un tirage au sort pour déterminer le vainqueur en cas d'égalité de score à la fin de la minute ». En cas de passivité ou de non combativité manifeste, au cours de la troisième minute l'arbitre ne donnera pas d'avertissement, il arrêtera le combat seulement au cours des 15 dernières secondes et seulement si les scores sont égaux. Dans ce cas, les tireurs tireront une dernière minute précédée par un tirage au sort pour le cas où les scores restent égaux à la fin de la minute. La première touche dans cette minute sera décisive Je vais donner la parole à Monsieur Steve Higginson de la Commission des Règlements.

**Steve Higginson (GBR):** Nous avons à nouveau discuté de cette proposition et la question de la dernière minute, nous avons changé la proposition équitablement et considérablement pour dire que dans la dernière minute de ce dernier relais ou de la dernière période de l'élimination directe, nous prenons pas en compte la passivité si elle existe, l'arbitre n'interviendra pas. En cas de passivité ou de non-combativité manifeste au cours de la troisième minute, l'arbitre ne donnera pas d'avertissement et n'arrêtera pas le combat. Donc nous acceptons dans la dernière minute la passivité, les règles restent simples pour que l'arbitre les applique et ça permet plus particulièrement aux matchs à l'épée, de donner plus de temps aux tireurs pour rétablir leur coup quand ils en ont besoin. Nous avons juste changé le dernier paragraphe.

**Nathalie Rodriguez :** Donc tout le dernier paragraphe après "il n'arrête pas le combat" tout le reste est supprimé?

**Steve Higginson (GBR):** Oui c'est ça. Il ne donnera pas d'avertissement et il n'arrêtera pas le combat. Le reste est supprimé.

**René Roch (MH) :** Ce qu'il faut savoir, je crois qu'il faut rappeler pourquoi nous avons ce règlement sur la passivité. Ce que nous recherchons c'est qu'il n'y ait pas de passivité depuis la première seconde du combat jusqu'à la fin de match, parce que c'est très mauvais évidemment pour les télévisions, c'est mauvais pour les spectateurs, c'est mauvais pour tout le monde. Alors bien évidemment lorsque nous arrivons à la troisième minute du combat en individuel ou lorsque nous arrivons à la fin de la troisième période pour les matchs en élimination directe, je crois que là nous n'avons pas à intervenir. Nous pouvons supporter une minute d'immobilité si il s'agit d'un problème tactique. Ce qui n'est pas supportable au début du match l'est à la fin du match et c'est pourquoi nous disons qu'à la fin du match, nous n'appliquons plus la passivité pendant la dernière minute.

**Peter Jacobs (GBR, MH) :** Une autre observation. Cette proposition contient deux objectifs : le premier est de perfectionner nos règles sur la passivité et le deuxième est de mettre en œuvre la décision prise par le Comité Exécutif ce printemps, pour que les règles de passivité puissent aussi s'appliquer aux compétitions par équipe. Au printemps, la décision a été prise pour élargir le règlement mais aucun texte n'a été fourni. Donc ce texte est destiné aux deux paragraphes.

**Nathalie Rodriguez :** Quelqu'un d'autre souhaite t-il s'exprimer sur cette proposition? Donc nous passons aux votes. Qui est contre? Tel que nous l'avons donc lu avec ces modifications, sauf le dernier alinéa qui est supprimé, puisque nous restons à "l'arbitre ne donnera pas d'avertissement et n'arrêtera pas le combat." Tout le reste du texte est supprimé. Qui s'abstient? Donc la proposition est acceptée à l'unanimité. Et bien sûr, toujours application au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

**La proposition suivante du Brésil. Pour rendre cohérent les textes du tableau des fautes et sanctions et les articles précédents au sujet d'une personne troublant l'ordre hors de la piste.** ajouter à la première infraction un avertissement manifesté par un carton rouge. Le Comité Exécutif a été favorable à cette proposition, mais il a indiqué que le carton rouge devait être valable durant toute la compétition. L'avis de la Commission des Règlements est que le règlement est déjà clair, il ne s'agit que de mettre les points sur les « i » en insérant la mention du carton, d'autre part, puisque le carton rouge signifie une touche de pénalisation qui n'a aucune pertinence avec le cas, il serait plus logique éventuellement de parler d'un carton jaune. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur cette proposition?

**Serge Plasterie (FRA) :** Ce n'est qu'une question de terminologie, qu'on appelle ça carton jaune ou rouge c'est pareil, alors pour que tous les gens comprennent, effectivement ce carton jaune est plus explicatif parce qu'il n'y a pas de touche mais il faudra simplement stipuler que le carton jaune sera valable non pas pour le match mais pour toute la compétition et juste après il sera suivi éventuellement d'un carton noir, d'ailleurs plus ou moins directement parce que je vous rappelle que dans le règlement, on peut ou pas donner un carton jaune suivi d'un carton noir. On peut très bien donner directement un carton noir, l'arbitre peut très bien donner un carton noir directement. Effectivement la terminologie actuelle, le tireur peut avoir un carton et ensuite peut être exclu, or l'accompagnateur ou l'entraîneur, lui a un avertissement, ce qui signifie un carton jaune et après il est expulsé. Alors les mots "expulsion" ou "exclusion", il est vrai que c'est difficilement compréhensible pour les télévisions et autre, alors autant simplifier la chose.

**Nathalie Rodriguez :** Donc la proposition devient « à la première infraction un avertissement manifesté par un carton jaune », en indiquant que ce carton jaune est valable pour toute la compétition. Il pourra être suivi d'un carton noir. Est-ce que quelqu'un est contre cette proposition? Qui s'abstient? Donc elle est votée à l'unanimité. Bien sûr, application au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Nous passons à la **proposition suivante : « Les assesseurs doivent changer de côté au milieu du match ou après chaque période ».** Mais quelle période? Période d'un match en élimination directe ou période de relais par équipe? Est-ce qu'on doit changer les assesseurs après chaque match du relais à la rencontre par équipe? Proposition : ajouter "et à chaque deux matchs au relais de la rencontre par équipe." L'avis du Comité Exécutif a été favorable à cette proposition. La Commission des Règlements est tout à fait d'accord d'apporter cette précision mais suggère de préciser "après chaque relais, pour les matchs en élimination directe, les assesseurs changent de coté après chaque période de 3 minutes » c'est donc aussi le cas pour les relais par équipe." Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer? Donc nous passons aux votes. Qui est contre? Nous votons sur la proposition de la Commission des Règlements, avec la modification de la Commission des Règlements. Personne ne s'abstient? Donc la proposition est votée à l'unanimité et application le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

La page suivante, page 5. **Proposition:** Il y a des situations où un tireur pourra gagner un match avec une action par laquelle il touche son adversaire et commet une faute en même temps, alors l'arbitre doit donner la sanction et en même temps annoncer le tireur fautif comme le vainqueur. Par exemple : **corps à corps au fleuret et sabre, saisir le matériel électrique pendant le combat, protéger ou substituer une surface valable par une autre partie non valable de son corps, etc.** Proposition de principe: « Si un tireur touche son adversaire en faisant une faute, précédente ou simultanée, la touche sera annulée» . L'avis du Comité Exécutif a été favorable à cette proposition. La Commission des Règlements a été d'accord à la majorité avec cette proposition, mais ne voyait pas le besoin de mettre les mots " « précédente" ou "simultanée". Si la faute précède la touche, celle-ci ne pourrait pas être donnée de toute façon. Est-ce que le Président de la Commission des Règlements veut s'exprimer? Oui.

**Steve Higginson (GBR):** On est bien d'accord pour accepter la proposition faite par Monsieur Cramer. Si l'on ajoute un astérisque à l'article t.120 pour les 3 fautes mentionnées: « corps à corps simple au fleuret et sabre, toucher et saisir le matériel électrique et couverture ou substitution de la surface valable », de la même manière que pour les autres fautes où une touche possible est annulée, alors le problème sera résolu. C'est juste pour simplifier l'astérisque pour satisfaire la proposition de Monsieur Cramer.

**René Roch (MH) :** Ce qui a été souhaité, c'est que lorsqu'un tireur commet une faute, il ne puisse pas en même temps porter une touche valable. Si on a commis une faute en portant la touche, on ne peut pas compter la touche parce que cette touche n'est pas valable. C'est la position que nous avons et c'est la position du Comité Exécutif.

**Serge Plasterie supporte la proposition.**

**Melik Chahnazarian (ARM) :** je voudrais demander seulement un éclaircissement. Si pendant le combat, par exemple un épéiste touche son adversaire et après il se heurte, alors c'est un combat sportif, il a touché, mais après il s'est heurté, est-ce cela qu'on demande aussi d'annuler? Ou bien si la touche a été portée avec un geste fautif?

**René Roch (MH) :** C'est la raison pour laquelle nous avons mis " précédente ou simultanée". S'il a touché et qu'ensuite il bouscule son adversaire, ce n'est pas simultanée et ce n'est pas précédent, c'est après avoir porté la touche. S'il le bouscule en même temps qu'il porte la touche, je pense qu'effectivement il faut annuler la touche. Mais s'il touche et qu'ensuite il part et heurte son adversaire, je ne vois pas pourquoi on lui annulerait sa touche.

**Différentes personnes prennent la parole : Peter Jacobs, Wolf Dieffenbach, Steve Higginson, Stacey Johnson, Serge Plasterie et Arthur Bar-Joseph.**

**Nathalie Rodriguez :** Il est finalement proposé donc de suivre la position de Monsieur Plasterie et de Monsieur Dieffenbach, et de rajouter dans le tableau des fautes et sanctions, des astérisques pour les fautes qui sont concernées et de ne pas modifier le texte, est-ce que quelqu'un est contre ? Des abstentions ? Donc c'est approuvé, nous ne modifions pas le texte, mais nous rajoutons des astérisques pour les fautes concernées dans le tableau des fautes et sanctions. Bien sûr, application au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Alors dernière proposition de la Fédération du Brésil : il y a des expressions au règlement où il faut rajouter des exemples concrets pour éclairer les arbitres et escrimeurs. Donc il y a une liste de toute la terminologie pour laquelle la Fédération du Brésil souhaite ajouter des exemples et elle souhaite également remplacer dans le règlement le terme « collusion » par « accord frauduleux ». Le Comité Exécutif a été favorable à cette proposition, la Commission des Règlements accepte la proposition d'étudier le texte et ne désapprouve pas le changement cité, avec la remarque toutefois qu'un accord frauduleux est aussi difficile à établir et prouver qu'une collusion.

**René Roch (MH) :** Je pense qu'il n'y a pas une grande différence de toute façon, il y a collusion quand il y a accord frauduleux. Donc si vous voulez je ne crois pas que cela apporte grand chose, on peut laisser le texte tel qu'il est je pense. Est-ce que vous êtes d'accord ? Donc on laisse le texte tel qu'il est.

**Nathalie Rodriguez :** Nous passons maintenant à la proposition de la Fédération du Canada.

**Proposition :** tout organisateur d'épreuve de coupe du monde, qui annule l'épreuve approuvée au calendrier de la FIE à moins de 4 mois de la date prévue de la tenue de cette

coupe du monde, se voit retirer le privilège de tenir son épreuve l'année suivante. En outre, tout organisateur qui annule à moins de deux mois de l'épreuve sera passible d'une amende de 5000 euros et perd également le privilège de tenir l'épreuve l'année suivante.

La justification de cette proposition est la suivante : suite aux nombreuses annulations de dernière minute qui se sont produites cette année pour les circuits de coupe du monde, notre fédération a encaissé une perte collective d'environ 40 000 dollars US, en raison du fait que nous établissons notre programme tôt, de façon à pouvoir profiter des tarifs aériens préférentiels. Malheureusement ces derniers sont également non-remboursables pour la plupart des cas, et les pertes affichées sont énormes. Par exemple : la compétition de Cuba qui n'a pas eu lieu à elle seule, nous a coûté plus de 30 000 dollars US. Nous ne doutons pas que cette situation est vivement ressentie par d'autres fédérations, qui elles aussi désirent se prévaloir de tarifs économiques, et qui risquent de larges pertes chaque fois qu'une compétition est annulée à la dernière minute. Il s'agit d'une situation intolérable qui semble d'ailleurs s'aggraver d'année en année, nous estimons qu'au moins qu'il n'y ait pas de sanctions sévères qui s'appliquent aux organisateurs dans les cas où ils sont coupables d'une telle imprévoyance, la situation ne fera qu'empirer. L'avis de la Commission juridique est favorable avec les modifications ci-dessous mais elle considère que cela devrait être une règle administrative et non pas statutaire, donc le texte des statuts qui serait modifié serait que « en outre, tout organisateur qui annule à moins de deux mois de l'épreuve sera passible d'une amende de 7500 CHF et perd également le privilège de tenir l'épreuve l'année suivante sauf en cas de force majeure approuvée par le Comité Exécutif. » Le Comité Exécutif était favorable à cette proposition telle qu'elle est rédigée là. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ?

**Pierre Abric soutient la proposition mais pense que les organisateurs devraient s'assurer contre les risques d'annulation.**

**Nathalie Rodriguez :** Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur cette proposition ? Je vous rappelle qu'il y a deux textes différents, il y a le changement de date ou de lieu qui est une chose et il y a l'annulation, l'annulation c'est la non tenue de la compétition. Le changement de lieu c'est autre chose. Là on parle d'annulation de compétition, d'annulation pure et simple et non pas de changement de lieu.

**René Roch (MH) :** Il est un fait que lorsqu'il y a changement de lieu, c'est souvent un cas de force majeure donc c'est souvent accepté par le Comité Exécutif. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'en reparler au cours de notre Congrès.

**Nathalie Rodriguez :** Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? Donc nous passons aux votes. Nous votons donc sur le texte qui a été proposé par la Commission juridique et qui a été amendé avec « sauf en cas de force majeure, approuvée par le Comité Exécutif... ». Est-ce que quelqu'un est contre ? Qui s'abstient ? Donc le texte est voté à l'unanimité. Application au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Et maintenant nous avons une pause café juste en face de la salle.

## PAUSE CAFÉ

**Nathalie Rodriguez :** Nous passons maintenant aux propositions du Président, du Bureau et du Comité Exécutif situées en page 7. Les propositions concernant le fleuret et le sabre seront traitées demain matin, étant donné que nous n'avons pas le matériel nécessaire, nous les aurons demain matin. Donc ces propositions de la page 7 seront traitées demain.

Alors la modification au règlement : **Proposition numéro 1, article o 42** à remplacer par le texte suivant : sauf aux épreuves par équipes des Championnats du monde juniors, les équipes sont composées de trois tireurs à chaque arme, avec ou sans remplaçant. Une équipe ne peut commencer une rencontre que si elle est complète. Aux trois épreuves par armes et par équipes des championnats du monde juniors, fleuret, épée et sabre, les équipes sont composées de quatre tireurs, deux escrimeurs et deux escrimeuses. Une équipe ne peut commencer une rencontre que si elle est complète.

**René Roch (MH)** : Mesdames et Messieurs, je pense que cette proposition devrait être retirée. Depuis que nous avons fait cette proposition, j'ai consulté le Comité International Olympique, j'ai consulté le Président Rogge, et il ne semble pas que pour l'avenir, le Comité International Olympique soit favorable aux équipes mixtes. Et ceci pour différentes raisons : d'abord parce qu'il ne les admet pas dans les autres sports, à l'exception je crois du badminton, mais l'équipe mixte existe depuis très longtemps au badminton.

D'autre part, ces équipes sont difficilement concevables dans des pays où il n'est pas convenable de faire tirer ensemble les hommes et les femmes et là, évidemment il y a une certaine opposition, un certain lobbying dans le CIO qui fait que nous ne pouvons pas proposer d'avoir des équipes mixtes. C'est un gros problème. Je crois que même chez les juniors, nous pourrions avoir des difficultés si nous l'adoptons. Je veux bien qu'on l'adopte mais je ne crois pas que ce soit une issue qui sera favorable dans l'avenir au CIO, le CIO est résolument contre les équipes mixtes.

Demain matin nous aurons Thomas Bach qui sera là. Il arrive d'ailleurs ce soir et sera là pour la réception et il restera demain toute la journée avec nous. Je pense que nous pourrions lui demander quel est son avis à ce sujet et peut être qu'après qu'il aura donné son avis, on pourra reprendre cette proposition et émettre un avis nous-mêmes. Qu'est ce que vous en pensez ? je crois qu'il vaut mieux ne pas aller non plus à la bataille avec le CIO, en ce moment nous avons de très bonnes relations, nous avons des possibilités pour l'avenir. Il est certain que jusqu'en 2012, il sera difficile d'obtenir deux médailles supplémentaires, il est certain aussi que le CIO ne verra pas d'un œil favorable toutes modifications de nos équipes, d'autant plus qu'aujourd'hui, tout le monde est d'accord pour trouver que les équipes, telles qu'elles sont, sont exceptionnelles et que c'est un excellent spectacle. Si nous modifions nos équipes en fonction de nos possibilités de médailles, nous avons l'air de dire que nous n'avons pas de véritable équipe et que nous pouvons former des équipes en fonction des nécessités. Ce n'est pas très bon, il vaut mieux dire qu'une équipe d'escrime c'est trois escrimeurs que ce soit des hommes ou des femmes, et il vaut mieux peut être lutter pour obtenir deux médailles supplémentaires plutôt que d'infléchir notre position et d'être peu vulnérable sur le plan des équipes.

Voilà pourquoi je vous propose peut être d'attendre demain matin avec la venue de Monsieur Bach avec son avis, pour discuter de cette proposition. Est-ce que vous êtes d'accord ? Vous êtes d'accord qu'on attend demain matin ? Merci. Alors de ce fait on attend aussi pour la proposition numéro deux puisqu'elle découle de la première.

Nous passons donc à la **proposition numéro trois** qui est une **modification de l'article o.54**. Pour les compétitions de coupe du monde, il est recommandé aux délégations d'envoyer leurs engagements de principe au moins 3 semaines avant la date de l'épreuve. Je voulais vous indiquer que pour les propositions du Comité Exécutif, les modifications apparaissent en caractères soulignés seulement, ce qui n'est pas souligné est en fait le texte tel qu'il existe actuellement. L'engagement nominatif des tireurs doit parvenir à l'organisateur au plus tard 15 jours avant l'épreuve, cet engagement doit obligatoirement comporter le nom du chef de délégation, ainsi que le nom et la catégorie des arbitres amenés. Les organisateurs doivent, sous peine de sanction de 1000 euros, refuser l'engagement des tireurs ne figurant pas sur des listes conformes à cette recommandation, tout engagement

qui ne serait pas demandé par une fédération et tout engagement de tireurs ou arbitres non titulaire d'une licence FIE valide pour la saison en cours. L'avis de la Commission des Règlements sur cette proposition est favorable, avec les textes proposés sous réserve de permettre la modification de la liste nominative jusqu'au mardi qui précède la compétition. Mais comme de toute façon les engagements des délégations doivent être clôturés le mardi qui précède la compétition, l'avis de la Commission des Règlements va tout à fait dans le sens du texte actuel. L'avis de la Commission de Promotion : elle propose les changements suivants et est favorable à la proposition telle qu'amendée : « pour les compétitions Grand Prix, il est recommandé aux délégations d'envoyer leurs engagements de principe, au moins 3 semaines avant la date de l'épreuve. L'engagement nominatif des tireurs et de tous les remplaçants éventuels doit parvenir à l'organisateur au plus tard 15 jours avant l'épreuve. Cet engagement doit obligatoirement comporter le nom du chef de délégation ainsi que les noms et catégories des arbitres amenés ». Ceci concerne les Grands-Prix. Pour les coupes du monde individuelles, les organisateurs doivent, sous peine de sanction (1000 euros), refuser les engagements des tireurs ne figurant pas sur les listes et tout engagement d'un tireur ou arbitre non titulaire d'une licence FIE valide pour la saison en cours. Le Comité Exécutif était donc favorable à la proposition amendée de la Commission de Promotion. Est-ce quelqu'un souhaite s'exprimer sur cette proposition ?

**Juan Antonio Cisneros (MEX) :** J'aimerais savoir dans ce cas comment pouvons nous faire à propos de l'actualisation de la liste des arbitres parce qu'en ce qui nous concerne, il apparaît 2-3 arbitres mais qui ne figurent pas sur la liste.

**Nathalie Rodriguez :** Je voudrais vous signaler que ce n'est pas parce que vous payez des licences que vous en avez. Il faut les commander après les avoir payées sur le site Internet de la FIE, à ce moment-là elles sont émises et nous les envoyons. Mais il ne suffit pas de les payer, il faut les commander, même pour les arbitres.

**Peter Jacobs (GBR, MH) :** Puisqu'on doit citer la somme de l'amende en francs suisses comme c'est notre monnaie, on met 1500 CHF à la place de 1000 euros, comme nous avons fait pour les propositions statutaires.

**Nathalie Rodriguez :** Le trésorier, Monsieur Peter Jacobs signale comme pour toutes les propositions statutaires, ou du règlements, que nous ajoutons que le montant de l'amende en francs suisses est de 1500 francs, donc de 1000 euros, puisque tous les montants qui figureront dans le Règlement et dans les Statuts seront d'abord en francs suisses. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur cette proposition ? Donc nous pouvons passer aux vote

**Claus Janka (GER) :** Je pense que cette solution ne devrait être valable que pour les compétitions Grands Prix et non pour toutes les coupes du monde. La raison est que nous n'avons pas assez d'espace entre les tournois. En ce moment, nous avons parfois une compétition chaque week-end et nous ne pouvons pas nommer les tireurs 15 jours avant la compétition. C'est donc le point de vue la Commission de Promotion.

**René Roch (MH) :** Je pense que c'est la raison pour laquelle nous avons dit qu'il fallait que les inscriptions parviennent 15 jours avant, mais que les noms des tireurs peuvent être modifiés jusqu'au mardi précédant la compétition.

**Claus Janka (GER) :** Qu'est ce que le Comité Exécutif propose au Congrès d'approuver si le texte modifié par notre commission exige que les inscriptions soient envoyées 15 jours avant pour les Grands-Prix et pour les coupes du monde ça reste le mardi ?

**Nathalie Rodriguez :** C'est ce texte-là auquel le Comité Exécutif est favorable. Le texte amendé par la Commission de Promotion.

**Giorgio. Scarso (ITA)** : Pour les visas, aujourd'hui, avec la situation internationale il y a beaucoup de problèmes pour les pays qui veulent aller en Europe, parce que toutes les autorités ont besoin de temps pour obtenir un visa.

**Nathalie Rodriguez** : Mais il est certain que beaucoup de délégations ont besoin de recevoir des invitations très longtemps à l'avance, afin d'obtenir le visa, donc elles doivent savoir quels tireurs elles vont envoyer à quelle compétition plusieurs semaines à l'avance, surtout pour les compétitions hors d'Europe et l'inverse.

**René Roch (MH)** : Et il semble dans ce cas qu'il soit bien difficile de modifier le nom d'un tireur le mardi avant la compétition. Je pense que ceci sera envisagé lorsque nous discuterons du nombre de tireurs que nous allons accepter pour les Grands-Prix, pour l'instant je ne crois pas que ce soit le problème.

**Nathalie Rodriguez** : Pour l'instant on fait état des délais pour envoyer les engagements, ainsi que les informations qui sont nécessaires, mais il n'est pas question du nombre de tireurs.

**René Roch (MH)** : Si vous voulez qu'il y ait des réserves de tireurs pour les Grands Prix, bien évidemment on en discutera au moment où nous discuterons de la nouvelle proposition concernant les Grands-Prix. Ce n'est pas le moment à présent je crois.

**Nathalie Rodriguez** : Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur cette proposition? Donc qui est contre? Alors nous votons bien évidemment sur le texte proposé par la Commission de Promotion en indiquant que les 1000 euros égalent 1500 CHF. Donc qui est contre? Qui s'abstient? 2

**René Roch (MH)** : Je pense que nous sommes d'accord pour voter sur la proposition de la Commission de Promotion et amendée par la Commission des Règlements, c'est-à-dire que nous sommes d'accord également pour que la liste nominative puisse être modifiée jusqu'au mardi précédant la compétition. Nous votons sur les deux, nous sommes d'accord pour accepter les deux. C'est bien cela?

**Nathalie Rodriguez** : C'est déjà dans les Statuts tel quel.

**René Roch (MH)** : Bon alors si c'est déjà dans les Statuts il ne fallait pas le proposer. C'est le règlement actuel, ce n'est pas la peine de faire une proposition sur quelque chose qui existe déjà dans le règlement.

**Nathalie Rodriguez** : Qui est pour? Qui est contre? 18. Qui s'abstient? Personne, donc 18 contre, la proposition est approuvée.

**Peter Jacobs (GBR, MH)** : Qui vote pour la proposition?

**Nathalie Rodriguez** : 32. Approuvée. Donc nous avons approuvé le texte de la Commission de Promotion en conservant la règle actuelle qui permet la modification de la liste nominative jusqu'au mardi qui précède la compétition.

**Proposition n°7, article o.68** : l'arbitrage aux Championnats du Monde et aux Championnats du Monde juniors cadets sera assuré par les arbitres choisis par le Comité Exécutif de la FIE sur proposition de la Commission d'arbitrage. Pour les frais concernant le séjour, le Comité Exécutif a ajouté que le séjour qui comprenait l'hôtel, les indemnités journalières et les voyages des arbitres seront à la charge du comité d'organisation qui percevra en contre-partie la totalité des droits d'engagements. Les arbitres doivent obligatoirement assister à la réunion d'arbitrage qui a lieu la veille des Championnats du

Monde. La Commission des Règlements a approuvé le texte à l'unanimité et la Commission d'arbitrage a été favorable à la proposition. Qui souhaite s'exprimer sur cette proposition? Personne? Donc nous pouvons passer aux votes. Qui est contre? Qui s'abstient? Donc la proposition est votée à l'unanimité, application au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

**Proposition n°8, article o.69:** « toute candidature à l'organisation d'un Championnat du Monde devra faire l'objet d'une étude sur place par une délégation ad hoc, désignée par le Comité Exécutif sur invitation de la fédération candidate. Le Comité d'organisation qui percevra la totalité des droits d'engagements des délégations participantes, aura l'obligation d'inviter à ses frais, voyage aller-retour par avion, hébergement et nourriture. les dirigeants internationaux suivants... ». Les points qui figurent de 1 à 6 font déjà partie du règlement et ne sont pas modifiés, le seul changement est le point numéro 7 qui est "les arbitres désignés par le Comité Exécutif". Le nombre de ces arbitres sera situé entre 28 et 34 en fonction du nombre d'arbitres disponibles du pays organisateur, disponibles dans la liste FIE officielle des arbitres internationaux.

**Peter Jacobs (GBR, MH) :** Et on doit signaler que c'est obligatoire que nous approuvons d'ajouter les arbitres dans la liste parce que c'est la décision que nous avons prise auparavant, donc c'est automatique.

**Nathalie Rodriguez :** Oui tout à fait, c'est pour ça que j'indique que le changement est le point numéro 7 qui est souligné "les arbitres désignés par le Comité Exécutif » et ils seront au nombre entre 28 et 34. Qui souhaite s'exprimer sur cette proposition? Personne. Qui est contre? Qui s'abstient? Donc elle est votée à l'unanimité et l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

**Proposition n°9, article o.74 :** remplacer le deuxième alinéa par: « en outre le Congrès n'acceptera pas les candidatures à l'organisation des Championnats du monde juniors et des Championnats cadets non groupées ». Je dois vous signaler que dans la traduction anglaise de ce document est légèrement différente. Il faut comprendre en effet que le Congrès n'acceptera pas les candidatures à l'organisation des Championnats du monde juniors et des Championnats cadets non groupés, donc en anglais c'est "not combined". La Commission des Règlements a approuvé le texte à l'unanimité. En fait cette proposition est déjà appliquée actuellement depuis très longtemps.

**René Roch (MH) :** C'est la pratique actuelle, il n'y a pas de changements mais restait l'ancien texte et nous supprimons certaines parties de l'ancien texte.

**Nathalie Rodriguez :** Qui souhaite s'exprimer sur cette proposition? Personne. Qui est contre? Qui s'abstient? Votée à l'unanimité.

La **proposition 13, article o.88 :** la compétition de catégorie A candidate à la catégorie A et Grand Prix. Le nombre, quota d'arbitres A ou B devant accompagner les délégations dans les tournois de catégorie A et Grand Prix, Grand Prix arbitres exclus bien évidemment, est : de 1 à 3 tireurs, pas d'obligation. 4 à 9 tireurs, 1 arbitre, 10 tireurs et plus, 2 arbitres.

Pour les compétitions Grand Prix-arbitre pour lesquelles les arbitres sont désignés par le Comité Exécutif, sur proposition de la Commission d'arbitrage, les délégations n'auront pas à fournir d'arbitres. 8 arbitres seront désignés par le Comité Exécutif à la charge de l'organisateur qui percevra en contre-partie un engagement de 100 CHF. L'organisateur disposera au minimum de 8 arbitres désignés par la FIE, plus 4 au minimum fournis par le pays organisateur à sa convenance. Les organisateurs devront obligatoirement prévoir une réunion des arbitres la veille de la compétition Grand Prix arbitres. La Commission des Règlements a approuvé ce texte à l'unanimité. La Commission de Promotion n'est pas favorable à cette proposition, mais recommande plutôt de maintenir le "statut quo" pour un an et s'engage à rédiger une proposition pour le congrès suivant les Jeux Olympiques. On a



discuté de la possibilité de rendre les organisateurs responsables d'engager les arbitres nécessaires et reconnaissant les difficultés financières que cela représente, Monsieur Roch a accepté de proposer qu'une provision soit ajoutée au budget de l'an prochain visant à aider les organisateurs. La commission est favorable à cette initiative et recommande qu'une telle provision soit incluse dans le budget de la FIE l'an prochain. Donc nous allons discuter uniquement pour l'instant du point A et le Comité Exécutif a été d'accord pour repousser cette proposition à l'année suivante suite à la recommandation de la Commission de Promotion. Donc pour l'instant nous ne traitons pas cette proposition

**René Roch (MH) :** Le problème est le suivant, c'est que nous recherchons toujours un meilleur arbitrage. Nous souhaiterions également que même dans les catégories A, il y ait des arbitres qui soient désignés. Et je crois que cette année, faisons déjà l'essai avec les Grands Prix, il est bon de voir comment cela va se dérouler pour les Grands Prix et je crois qu'après avoir fait cette expérience, nous pourrions envisager de l'étendre aux catégories A, mais pour l'instant ça serait peut être anormal d'aller aussi vite. On veut d'abord voir comment nous pouvons faire, comment nous pouvons gérer, parce que ce n'est pas facile à gérer non plus, ce n'est pas facile à gérer pour la Commission d'arbitrage et ce n'est pas facile à gérer pour notre trésorier non plus. Je crois qu'il vaut mieux attendre pour cette modification parce que le but que nous recherchons n'est pas d'obliger les pays à venir avec plus d'arbitres, mais peut être d'avoir un arbitrage véritablement objectif, c'est-à-dire avoir des arbitres nommés par la Commission d'arbitrage. Voilà pourquoi je crois que le petit A, on doit le reporter, par contre le petit B, c'est autre chose.

**Nathalie Rodriguez :** La Commission de Promotion en ce qui concerne le point B, compétition Grand Prix arbitres, la Commission est favorable telle qu'amendée en ajoutant : « sur proposition de la Commission d'arbitrage et en consultation avec l'organisateur ». C'est ce qui se fait actuellement, puisque les fédérations ont la possibilité d'indiquer à la FIE si les désignations lui paraissent convenables et de proposer éventuellement des modifications.

**René Roch (MH) :** C'est ce qui a déjà été fait. Donc nous sommes d'accord avec l'amendement de la Commission de Promotion.

**Nathalie Rodriguez :** Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur cette proposition? Non, qui est contre? Qui s'abstient? Donc la proposition est approuvée à l'unanimité avec l'amendement de la Commission de Promotion. Application au 1<sup>er</sup> janvier 2004 puisque les Grands Prix commencent en 2004.

**René Roch (MH) :** Nous avons la visite de Monsieur Kralik qui vient d'arriver.

**Nathalie Rodriguez (MH) :** Donc nous avons 60 pays présents et 26 représentés, ce qui fait 86.

**Alinéa C :** Pour les compétitions de catégorie A, le Comité Exécutif a effectué un petit changement, c'est "ou candidate à la catégorie A" et nous avons supprimé « Grand Prix », « dans le cas où une fédération nationale n'amène pas les arbitres requis, une amende de 500 euros lui est infligée si elle a prévenu 15 jours à l'avance et de 1000 euros si elle n'a pas prévenu 15 jours à l'avance. Cette amende devra être payée par la délégation à l'organisateur qui conservera cette somme à condition qu'il s'assure les services du ou des arbitres nécessaires en remplacement du ou des arbitres manquants. En tout état de cause la fédération nationale qui ne paie pas l'amende, doit restreindre la participation de ses tireurs de manière à ne pas dépasser le quota ». Je vous rappelle que cette proposition a déjà été traitée avec la proposition de la Fédération allemande, que le texte est complet, mais la proposition a déjà été approuvée.

**Proposition 14, article 0.91, B.** « Barème des points : Les points acquis lors des compétitions Grands Prix arbitres de la FIE bénéficient d'un coefficient multiplicateur de 2. Le coefficient pour les Championnats du monde et championnats du monde cadets sera de 3, » cette proposition est à rapprocher de la proposition espagnole qui est située page 30 et 31 de votre livre des propositions. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur cette proposition?

**René Roch (MH) :** La Fédération espagnole propose d'autres coefficients, elle propose 1 pour les coupes du monde, elle propose 3 pour les Grands Prix et 5 pour les Championnats du monde. Nous avons pensé que c'était peut être un peu trop de disparité et nous avons préféré proposer un coefficient 1 pour les coupes du monde, 2 pour les Grands Prix et 3 pour les Championnats du monde.

**Nathalie Rodriguez :** Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur cette proposition? Quand on parle des Championnats du monde, il faut inclure évidemment les Jeux Olympiques, étant donné que pendant le quadrénium, les Championnats du monde sont remplacés par les Jeux Olympiques et notre règlement dit d'ailleurs que les Jeux Olympiques sont nos Championnats du monde de la fin du cycle olympique.

**Peter Jacobs (GBR, MH) :** Il faut également éclaircir que nous ne parlons pas de Championnats par équipe, ceci est seulement l'individuel.

**Nathalie Rodriguez :** Donc nous pouvons voter. Est-ce que quelqu'un est contre cette proposition? Quelqu'un s'abstient? Donc elle est votée à l'unanimité.

**René Roch (MH) :** je pense que le changement ne peut être fait qu'après les Jeux Olympiques. Ca ne peut pas être appliqué maintenant.

**Serge Plasterie (FRA) :** Il faut peut être préciser uniquement ce que vient de dire Peter, c'est que ces changements ne sont valables que pour les épreuves individuelles. Les coupes du Monde par équipe, ainsi que les championnats du monde par équipes ne le sont pas. Il vaut mieux le préciser parce qu'il peut y avoir confusion.

**Nathalie Rodriguez :** On va rajouter pour les compétitions de catégorie A ou individuelle, on va donc ajouter "individuelle", pour les compétitions de catégorie A ou candidate à la catégorie A. Monsieur Kolombatovitch.

**George Kolombatovitch (USA) :** J'aimerais un éclaircissement. Les huit arbitres désignés pour les Grands Prix arbitres doivent-ils provenir d'autres pays. Est-ce que les arbitres peuvent appartenir au pays organisateur ? car on peut avoir 5,6,7 arbitres provenant du même pays.

**Nathalie Rodriguez :** En Comité Exécutif, il a été indiqué que parmi les 8 il pourrait très bien avoir des arbitres du pays organisateur si celui-ci en a en nombre suffisant, c'est d'ailleurs ce qui est fait pour la saison en cours. C'est déjà pratiqué ainsi. Donc cette proposition ne pourra être appliquée qu'après les Jeux Olympiques, pour la saison 2004/2005, puisqu'elle change les barèmes des points.

**Proposition n°15, article t.34 :** les arbitres ne peuvent cumuler leur fonction avec aucune autre activité dans le tournoi, telle que membre du directoire technique, capitaine d'équipe, délégué officiel de leur fédération nationale, entraîneur, etc. La Commission des Règlements a approuvé le texte à l'unanimité, quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur cette proposition? Qui est contre? Qui s'abstient? Donc la proposition est approuvée à l'unanimité, application au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

**Proposition 18 , article t.129 :** sanction pour les infractions de dopage. La proposition a déjà été traitée avec la proposition de l'Afrique du Sud, puisque nous avons indiqué que nous votions sur la proposition n°18 du Comité Exécutif et que c'est celle ci qui a été approuvée, donc nous avons déjà approuvé la proposition 18.

**Proposition 21, article 2.1.3 (nouveau) masques en couleur ou avec des dessins :**  
« Les tireurs peuvent utiliser des masques en couleur ou comportant des dessins, toutefois et afin d'éviter toute dérive quant à l'image de l'escrime et de la FIE, ces dessins et couleurs doivent être envoyés au siège de la FIE pour approbation ». Cette proposition a déjà fait l'objet d'une circulaire, vous en avez déjà été informés il y a plusieurs mois.

**René Roch (MH) :** Je voudrais qu'il soit peut être ajouté pour approbation par le Comité Exécutif.

**Nathalie Rodriguez :** Pour approbation par le Comité Exécutif. Je voulais indiquer que la Commission de Promotion était favorable à cette proposition, sauf en ce qui concernait le logo promotionnel bien évidemment. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur cette proposition? Qui est contre? Qui s'abstient? Donc la proposition est approuvée à l'unanimité et application au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

**Proposition 22 : IV Réglementation spécifique, publicité portée, tenue d'escrime et matériel.** « Les tireurs doivent absolument porter leur nom et leur nationalité », donc le Comité Exécutif a fait une petite modification, il a indiqué " dans toutes les compétitions de la FIE et tous les stades de ces compétitions, écrit en lettres capitales et de couleur bleu marine sur le dos de la veste. La hauteur des lettres sera de 10 cm maximum et de 8 cm minimum. L'épaisseur des lettres variera en fonction de la longueur du nom." Le reste du texte a été supprimé puisque nous avons inclus cette partie-là dans la phrase d'avant. Cette proposition doit être rapprochée aussi avec celle de Peter Jacobs à la page 41, qui est la proposition numéro 5. Je continue donc à lire la proposition parce que c'est celle-ci que le Comité Exécutif a approuvée. "Le dessin des couleurs nationales sur le bras et ou la jambe des athlètes sont obligatoires et doivent être identiques pour les tireurs d'une même fédération aussi bien dans les épreuves individuelles que par équipes, dès le début des épreuves des Championnats du monde et Championnats du monde cadets, à partir du tableau de 64 pour les compétitions de coupe du monde seniors. Ces dessins sont envoyés à la FIE pour homologation. « En cas de tenue non conforme aux dessins envoyés à la FIE", et là le Comité Exécutif a mis entre parenthèse « couleur nationale ou nom des tireurs dans le dos ou nationalité, un carton rouge sera infligé au tireur concerné lors de chaque entrée sur la piste au cours de la compétition ». La Commission de Promotion est favorable à cette proposition mais fait remarquer qu'il sera nécessaire d'effectuer un changement au règlement dans la liste des offenses entraînant l'attribution d'un carton rouge. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer?

**Serge Plasterie (FRA) :** Dans le fond c'est une proposition qui est bonne, mais dans la forme lors d'une compétition de Coupe du monde ou de Championnat du monde, imaginez un tireur qui parfois et même très souvent est en sudation, il est obligé de changer sa tenue, parfois prend la veste de l'un de ses camarades qui n'a donc forcément pas le même nom dans le dos, est-ce qu'il écopera également d'un carton rouge puisqu'il n'aura pas la bonne veste? Cela arrive très fréquemment lors des épreuves.

**Nathalie Rodriguez :** On parle d'absence de nom dans le dos.

**Serge Plasterie (FRA) :** Ce n'est pas ce qu'on vient de dire justement.

**Nathalie Rodriguez :** Et bien oui, si le nom n'est pas dans le dos, il n'y a pas les couleurs nationales et il n'y a pas le nom du pays. C'est de cela dont on parle.

**Serge Plasterie (FRA) :** Je pense qu'il faudra stipuler que si le nom n'est pas identique mais si le pays est le même, on peut autoriser la chose. Imaginez lors d'un Championnat du monde et c'est arrivé à Cuba, les gens qui transpiraient ont parfois changé de veste, ils n'avaient donc par définition pas le même nom dans le dos, voire même le même pays parce que son camarade lui a prêté une veste. Est-ce que celui-ci écoperait d'un carton?

**René Roch (MH) :** Je pense que vous avez raison, si en réalité ils portaient leur nom et leur nationalité. Je crois qu'il faut le garder comme ça, mais il faut dire : sauf cas de force majeure. Il est évident que si un tireur se trouve dans la situation que vous venez d'indiquer, il sera difficile de lui coller un carton rouge. Il a fait preuve de bonne volonté puisqu'il a une veste avec son nom, il en prend une autre parce qu'il ne peut plus utiliser sa veste, c'est un cas de force majeure.

**Nathalie Rodriguez :** Donc on indique "sauf cas de force majeure" après "obligatoirement".

**Norman Joergensen indique qu'il n'est pas d'accord avec la sanction proposée.**

**Peter Jacobs (GBR, MH) :** Vous suggérez que s'ils ne commettent plus d'autres fautes, ils peuvent aller à la compétition sans porter leur nom au dos et ne seront pas pénalisés?

**Norman Joergensen (DEN) :** Exactement

**René Roch (MH) :** Je pense qu'il faut encore expliquer. Nous avons demandé que les escrimeurs aient leur nom dans le dos. Nous l'avons fait bien évidemment pour que le public puisse comprendre notre sport. Je suis moi-même très souvent malheureusement en déplacement, et je vois de nombreuses compétitions. Il y a des compétitions qui ne sont pas de la Fédération internationale, et donc dans ces compétitions, il n'est pas obligatoire d'avoir le nom dans le dos. Si vous êtes dans une telle compétition et qu'en plus il n'y a pas de tableau, ni le nom des tireurs sur l'appareil, vous ne savez absolument pas ce qui se passe dans cette salle où se tient une compétition d'escrime. Et je trouve que c'est très mauvais pour notre publicité, c'est très mauvais pour le public qui ne comprend rien du tout, même moi je n'y comprends rien, et d'ailleurs ce qui s'est passé, c'est que dans l'une de ces compétitions, j'ai dit que ce n'était pas la peine que j'y aille, je ne sais pas quels tireurs sont en cours, je ne connais pas leur nationalité, je ne vois absolument rien. Je crois que cela est très mauvais et c'est la raison pour laquelle nous avons dit que nous préférons donner une pénalité plus importante. Maintenant, si vous voulez que lorsque le tireur se présente sur la piste pour la première fois on lui donne d'abord un carton jaune, et qu'ensuite à chaque fois qu'il se présentera on lui donnera un carton rouge, pourquoi pas? Ça lui donne la possibilité de rectifier très rapidement s'il le veut. Mais je pense que c'est une pénalité normale car nous devons penser que l'escrime n'est pas faite uniquement pour nous. Effectivement, on connaît à peu près tous les escrimeurs, on sait ce qui se passe à peu près bien qu'on ne sache pas pour la plupart du temps si on est en 16<sup>ème</sup> de finale ou en 8<sup>ème</sup> de finale, s'il n'y a pas de tableaux et s'il n'y a pas le nom des tireurs. C'est donc pour cette raison que nous avons proposé une pénalité un peu plus importante, ce n'est pas pour l'appliquer, mais c'est pour que ça ne se produise pas.

**Claus Janka (GER):** Je suis d'accord pour le carton rouge, mais ma question concerne l'éclaircissement dans le texte. Dois-je comprendre que le tireur reçoit un carton rouge à chaque début d'un combat? Est-ce juste?

**Nathalie Rodriguez :** Oui

**Marcello Baiocco (ITA) :** A propos de la sanction du carton rouge pour les tireurs qui se présentent sur la piste sans le nom sur le dos, il faut réfléchir et actuellement il y a un contrôle préventif sur la tenue de l'escrimeur. Donc si l'escrimeur se présente sur la piste

sans le nom sur le dos, il n'y a pas les marques de contrôle de l'atelier de contrôle de prévention, donc on doit avoir un carton rouge de la même façon que lorsqu'il se présente sur la piste avec une arme non réglementaire ou bien avec un fil de corps pas contrôlé, n'est-ce pas? Ca va pour les Championnats du monde mais pour les Catégories A cela se passe autrement.

**Peter Jacobs (GBR, MH) :** Oui, il n'y a pas de contrôles stricts pour des vêtements dans les compétitions de Catégorie A. Quand je lis bien la proposition, il y a bien une différence entre les deux cas, manque du nom et non conformité avec les dessins acceptés par le Comité Exécutif. Si je comprends bien, un tireur qui ne porte pas le nom sur son dos ne peut pas tirer, il ne s'agit donc pas d'un carton rouge. Il ne peut pas tirer, d'un autre côté, si on prend les dessins, c'est différent. Si les dessins ne sont pas acceptés par le Comité Exécutif, il reçoit une sanction selon la proposition, mais pour le nom, je crois que la proposition est claire, il ne peut pas tirer.

**Nathalie Rodriguez :** Non, nous avons bien indiqué qu'il s'agissait en cas de tenues non conformes et qu'il s'agisse aussi bien des couleurs nationales, du nom dans le dos ou de la nationalité. Je l'ai indiqué comme étant une modification du Comité Exécutif, je précisais bien qu'il s'agissait des couleurs, nom ou nationalité.

**Max Geuter (GER, MH) :** Je crois que nous sommes tous d'accord pour le carton rouge, mais il faudrait trouver une solution pour les compétitions de coupe du monde d'armes féminines. Je ne suis pas jaloux des cheveux longs mais ceux-ci cachent le nom et la nationalité. C'est donc injuste pour celles qui peuvent être punies. Nous devons trouver une solution pour voir ce qu'on peut faire avec ces femmes.

**Nathalie Rodriguez :** Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur cette proposition? Qui est contre? Qui s'abstient? Donc la proposition est approuvée à l'unanimité, modifiée comme nous l'avons mentionné "sauf cas de force majeure", application au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Elle est déjà en vigueur de toute façon. Nous passons maintenant aux **modifications aux Statuts.**

**Proposition n°1 :** ajouter à la fin de **l'article 1.6**, les montants des droits ci-dessus sont déterminés par le Comité Exécutif et approuvés par l'Assemblée Générale pour la saison suivante. Il se trouve que dans les Statuts actuellement, on parle toujours du Congrès qui approuve les montants, mais maintenant c'est l'Assemblée Générale qui approuve les points financiers. Donc ce n'est qu'une petite adaptation des textes, ce n'est plus le Congrès, mais l'Assemblée Générale qui approuve les points financiers puisque le rapport financier est présenté à l'Assemblée Générale et non plus au Congrès.

L'avis de la Commission juridique était favorable et il devrait être ajouté au point 3.2.1 et en tant que nouveau point 5.1.15 aussi les montants des droits ci-dessus, de 1 à 4, etc.

Donc c'est simplement changer Congrès par Assemblée Générale. Est-ce que quelqu'un est contre? Qui s'abstient? Donc la proposition est votée à l'unanimité.

**Proposition n°2, article 3.2.3 :** Le Congrès définit, contrôle et oriente la politique générale de la FIE. Il décide des modifications à apporter aux statuts et aux règles de combat. L'avis de la Commission juridique est de conserver le texte original. Ajouter à 5.5.2 que la prochaine Assemblée Générale pourra ratifier en plus du prochain Congrès. Le Congrès définit, contrôle et oriente la politique générale de la FIE, Il décide des modifications à apporter aux Statuts et aux règlements pour les épreuves. Quelqu'un souhaite s'exprimer sur cette proposition?

**George Van Dugteren (RSA) :** Je crains que la version anglaise semble être un peu confuse car ça se répète. La modification sur le texte des statuts est mentionnée deux fois.

**Peter Jacobs (GBR, MH) :** Pour le moment, le Congrès doit approuver tous les changements de règles, n'importe quelle section du livre des Règlements. La proposition faite est que le Congrès doit approuver les changements dans le livre T, les règles techniques. L'article de la règle par exemple dans le livre O, organisation du livre des règlements peut être changé par le Comité Exécutif et la recommandation de la Commission des Règlements est de rejeter cette proposition.

**George Van Dugteren (RSA) :** Excusez-moi, mais je pense qu'il faut clarifier cette décision. La proposition que le Comité Exécutif peut modifier, les règles vont-elles être proposées ou est-ce que la proposition va être rejetée? Ma position concernant la section anti-dopage, je veux parler du T, ou juste du règlement. Est-ce que les statuts sont supposés être les règlements dans ce document? Les règles sont O,T et M. Donc ce n'est pas très clair pour moi. Si l'on dit qu'on a besoin du Congrès pour modifier T 129 qui concerne le dopage dont la liste change chaque année, nous ne pourrions pas changer cette liste pendant le Congrès.

**Nathalie Rodriguez :** C'est la raison pour laquelle le Comité Exécutif a fait cette proposition.

**Peter Jacobs (GBR, MH) :** Pour éclaircir, en ce moment, les Statuts disent que les règles ne peuvent être changées que par le Congrès. La proposition sur cette table comme je l'ai dit, reste le même cas pour la section T qui inclut l'anti-dopage, mais la section O par exemple peut être changée par le Comité. Seulement, dans des cas des décisions urgentes qui doivent être prises, tels que des changements urgents dans le code anti-dopage, l'Exécutif peut faire des modifications et les approuver rétrospectivement par le Congrès. Cela a toujours été le cas et si les règles de l'anti-dopage deviennent un attachement plutôt qu'une partie des règles, probablement cela sera traité différemment dans le futur.

**George Van Dugteren (RSA) :** Merci, j'accepte de comprendre cette explication, mais ce qui se reflète dans le texte sur lequel on va voter, c'est ce qui a été modifié à la ligne selon votre explication.

**Peter Jacobs (GBR, MH) :** La Commission juridique a proposé que cette proposition ne devrait pas être exacte.

**René Roch (MH) :** Le problème est le suivant, c'est une question pratique. Il est difficile de réunir un Congrès chaque fois qu'il y a une modification des règles de dopage. Il y a certaines règles si vous voulez qui ne sont pas des règles de combats, c'est-à-dire que nous avons proposé que tout ce qui concerne les règles de combats, qui sont très importantes, il faut bien évidemment avoir l'avis du Congrès et lorsqu'il y a des problèmes de règlements plus administratifs, comme des règles d'anti-dopage et il peut y avoir d'ailleurs d'autres propositions, il est bien évident que c'est technique et que nous mêmes, nous nous en remettons aux spécialistes. Il nous est difficile de donner un avis sur les règles de dopage, je crois que nous sommes obligés de dire que la commission nous fait des propositions et nous les acceptons. Il y a alors deux solutions, ou bien on le dit dans les Statuts et on dit évidemment que le Congrès est souverain en ce qui concerne les Statuts, le Règlement et les règles de combats, et pour le reste on s'en réfère au Comité Exécutif, je préférerais d'ailleurs que ce soit le Comité Exécutif plutôt que le Bureau et après ça sera clair. Alors qu'actuellement on dit qu'il est souverain pour tout et donc on dira que si c'est urgent, c'est le Bureau qui décidera. Ça ne me paraît pas très bon, je crois qu'il vaut mieux avoir les choses claires et dire voilà ce que nous décidons, voilà ce que le Congrès décide automatiquement, voilà ce que peut décider le Comité Exécutif. Ça serait peut-être plus clair, maintenant si vous voulez qu'on reste dans la position actuelle, effectivement c'est aussi faisable mais cela ne me paraît pas très franc de toute façon.

**Samuel Cheris (USA, MH) :** Monsieur Le Président, le problème des règles de combat, c'est que la plupart des règles qui sont discutées sur les changements sur le fleuret et le sabre,

seraient autorisées par cette proposition sans que le Congrès ne les voit parce qu'on les trouve dans les règles du matériel et non les règles de combat. Par conséquent, des changements majeurs pourraient être faits sur la manière dont l'escrime est pratiquée sans même passer devant le Congrès. Avec cette proposition, seule la partie T du Règlement, c'est-à-dire les règles de combat, resteraient dans le règlement et toute la partie M (matériel), qui apporte des informations techniques très importantes, comme la sécurité, le masque transparent, les tenues, disparaîtraient du Règlement et les changements ne passeraient même pas devant le Congrès. C'est pourquoi la Commission juridique pense que le Règlement doit rester tel qu'il existe et que les Statuts aussi. Toutes les règles des compétitions doivent être approuvées par le Congrès, et que les affaires urgentes soient réglées temporairement par le Comité Exécutif jusqu'au prochain Congrès.

**René Roch (MH) :** Sur ce point de vue je suis d'accord et c'est possible que ça se fasse comme ça, je pense que tout dépend de ce qu'on incorpore dans les règles de combats. Evidemment si vous sortez certaines choses qui sont spécifiques, par exemple au fleuret, à ce moment là, ça devrait être incorporé dans les règles de combats. Maintenant si vous voulez, on reste dans la situation actuelle, ça me convient parfaitement, mais j'espère peut-être que les choses soient plus claires. Mais restons un peu dans le flou si vous voulez, ça ne me gêne absolument pas d'autant plus que c'est une proposition du Bureau. Vous êtes d'accord pour qu'on reste dans l'état actuel? Donc on ne change pratiquement rien, on continue, s'il y a des choses urgentes à faire, comme par exemple tout ce qui concerne le dopage, nous sommes obligés de prendre des décisions au Bureau ou par le Comité Exécutif, je préfère d'ailleurs que ça soit souvent le Comité Exécutif et puis ça sera ratifié par le prochain Congrès. On est d'accord, on reste comme ça? Personne n'est contre, alors on est d'accord, on reste sur cette position.

**Nathalie Rodriguez : Proposition n°3, Article 3.3.3 b) 1er paragraphe :** « Seuls sont valables les pouvoirs reçus jusqu'à l'ouverture du Congrès, le pouvoir devra porter la signature du Président de la Fédération membre ». C'est aussi une légère adaptation du texte actuel qui prévoit en fait que les pouvoirs soient remis à la FIE la veille du Congrès et à l'ouverture du Congrès. Donc je pense qu'il est plus simple d'indiquer que les pouvoirs sont valides jusqu'à l'ouverture du Congrès et non pas d'avoir deux dates différentes. La Commission juridique a été favorable à cette proposition. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer?

**Jenő Kamuti (HUN) :** Je voudrais préciser qu'est ce que veut dire l'ouverture du Congrès? C'est l'ouverture du Congrès à 9h? L'ouverture dans la journée?

**Nathalie Rodriguez :** C'est l'ouverture du Congrès, c'est-à-dire que c'est le moment où le Président ouvre le Congrès. Ça peut être 8h30 mais c'est le moment où le Président ouvre le Congrès. Est-ce que quelqu'un est contre cette proposition? Quelqu'un s'abstient? Donc elle est approuvée à l'unanimité.

**Proposition n°4, Article 3.4.3 :** « Le Président de la FIE devra au moins un mois avant le Congrès ou l'Assemblée Générale, envoyer à toutes les fédérations membres l'ordre du Jour avec les annexes explicatives nécessaires ». Alors pareil, cette proposition est une petite adaptation de l'article 3.4.3, qui dit actuellement que le Président de la FIE devra au moins un mois avant le Congrès. Donc il a été ajouté "et l'Assemblée Générale", c'est la seule modification et la Commission juridique a été favorable à cette proposition. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur cette proposition? Qui s'abstient? Donc approuvée à l'unanimité.

**Proposition n°5, Article 3.6.4 :** « L'Assemblée Générale désigne les vérificateurs de comptes professionnels comme contrôleurs des comptes pour une période d'une année renouvelable ». Là aussi c'est une légère modification de l'article 3.6.4 qui prévoit que le Congrès désigne les vérificateurs des comptes, mais étant donné que le rapport financier est

maintenant approuvé par l'Assemblée Générale, nous avons simplement changé Congrès par Assemblée Générale. Par ailleurs, dans le passé les vérificateurs des comptes étaient nommés pour quatre ans de manière à être un peu plus souple, le Comité Exécutif a proposé de les nommer pour une année et de renouveler leur mandat, donc c'est la seule modification. Et c'est ce qui a été fait d'ailleurs aux précédentes assemblées générales, on a renouvelé les vérificateurs pour une année. Est-ce que quelqu'un est contre cette proposition?

**Bert Van der Flier (NED) :** Je suppose que ce doit être dans la traduction anglaise, mais dans cette traduction, nous constatons que l'Assemblée Générale élit les vérificateurs professionnels, elle ne les désigne pas. Ce devrait être désigne non?

**Nathalie Rodriguez :** Oui, c'est désigne.

**Bert Van der Flier (NED) :** D'accord, on va donc changer par désigne.

**Nathalie Rodriguez :** Est-ce que quelqu'un est contre cette proposition?

**René Roch (MH) :** Je pense que c'est exact, en français on dit désigner, d'ailleurs on ne dit pas qu'ils sont élus, ils sont désignés. On les propose et ils sont acclamés tout simplement. nous sommes d'accord.

**Nathalie Rodriguez :** Est-ce que quelqu'un est contre? Des abstentions? Donc la proposition est votée à l'unanimité.

**Proposition n°6, Article 4.1.4 :** « la candidature devra être effectuée au moyen d'un formulaire fourni par la FIE, une seule page de format A4 ». Le but de cette proposition en fait, était d'uniformiser les formulaires de candidatures présentées par les candidats parce que certains présentaient une page, d'autres trois. Donc le but était de faire une première page avec des informations générales du type, le nom, le prénom, la date de naissance, la photo, etc, et au verso, de conserver une page du Curriculum Vitae pour chaque candidat, pour que chacun ait le même type de formulaire. La Commission juridique a été favorable à cette proposition avec les modifications indiquées. Le formulaire devra être effectué au moyen d'un formulaire fourni par la FIE, une seule page de format A4 qui devrait comprendre les langues parlées ainsi que les diplômes et autres qualifications pour la commission concernée. Il est exact que ces informations devront apparaître au recto du formulaire parce que ce sont des informations générales et qui sont informatives. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur cette proposition? Qui est contre? Qui s'abstient? Nous votons sur le texte et la modification apportée par la Commission juridique.

**René Roch (MH) :** Peut être qu'au lieu de mettre "qui devrait" on devrait mettre "qui devra comprendre".

**Nathalie Rodriguez :** Donc qui devra comprendre. Et ça c'est le formulaire que la FIE établira. Donc la proposition est adoptée avec la modification "qui devra comprendre les langues parlées".

**Proposition n°7, article 4.2.1 :** En outre, un candidat à la présidence doit parler une des trois langues de travail de la FIE et devoir comprendre et s'exprimer dans les deux autres langues de travail. La Commission juridique a été favorable à la proposition telle que modifiée. En outre, un candidat à la présidence parle couramment une des trois langues de travail de la FIE et il serait souhaitable qu'il puisse comprendre et s'exprimer dans une des deux autres langues de travail. Qui souhaite s'exprimer sur cette proposition?



**Lars Liljegen (SWE)** : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous n'aimons vraiment pas ce genre de paragraphe. Nous aurons une discussion plus tard à propos de l'âge du Président, mais à mon avis, c'est presque toutes les mêmes discussions principales. En Suède, nous n'utilisons aucune règle sur les couleurs de nos cheveux, de nos yeux, de la langue et nous ne parlons pas de l'âge, cela sera demandé quand ça arrivera. Chaque fois nous prenons ce genre de décisions qui comprend la démographie. Il est clair qu'il faut prendre la bonne décision à chaque moment. C'est bien sûr un argument pour un candidat qui parle toutes les langues du monde couramment, mais qu'est-ce que couramment? Et que dois-je comprendre? Si je dois faire un choix, je préfère un bon meneur au lieu d'un langage professionnel européen, africain ou asiatique. Je suis prêt à accepter un Président qui ne comprend pas une de nos langues de travail. En étant attentif, nous excluons une grande partie de la terre. Le nouveau monde n'est pas inclus dans notre famille d'escrime. Je n'apprécie vraiment pas ces alternatives. Mais les alternatives de la Commission juridique sont mieux que la proposition du Comité Exécutif. Je demande au Comité Exécutif de changer votre esprit quand vous écoutez ces arguments. D'un autre côté, j'aurais envie de vous expliquer de quelle manière est votre faute si vous l'aviez faite. Merci.

### **Applaudissements**

**Norman Joergensen (DEN)** : Monsieur le Président, j'aimerais m'exprimer sur cette même voie. Je pense que si nous sommes d'accord sur cette proposition, nous aurons besoin d'une commission qui décide qu'un Président devra être candidat avec l'une de ces langues. Donc pour être membre de cette commission, on doit être un professeur de langue, je suis professeur de langue et je suis qualifié pour ça, mais je n'accepte pas ça seulement pour un professeur de langue.

### **Applaudissement**

**Alejandro Bleyer (BOL)** : Je pense que c'est plus important que le Président de la FIE sache diriger sans qu'il ait besoin de parler plusieurs langues.

**Alexandru Mironov (ROM)** : Juste une phrase si vous me le permettez, je ne pense pas que c'est un hasard pour la vie et pour le bien du Président de parler au moins deux langues. Ce qui est faux avec ça, c'est qu'il nous faut une personne capable de nous représenter pour le Comité Olympique et le reste du monde.

**Steve Higginson (GBR)** : J'apprécie la question des principes de la philosophie dont nous parlons à savoir l'exclusion selon la langue. Je viens à ce Congrès depuis déjà beaucoup d'années, et sur le point de vue de la qualité, je pense que c'est absolument crucial, mais pour quiconque qui succède au Congrès, devrait être capable de se débrouiller avec au moins une langue ainsi que d'autres. Le problème principal que l'on rencontre toujours dans le monde de l'escrime, c'est que personne n'est capable de s'exprimer parfaitement clairement afin d'être compris. Quelque soit le sujet philosophique, sur l'exclusion ou l'intégration, sur un point de vue partagé, les gens qui parlent plusieurs langues est préférable. Merci.

**René Roch (MH)** : je pense effectivement qu'il faut quand même que le Président puisse au moins parler l'une des trois langues de travail, ça me paraît nécessaire. Ensuite, je pense aussi que la formulation de la Commission juridique est très convenable et il est souhaitable qu'il puisse comprendre les autres langues, c'est tout ce que l'on peut dire, c'est souhaitable et au moins qu'il parle l'une des langues. Vous savez nous avons quelques fois dans certaines commissions, des personnes qui ne parlent aucune des trois langues. C'est très difficile de communiquer. C'est pour ça que nous souhaitons qu'il parle au moins couramment une des langues. Je crois que ce n'est pas beaucoup demandé et je crois que c'est vraiment nécessaire. Maintenant que ce soit seulement souhaitable, je suis aussi

d'accord, c'est seulement souhaitable et puis de tout façon, c'est à vous de décider. Ce n'est pas parce qu'on va marquer cela que vous serez obligés de voter pour tel candidat ou tel autre candidat, il est bien évident et de toute façon, c'est le Congrès qui décide. Voilà, alors je pense peut être que nous pourrions reprendre la proposition de la Commission juridique qui me paraît préférable. Est-ce que vous êtes d'accord?

**Nathalie Rodriguez** : Donc on reprend le texte qui a été modifié par la Commission juridique et qui indique "et il serait souhaitable qu'il puisse comprendre et s'exprimer dans une des trois langues de travail de la FIE". Est-ce que quelqu'un est contre? Oui, la modification est "et parle couramment l'une des trois langues de travail de la FIE et il serait souhaitable..."

**René Roch (MH)** : De toute façon c'est le texte approuvé hier par le Comité Exécutif.

**Nathalie Rodriguez** : Qui est contre? Qui s'abstient?

**René Roch (MH)** : Donc nous adoptons le texte de la Commission juridique.

**Nathalie Rodriguez (MH)** : **Proposition n°8, articles 4.2.2 et 4.2.4.** : « Si un candidat pour la Présidence se retire avant l'élection, et qu'il est le seul candidat à la Présidence, il peut y avoir de nouvelles candidatures jusqu'au moment de l'élection à la Présidence, sous réserve d'être présenté conformément aux conditions générales qui précèdent dans les articles 4.1.1 et 4.1.2. ». La Commission juridique a été favorable à cette proposition en la modifiant de la manière suivante : "Si tous les candidats pour la Présidence se retirent avant l'élection, il peut y avoir de nouvelles candidatures." Une légère nuance. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur cette proposition? Qui est contre?

**René Roch (MH)** : Alors je pense qu'on pourrait la formuler : "si le candidat ou tous les candidats pour la Présidence se retirent avant l'élection."

**Nathalie Rodriguez** : Si le ou tous les candidats?

**René Roch (MH)** : Oui

**Nathalie Rodriguez** : Donc la proposition est "si le ou tous les candidats à la Présidence se retirent avant une élection, il peut y avoir de nouvelles candidatures."

**René Roch (MH)** : Tout le monde est d'accord? Alors nous adoptons cette proposition.

**Nathalie Rodriguez** : **Article 4.2.4** : « Au cas où au premier tour, aucun candidat n'obtiendrait la majorité absolue des suffrages, le candidat qui a obtenu le moins de voix est éliminé et un tour supplémentaire est effectué. Au cas où au deuxième tour, aucun candidat n'obtiendrait la majorité absolue des suffrages », et là le Comité Exécutif a rajouté "exprimés", pour qu'il soit bien clair que ce sont les "suffrages exprimés", le candidat qui a obtenu le moins de voix est éliminé, et un ou des tours supplémentaires sont effectués jusqu'à ce qu'un candidat obtienne la majorité des suffrages ou qu'il ne reste plus que deux candidats. Dans ce cas au vote suivant, le candidat qui aura obtenu le plus de suffrages sera élu. Lorsqu'il y a égalité de deux candidats pendant deux tours, le candidat le plus jeune sera élu. La Commission juridique a été favorable à cette proposition.

**Melik Chahnazaryan (ARM)** : Je voudrais poser une question. Si nous ne pouvons pas trouver une autre possibilité de faire le choix entre les deux candidats qui ont le même nombre de votes, à vrai dire, moi-même je suis pour qu'on avance et que les jeunes progressent, mais nous ne sommes pas dans les compétitions de poids et haltères. Pour choisir celui qui est plus léger, plus jeune ou celle qui est une femme, je m'adresse au Comité Exécutif et à tous les membres, de peut-être encore penser et de trouver d'autres

critères parce que je ne trouve pas que vraiment on soit dans l'impasse et on ne puisse pas choisir une autre possibilité pour pouvoir choisir un des deux candidats qui ont le même nombre de votes. Merci.

**René Roch (MH)** : Je pense qu'actuellement, lorsqu'il y a égalité de votes à l'intérieur des commissions pour le Président par exemple, c'est le plus jeune qui est élu. Je crois que nous avons appliqué ce qui se passe à l'intérieur des commissions, à la Présidence de la Fédération. Je pense qu'il faut avoir le même règlement pour tout le monde et non pas un règlement pour les commissions et un autre règlement pour le Congrès, pour le vote du Président.

**Nathalie Rodriguez** : C'est le cas pour le Comité Exécutif également.

**René Roch (MH)** : C'est la même chose pour le Comité Exécutif.

**Nathalie Rodriguez** : Donc ce n'est qu'une application additionnelle?

**René Roch (MH)** : C'est une application qui a été généralisée tout simplement. Ce n'est pas une application particulière, nous avons repris ce qui se fait déjà. Vous êtes d'accord? Si deux candidats ont le même nombre de voix, c'est le plus jeune qui est élu. Tout le monde est d'accord? Pas de problème.

**Nathalie Rodriguez** : Qui est contre? 10. Qui s'abstient? 1. Qui est pour? Donc la proposition est votée.

**Proposition n°9, article 4.3.1** : « En outre, un candidat au Comité Exécutif doit pouvoir comprendre et s'exprimer dans l'une des trois langues de travail de la FIE ». L'avis de la Commission juridique est le suivant : favorable telle que modifiée : « En outre, un candidat au Comité Exécutif doit pouvoir comprendre et s'exprimer dans l'une des trois langues de travail de la FIE et il serait souhaitable qu'il puisse comprendre et s'exprimer dans une des deux autres langues de travail ». La Commission juridique étend un peu plus la proposition.

**René Roch (MH)** : La Commission juridique est plus stricte.

**Nathalie Rodriguez** : Voilà.

**Melik Chahnazaryan (ARM)** :: Je m'excuse mais si nous avons élargi la règle existante en ce qui concerne les candidats pour les commissions et pour le Comité Exécutif, n'est-ce pas pour le Président qui serait élu? Alors j'ai une question : le point que nous sommes en train de délibérer concerne-t-il aussi les membres des commissions ? Parce que c'est avec stupéfaction que j'ai appris que nous avons des membres des commissions qui ne parlent aucune des trois langues, donc je voudrais savoir si la même règle existe en ce qui concerne les élections des membres des commissions.

**Nathalie Rodriguez** : Cela est inclus dans la proposition n°11 qui traite de ce cas là.

**René Roch (MH)** : La proposition n°11, nous allons la traiter après.

**Nathalie Rodriguez** : Donc je répète que la Commission juridique a souhaité que le même texte pour le Président soit appliqué ici, "et il serait souhaitable qu'il puisse comprendre et s'exprimer dans une des deux langues de travail." « Et il serait souhaitable », ce n'est qu'une hypothèse.

**René Roch (MH)** : C'est conditionnel .

**Nathalie Rodriguez** : Est-ce que vous êtes d'accord sur la modification effectuée par la Commission juridique?

**René Roch (MH)** : Qui est plus stricte que celle qui était proposée, puisque ce qu'on proposait c'est qu'un membre du Comité Exécutif parle au moins une des trois langues. Maintenant, la Commission juridique dit qu'il faut qu'il parle l'une des trois langues et qu'il puisse s'exprimer ou comprendre l'une des deux autres langues.

**Nathalie Rodriguez** : Est-ce que quelqu'un est contre la proposition de la Commission juridique? 2 voix contre. Est-ce qu'il y a des abstentions? Donc la proposition amendée par la Commission juridique est adoptée.

Vous allez maintenant avoir **les propositions n°10 et 12**, pour augmenter à deux le nombre des femmes élues au Comité Exécutif et aux commissions. Vous allez passer de un à deux. A cet effet, je vous ai préparé une présentation PowerPoint parce que l'année dernière, j'ai fait un travail de recherche dans le cadre de mon Master sur les femmes et le management dans les fédérations internationales olympiques. Donc pour ces propositions là, je vous ai préparé une petite présentation d'illustration de ce qui se passe dans les autres fédérations.

**René Roch (MH)** : J'ajouterai que Nathalie a été brillamment reçue l'année dernière à son Master et donc nous ne pouvons que l'applaudir.

### **Applaudissements**

**Nathalie Rodriguez** : Etant donné j'ai fait la présentation originale en anglais, il est plus facile pour moi de poursuivre dans cette langue. Au cours de mes recherches, mon objectif a été de déterminer, au sein des fédérations internationales olympiques, la représentation des femmes à tous les niveaux, les pratiques de recrutement actuelles pour le personnel engagé et élu, les perceptions de types de discrimination et les propositions des femmes pour affronter les obstacles et atteindre le succès. Donc la présentation que vous allez voir n'est pas l'originale, qui est très longue, mais une présentation spécifique à ce Congrès.

La situation dans toutes les fédérations internationales: il y a une grande disparité entre les 35 fédérations olympiques, mais j'ai dû regrouper des chiffres afin de les rendre plus schématiques et compréhensibles. Les Présidents des fédérations internationales représentent de 0 à 9% dans 75% des FI. Les membres du Comité Exécutif représentent de 0 à 8% dans 55% des FI. Et de 0 à 9.5% dans 45% des Les Présidents de fédérations nationales représentent entre 11 et 23% dans 24% des FI, de 11 à 33% dans 45 % des FI et de 10 à 28% dans 50% des FI.

La situation à la FIE : le but du CIO pour les Fédérations internationales et les Comités nationaux olympiques est d'avoir au moins 20% de femmes au 31 décembre 2005. A la FIE, nous avons 8% des femmes en tant que Présidentes d'une fédération nationale. Nous avons 17% de femmes dans le Comité Exécutif, mais actuellement nos Statuts ne prévoient qu'une seule femme. En 2004, la situation pourrait être totalement différente. Si nous ne votons pas pour avoir deux femmes au Comité Exécutif, nous n'en aurons peut-être qu'une et retomberons à 9 ou 10 % de femmes au Comité Exécutif. Concernant les membres des commissions, nous sommes à 11%.

Quelle est la réglementation internationale ? Les Nations-Unies ont voté pour l'égalité des droits des hommes et des femmes dans les nations grandes et petites. Le développement complet d'un pays, la richesse du monde et la cause de la paix exigent la participation maximum des femmes dans des termes égaux à ceux des hommes, dans tous les domaines. Il a donc été clairement établi que toute forme de la discrimination était inadmissible.

Ceci est la situation idéale. Quelle est la réalité?

Le rapport des Nations-Unies lors de la 4<sup>ème</sup> conférence des femmes à Pékin indique que bien que la participation des femmes soit primordiale pour construire une démocratie et créer un progrès social, les femmes sont sous-représentées dans les postes décisionnaires, dans la plupart des pays. Se dressent des obstacles culturels, techniques, économiques.

Une série de « mythes » concernant les femmes les découragent d'accéder au plus haut niveau. Des préjugés tels que:

« Les femmes ne sont pas intéressées par le sport, comment pourraient-elles donc le diriger?

Les femmes ne prennent pas au sérieux leur carrière autant que les hommes et partent pour avoir des enfants.

Les femmes ne sont pas faites pour le management parce qu'elles ne sont pas assez agressives et manquent de la confiance en soi nécessaire aux postes de haut niveau.

Toute femme peut réussir si elle est compétente et qu'elle travaille dur. C'est ainsi que font les hommes et, après tout, une entreprise recherche la meilleure personne pour un poste. »

Embaucher ou élire les plus qualifiés soulève la question de l'égalité des chances. L'action positive implique que les emplois disponibles soient accessibles sur une base égale à toutes les personnes qualifiées. Le principe de l'égalité des chances affirme que les personnes ayant la même capacité et les mêmes talents devraient avoir la même perspective de succès. Race, religions, sexe, orientation sexuelle et contexte familial ne devraient avoir aucun rapport avec le succès ou l'échec de chacun dans ce combat compétitif.

La Charte Olympique, Chapitre 5, article 42 prévoit que « n'importe quel nouveau sport cherchant à être inclus dans le programme Olympique, devra inclure les épreuves féminines. »

Le CIO aussi encourage vivement, par des moyens appropriés, la promotion des femmes dans le sport à tous les niveaux et dans toutes les structures, particulièrement dans l'organe exécutif national et international des organisations sportives, dans le but d'appliquer strictement le principe d'égalité des hommes et des femmes.

Finalement, je dirais que le sport est un droit inné et c'est une activité humaine unique. Mais il reste beaucoup à faire dans ce domaine, particulièrement au niveau de l'éducation des enfants dès le plus jeune âge. Il n'est pas juste d'être privé de prendre part à un sport. Le sport est un moyen d'éduquer les gens, une partie du processus de l'éducation ; pourquoi les femmes devraient-elles en être privées ?

Le sport et l'administration sportive ne sont pas des « chasses-gardées ». Les femmes ont déjà été directrices, capitaines d'équipe, arbitres, organisatrices, communicatrices, Présidentes de Fédérations Internationales et Nationales, etc. Elles peuvent le faire, elles le font.

Il y a de la place pour tous, laissez-les donc entrer.

## **Applaudissements**

**Nathalie Rodriguez** : Donc nous revenons à la **proposition n°10, Article 4.3.4** qui dit : « Si parmi les onze premiers membres ayant obtenu le plus grand nombre de voix, il n'y a pas de femmes, le Comité Exécutif sera composé des neuf premiers membres élus et des deux femmes élues ayant obtenu le plus grand nombre de voix par les candidats au Comité Exécutif. Si l'une des deux femmes ainsi retenues a la même nationalité que l'un des neufs premiers hommes élus, elle sera écartée au profit de la suivante d'une nationalité non représentée ». L'avis de la Commission juridique a été favorable tel que modifié : si l'une ou plusieurs femmes ainsi retenue a la même nationalité que l'un des neuf premiers hommes

élus, elle sera ou seront écartée (s) au profit de la suivante d'une nationalité non représentée. Qui souhaite s'exprimer sur cette proposition ?

**René Roch (MH)** : Simplement je pense qu'il faut dire "si une" et non pas "si l'une". « Si une ou plusieurs femmes ainsi retenue a la même nationalité... ». Il ne faut pas mettre le "l".

**Nathalie Rodriguez** : « Si une ou plusieurs femmes... »

**René Roch (MH)** : Je pense qu'avec la démonstration que nous a faite Nathalie, nous sommes forcément d'accord avec le texte.

**Nathalie Rodriguez** : Non, vous avez le droit d'être contre , c'est la démocratie.

**René Roch (MH)** : Bien, je pense qu'il n'y a personne contre ? Nous sommes tous pour ? Ah, observation de Monsieur Max Geuter.

**Max Geuter (GER, MH)** : Ma remarque se porte sur les propositions 10 et 12 qui concernent les deux personnes d'une même nationalité. Dans le passé, nous n'avions qu'une seule nationalité, la possibilité est qu'un membre d'honneur puisse nommer bien sûr quelqu'un, un homme ou une femme. Je ne veux pas couper le droit des membres d'honneur, mais si une fédération propose un homme et qu'un membre d'honneur propose une femme du même pays avec l'approbation du pays, je pense qu'il devrait reprendre la nomination de l'homme parce qu'autrement nous avons deux possibilités pour une fédération qui ne se porte pas à mon avis comme les autres.

**Nathalie Rodriguez** : Je regrette, ceci n'est pas tout à fait juste puisque le membre d'honneur doit présenter le candidat en accord avec la fédération nationale, donc si la fédération nationale ne le souhaite pas, le membre d'honneur ne pourra pas présenter le candidat.

**Max Geuter (GER, MH)** : Mais s'il a l'accord de la fédération et que la fédération a déjà nommé un homme, il faut retirer un des deux ?

**Nathalie Rodriguez** : Mais c'est à la fédération de le retirer, de prendre la décision.

**Peter Jacobs (GBR, MH)** : Max si tu me permets, je n'ai pas mon livre des Statuts ici, il est avec quelqu'un d'autre, mais si je m'en rappelle bien, le Comité Exécutif et les commissions ne peuvent pas avoir plus d'une personne du même pays ; automatiquement, donc ce n'est pas possible que deux personnes du même pays puissent être élues.

**Nathalie Rodriguez** : Oui, mais maintenant ce n'est qu'un seul candidat, donc la fédération devra choisir et elle fera sa décision seule.

**Pierre Abric (FRA)** : Les textes sont très clairs Max. Le principe d'une fédération présentant un homme, ou l'inverse, un membre d'honneur présente une femme ou un homme, il y a la loi démocratique qui s'applique. Si le monsieur est élu en 4<sup>ème</sup> position et la première dame en 15<sup>ème</sup> position, je suis désolé, il n'y a pas à retirer l'homme, pour moi c'est la loi démocratique qui s'applique, l'homme est élu et on va chercher à ce moment là la dame qui suit. Il faut laisser la démocratie s'exprimer. Alors il faudrait passer premier aux élections et comme un membre d'honneur aurait présenté avec l'accord de sa fédération une dame, c'est la dame qui serait 15<sup>ème</sup> qui passerait, c'est anti-démocratique.

**Kenneth Spiteri (MLT)** : Je voudrais savoir : si les onze membres qui obtiennent la majorité des votes sont toutes des femmes, qu'est ce qu'il se passerait dans ce cas ?

**Nathalie Rodriguez** : Pouvez-vous répéter s'il vous plaît ?

**Kenneth Spiteri (MLT)** : Si les onze membres qui obtiennent la majorité des votes sont toutes des femmes, qu'est ce qu'il se passerait dans ce cas?

**Nathalie Rodriguez** : Toutes des femmes ?

**Bert Van Der Flier (NED)** : Nous avons prévu ce problème dans les Statuts de la Confédération européenne. Nos Statuts établissent que dans notre commission, pour le moment il y a plusieurs femmes nous devons changer les Statuts, ils devrait y avoir au moins un homme et au moins une femme pour résoudre le problème.

**Omar Vergara (ARG)** : Il y a une erreur de traduction en espagnol car au lieu d'indiquer "écarter", il est mis "disqualifier". C'est correct ?

**Nathalie Rodriguez** : Je pense que c'est une erreur de traduction.

**Omar Vergara (ARG)** : La traduction de "écarter" est "descartar"

**Nathalie Rodriguez** : Ce sera corrigé.

**René Roch (MH)** : Le problème est de savoir si effectivement on peut présenter deux personnes de la même nationalité au Comité Exécutif. Il semble que non et que de toute façon il ne peut y avoir qu'une seule personne. Donc, la fédération qui présente un candidat et qui accepte qu'un membre d'honneur présente un candidat de la même nationalité, est en contradiction avec notre règlement. Ça n'existe pas ! Je pense Max que ce n'est pas un gros problème. Il ne peut pas y avoir ce problème, il n'y aura toujours qu'une personne d'une nationalité pour représenter les fédérations au Comité Exécutif.

**Nathalie Rodriguez** : Mais c'est le Congrès qui prendra sa décision

**René Roch (MH)** : je pense que s'il y a deux candidats et il n'y a qu'un élu, alors c'est tout à fait normal, ça sera celui qui aura le plus grand nombre de voix qui sera retenu.

**Nathalie Rodriguez** : Mais ce sera au Congrès de décider s'il souhaite élire l'homme ou la femme.

**René Roch (MH)** : Absolument. Je crois que c'est le vote qui décidera et puis c'est tout, on n'a pas à prévoir ces choses là.

**Peter Jacobs (GBR, MH)** : Si j'ai bien compris l'observation de Monsieur Abric, c'est une nuance un peu compliquée. Suivant l'avantage donné des femmes dans l'élection, les deux premières femmes dans l'élection, même si elles sont vraiment en bas de la liste de votation, sont élues en priorité avant les hommes qui ont plus de votes qu'elles ?

**Nathalie Rodriguez** : Peter; excusez-moi mais je vous rappelle le texte des statuts 4.1.2 qui dit : « chaque fédération membre ne peut présenter qu'une seule candidature par poste. Chaque membre d'honneur ne peut présenter qu'une seule candidature par poste. » Donc cela signifie que le membre d'honneur qui présenterait éventuellement un homme ou une femme devrait avoir l'accord de sa Fédération, et sa fédération ne va pas présenter deux candidats puisqu'elle ne peut en présenter qu'un seul. Donc elle fera le choix elle-même. Il ne peut y avoir qu'une seule candidature.

**René Roch (MH)** : Mais ça, il faut le préciser et pour l'instant ce n'est pas le cas maintenant.

**Nathalie Rodriguez** : C'est le cas dans les Statuts, je viens de lire l'article 4.1.2.

**René Roch (MH)** : Mais non, on dit qu'une fédération ne peut présenter qu'un seul candidat, mais un membre d'honneur peut également présenter un candidat avec l'accord de la fédération. C'est l'accord, ça ne veut pas dire que c'est la fédération qui présente. Le problème est là, c'est que si nous voulons avoir qu'un seul candidat par Fédération, il faut l'exprimer clairement et simplement en disant qu'il ne pourra y avoir qu'un seul candidat par poste, présenté par une Fédération.

**Peter Jacobs (GBR, MH)** : Ca c'est nos Statuts aujourd'hui et il n'y a pas une proposition dans l'ordre du jour d'aujourd'hui de supprimer le droit des membres d'honneur de présenter les candidats de n'importe quel pays, mais avec l'accord du Président de la Fédération, donc on pourrait dire que si le président de la fédération accepte un deuxième candidat de son pays, il prend le risque que cela peut bouleverser ses priorités, mais c'est au président de l'accepter ou pas. Tu as absolument raison que dans le cas où le deuxième qui est présenté a moins de voix que le premier, mais si c'est une femme, elle peut faire sortir le premier. C'est juste.

**Pierre Abric (FRA)** : Excusez-moi, je pense qu'actuellement, vu que nous ne pouvons pas modifier nos Statuts, il faut que si nous prenons un exemple concret, une fédération présente un homme ou une femme, pas d'importance, un membre d'honneur demande à la fédération « je voudrais présenter Monsieur ou Madame telle », actuellement on peut dire oui, vu la qualité de la personne, donc une nationalité va présenter par exemple un homme et une femme. Le résultat des élections fait que tout simplement il y a un classement et bien il faut que ce soit celui qui a le plus de voix qui soit élu quelque soit son sexe et par rapport au poste réservé pour les dames, si la dame arrive en deuxième position par rapport à l'homme, et bien c'est la dame qui suivra qui sera élue puisqu'elle ne peut pas être élue à l'Exécutif, ayant la même nationalité du monsieur qui a eu plus de voix qu'elle. Je crois que tant qu'on n'aura pas modifié nos Statuts, la loi démocratique électorale, le respect du congrès, ça doit être ça.

**Nathalie Rodriguez** : Je vous rappelle juste Monsieur Abric qu'il y a déjà dans les Statuts une provision qui existe et qui parle d'une femme. On a simplement augmenté à deux.

**Pierre Abric (FRA)** : Mais ça n'a rien à voir, chère Madame, ça n'a rien à voir ! Pour l'instant je suis d'accord qu'il y ait deux femmes, je parle du résultat du vote dans l'état de nos Statuts actuellement, on ne peut pas donner une priorité, on ne peut pas interdire d'avoir deux candidatures à l'Exécutif de la même nationalité.

**René Roch (MH)** : Je suis tout à fait d'accord, la seule chose qu'a voulu dire Nathalie c'est qu'actuellement, c'est comme ça. Il n'y a pas d'innovation, la seule différence qu'il y a entre le nouveau texte et l'ancien texte c'est qu'on met deux femmes au lieu d'une.

**Pierre Abric (FRA)** : J'ai compris, le seul point que je veux dire c'est que par exemple si l'homme français est élu avant la dame française, il n'y a pas de raison qu'il ne soit pas élu.

**Peter Jacobs (GBR, MH)** : Mais logiquement, suivant cet argument, quelle est la logique pour donner la priorité aux femmes dans toutes les conditions ? Si on suit l'argument que vous nous offrez, le résultat est finalement pourquoi si on ne donne pas la priorité à la deuxième française contre le premier français, pourquoi on donne la priorité au premier belge contre le premier français parce que la belge par exemple est une femme. Suivant ton argument, on ne peut pas avoir la nécessité d'avoir un certain pourcentage pour chaque sexe.



**Pierre Abric (FRA) :** Mon argument est très simple, c'est que de toute manière on dit qu'il ne peut y en avoir qu'un par nation, de toute manière, ensuite c'est la femme qui suit qui va être élue car elle ne peut pas être élue puisqu'il y a déjà quelqu'un qui a été élu à l'Exécutif. C'est la logique démocratique. Je ne dis pas qu'il ne faut pas avoir les deux femmes. Je dis oui, oui deux femmes.

**Rafaela Gonzalez (CUB, MH) :** Je pense que les femmes ont trouvé leur place grâce aux votes du Congrès. Il y a deux femmes au Comité Exécutif, elles ont obtenu ces votes par leurs propres droits et non pas parce qu'il doit y avoir deux femmes au Comité Exécutif. Il est très important que les fédérations nationales prennent conscience de cette situation et qu'elles proposent plus de femmes, parce que la base de tout cela ce sont les propositions que font les fédérations nationales pour que les femmes aient une place dans les commissions. Je crois que les femmes ont beaucoup avancé au sein de la Fédération Internationale d'Escrime, elles ont été à la hauteur de la confiance que vous leur avez accordée. Il est très important que chacun de vous réfléchisse pour le prochain Congrès, afin de proposer plus de femmes aux commissions. C'est un droit légitime et non pas un cadeau. Merci.

### **Applaudissements**

**Interprète de M. Di Blasi :** Ce que nous voulons dire c'est que l'Italie est d'accord qu'il y ait au moins une femme élue, mais nous ne pensons pas que ce soit garanti que deux femmes doivent être élues. Nous pensons que limiter le nombre de femmes qui doivent être élues sera probablement embarrassant pour ces femmes. Une femme devant être élue ne doit pas avoir de garantie par la loi, mais toutes les femmes doivent le mériter.

**René Roch (MH) :** Mesdames, Messieurs, je pense personnellement que d'abord, ce que vient de dire le Président italien n'est pas exact, nous sommes obligés à partir de 2005 si on veut être conforme avec le CIO, d'avoir 20% de femmes dans nos différentes commissions, à l'Exécutif, etc. Je crois donc que là, c'est une obligation. Par ailleurs, en ce qui concerne le fait qu'il y a deux personnes de la même nationalité, un homme et une femme, nous avons un règlement. Il appartient ensuite au président de la fédération nationale de savoir s'il donne l'accord pour qu'il y ait une deuxième personne qui se présente, il sait qu'il a le risque que cette personne passe avant l'homme par exemple, même si l'homme a eu un certain nombre de voix. C'est un risque qu'il a, c'est à lui de savoir s'il veut présenter cette deuxième personne ou s'il ne veut pas la présenter. Je pense que la règle que propose la Commission juridique et qu'avait proposée le Comité Exécutif me paraît valable et il y a d'ailleurs un très faible risque, entre nous ça ne s'est jamais posé. D'abord parce que lorsqu'un Président accepte un deuxième membre, il a de fortes chances pour que ni l'un, ni l'autre ne soit élu et à la rigueur, je crois qu'il aura plus de facilité pour faire élire la femme que pour faire élire l'homme. Je crois qu'on va écouter Monsieur Joergensen puisqu'il est là, mais je pense qu'avec la démonstration que nous a faite Nathalie, avec l'obligation que nous avons vis-à-vis du CIO et le peu de problèmes que nous pose cet article, il peut être accepté comme il est.

**Norman Joergensen (DEN) :** Nous devons nous rappeler que nous allons passer cette décision, non pas pour la cause des femmes, mais pour la cause de l'escrime, c'est parce que nous, en tant qu'organisation nous avons besoin des femmes, ce n'est pas parce que les femmes ont besoin d'être entendues. Et donc bien sûr, nous devons payer le prix pour que nous ayons des femmes dans les commissions. Ce n'est pas pour la cause des femmes, mais pour la cause de l'escrime.

**René Roch (MH) :** Je pense que nous sommes tout à fait d'accord Monsieur Joergensen, puisqu'au bureau de la FIE nous n'avons pratiquement que des femmes qui travaillent, vous voyez que nous pensons que les femmes sont exceptionnelles.

**Melik Chahnazarian (ARM) :** Je pense qu'il n'y a pas à discuter si nous devons avoir une ou deux femmes. J'ai eu le plaisir de participer avec ma collègue, 5 fois championne nationale, au Congrès du CIO à Paris sur le Sport et les femmes, et j'espère qu'on participera aussi à la même conférence qui aura lieu au Maroc l'année prochaine dans laquelle ils vont sûrement voir comment les prescriptions du CIO ont été résolues dans diverses fédérations internationales. Donc, c'est une question qui n'est pas à discuter, mais si vous permettez je voudrais avancer une suggestion, dans le rapport qui a été fait par l'Arménie à cette conférence du CIO, nous avons proposé que les fédérations internationales sportives imposent ou suggèrent aux Fédérations nationales d'inclure une femme avant 2004 et deux femmes après, dans la composition de l'organisation directrice. Je voudrais dire que la Fédération Internationale de Volley-Ball a repris cette proposition et une année après, la Fédération nationale de Volley-Ball d'Arménie a eu déjà une femme au sein de son Comité Exécutif et sûrement en aura deux. Je voudrais émettre une suggestion, parce que nous ne l'avons pas écrit mais nous allons le faire plus tard, que la Fédération Internationale d'Escrime aussi suggère à ce que les fédérations nationales d'escrime suivent ces prescriptions du CIO. Merci.

**René Roch (MH) :** Je pense qu'en ce qui concerne les fédérations nationales, c'est du ressort du Comité National Olympique et je pense qu'il y a aussi des recommandations du Comité National Olympique dans tous les pays et je crois que c'est le Comité National Olympique qui doit suggérer aux fédérations nationales d'inclure dans leur membres dirigeants des femmes, mais je crois que c'est un autre problème. Pour l'instant notre problème c'est d'avoir deux femmes au Comité Exécutif. Est-ce que vous êtes d'accord pour qu'on approuve la proposition telle qu'elle a été formulée, avec la petite modification de la Commission juridique ?

**Wolf Dieffenbach (GER, MH) :** Juste une question. Qu'est ce qu'on fait s'il n'y a pas de candidatures de deux femmes. Avec ce texte, on diminue le nombre de membres à huit ?

**René Roch (MH) :** Non, on reste avec le même nombre de membres, mais il n'y aura pas de femmes, c'est tout, on ne peut pas obliger d'avoir la présentation de deux femmes pour le Comité Exécutif.

**Nathalie Rodriguez :** Excusez-moi mais c'est déjà le même texte que celui qui existe actuellement avec juste passer de un à deux. Et personne n'est écarté et s'il n'y a pas de femmes candidates, il n'y aura pas de femme élue.

**Giorgio Scarso (ITA) :** Une question, s'il y a trois femmes candidates qui se présentent et que ces trois femmes obtiennent plus de voix que les hommes. Que se passera-t-il ?

**Nathalie Rodriguez :** Il y a trois femmes élues.

**René Roch (MH) :** Nous disons au moins deux femmes, nous ne disons pas seulement deux femmes, donc il y en aura trois d'élues, si elles sont élues, on ne fait pas de discrimination.

**Nathalie Rodriguez :** Il ne faut pas tenir compte que ce soit des femmes ou des hommes. Elles sont élues normalement, sans quotas.

**René Roch (MH) :** Nous n'allons pas dire qu'on ne veut que deux femmes, nous disons que nous voulons au moins deux femmes. Bien, je crois que nous votons. Est-ce que vous êtes d'accord pour ce texte ? Qui est contre ?

**Nathalie Rodriguez :** Qui s'abstient ? Qui est pour ? Alors approuvé à l'unanimité.

**René Roch (MH) :** Ecoutez nous allons faire la pause pour le déjeuner, nous sommes déjà en retard pour ce déjeuner, les femmes nous ont beaucoup préoccupé.

## **PAUSE DEJEUNER**

**René Roch (MH) :** Voulez-vous vous asseoir s'il vous plaît car il faut que nous reprenions notre Congrès, sans ça nous serons obligés d'ajouter une journée supplémentaire.

**Eduardo Mangiarotti (ITA, MH) :** Mesdames, Messieurs, je vous présente une solution que nous avons réalisée, moi et la mairie de Milan, pour chercher à éliminer des touches qui sont portées au plat sur une surface valable au fleuret. Alors on a produit une pointe avec la course dans l'image telle qu'elle est maintenant enlevée. C'est une course de 0.5mm et c'est un poids de ressort qui repousse 1000 gr et peut être encore jusqu'à 1500 gr, mais il est évident que soit la course, soit le ressort, peuvent être modifiés comme on veut. Ça dépend si on veut faire des essais avec la Commission SEMI et établir quelle est la solution la plus convenable en ce qui concerne la conversion du fleuret. En ce moment vous remarquez que tous les coups portés à plat n'existent plus, les appareils que nous avons dans le monde entier et de n'importe quelle fabrication n'existent plus, tandis que les coups portés par la pointe introduite selon les règles du fleuret qu'on a toujours dans nos règlements et sont encore les actions coupées portées, qui ne terminent pas au plat de la lame mais par la pointe sur la surface valable, ça sort. A ce moment là, je crois que c'est peut être une solution. Je la présente, c'est une proposition que j'ai faite personnellement et j'espère pouvoir tirer la conclusion la plus convenable avec tout le monde. Je dois encore vous dire que la pointe ne coûte pas plus que les autres, puisque nous les employons maintenant. C'est le même prix, c'est une situation technique différente, mais naturellement, le poids de la pointe et les mesures de la pointe, etc. sont les mêmes, à ce moment-là, il n'y a pas grand chose qui change.

**(Démonstration au public exécutée avec deux escrimeurs).**

S'il vous plaît, mettez-vous en garde. Prêts, allez.

**Explications de M. Mangiarotti sur la démonstration :** Les tireurs portent toujours la pointe, ça n'a pas sonné, c'était au plat. Vous avez vu ? C'était un coup porté par le plat, ça n'a pas sonné.

Je dois continuer, les actions c'est bien, on peut encore le démontrer avec d'autres fleurets avec un poids encore plus fort, c'est-à-dire que le fleuret qui est utilisé maintenant est à 4mm, la course est à 1500 de ressort, alors vous avez vu que ça sonne toujours.

Merci Messieurs.

### ***Applaudissements***

**René Roch (MH) :** Merci Eduardo de cette démonstration, je crois qu'effectivement ça prouve qu'avec une nouvelle pointe, on peut arriver à obliger les tireurs à tirer peut-être plus classiquement et à ce que les coups qui sont des coups de fouet ne soient pas portés, qu'il n'y aient que des coups vraiment d'estoc qui soient bons. Ce que dit Eduardo c'est qu'il est plus facile que l'on change les pointes, et non pas changer le temps d'impact de l'appareil, ça permettrait de conserver le même temps d'impact, mais par contre de changer la pointe, c'est une chose qui sera débattue demain matin, merci Eduardo, on va continuer le Congrès et il est bien évident que nous aurons le temps de revoir ce qui s'est passé cet après-midi.

### ***Applaudissements***

**Nathalie Rodriguez** : Alors nous reprenons le livre des propositions. Proposition n°11 p.17. Monsieur Di Blasi ?

**Interprète de M. Di Blasi** : Monsieur Di Blasi veut préciser que cela est une expérience personnelle de monsieur Mangiarotti et cela ne représente pas l'idée de toute la Fédération d'Escrime d'Italie.

**René Roch (MH)** : Très bien.

**Nathalie Rodriguez (MH)** : **Proposition n°11, Article 4.4.2** : « En outre, tout candidat aux commissions de la FIE doit pouvoir comprendre et s'exprimer dans une des trois langues de travail de la FIE, les candidats aux commissions nécessitant des connaissances professionnelles spécifiques doivent justifier d'un diplôme sanctionnant ces connaissances ». Par exemple, pour les commissions juridique et disciplinaire, une licence en droit ou équivalence, pour la Commission médicale, un diplôme de docteur en médecine ou équivalence, pour la Commission Semi, un diplôme d'ingénieur ou équivalence. L'avis de la Commission juridique a été favorable, elle a proposé p. 17 de son rapport une proposition rédigée. L'avis du Comité Exécutif est que pour la Commission juridique, 60 % des membres doivent être titulaires d'une licence en droit ou d'une équivalence.

Alors la proposition de la Commission juridique est la suivante : « Les candidats aux diverses commissions doivent être titulaires des connaissances ou des diplômes professionnelles comme suit :

Commission médicale : tous les candidats doivent avoir suivi les formations nécessaires pour l'obtention du titre de docteur en médecine ou kinésithérapeute.

Commission disciplinaire : tous les candidats doivent avoir suivi les formations nécessaires ou bien pratiquer en tant qu'avocat, juge, arbitre ou professeur en droit.

Commission juridique : 60% des élus, 6 personnes, doivent avoir suivi les formations nécessaires ou bien pratiquer en tant qu'avocat, juge ou notaire pour les Européens.

Commission Semi : 60% des élus doivent être titulaires d'un diplôme universitaire en ingénierie ou sciences, ou bien exercer en tant qu'ingénieurs ».

Pour les commissions Semi et juridique, les règles électives de priorité sont analogues à celles des femmes élues à une commission. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur cette proposition ?

**Melik Chahnazarian (ARM)** : Je pense évidemment que pour la Commission Semi, les gens doivent avoir un diplôme spécialisé ou bien pour la Commission médicale. Je pense aussi qu'effectivement, pour ceux qui vont présenter leur candidature à la Commission juridique par exemple, ils doivent aussi avoir des diplômes appropriés ou équivalents. Mais je pense que dans ce dernier cas, vous avez mis des conditions tellement étroites que vous avez mis à l'écart par exemple ceux qui ont le diplôme de droit international. En fait, la Commission juridique ne s'occupe pas des primes ou des infractions pour avoir des arbitres à juger ou examiner ce cas qui doivent être les juges d'instructions, les juges, etc. Il faut penser à accepter peut être tous ceux qui ont fait du droit, d'une forme ou de l'autre.

**Wolf Dieffenbach (GER, MH)** : Il est très facile de statuer une règle comme ça, 60% des membres de la Commission doivent avoir un diplôme de telle ou telle profession. Mais comment on procède dans la pratique des élections ? Vous avez des élections, vous avez des candidats, comment allez-vous élire les candidats pour suivre cette règle ? Mesdames et Messieurs, c'est pratiquement impossible de faire ça, parce que vous avez un troisième critère après la nationalité, après le sexe, vous avez un troisième critère pour être suivi dans les élections. Ce n'est pratiquement pas possible de suivre cette règle, c'est pourquoi il faut bien réfléchir avant d'installer telle règle, comment ça serait dans la pratique.

**Alejandro Bleyer (BOL) :** Je pense qu'à la Fédération Internationale d'Esclime et aux fédérations nationales, il y a des personnes qui ne sont pas de professionnelles. La majorité des personnes qui sont là, c'est parce qu'elles aiment le sport, alors on ne peut pas leur exiger qu'elles soient des professionnelles. Il faut avoir des gens qui soient engagés dans l'esclime, et pas des professionnels qui ne savent pas de quoi il s'agit.

**Bert Van der Flier (NED) :** Je pense qu'à présent, nous commençons à être beaucoup trop paternalistes. Je pense que le Congrès est parfaitement capable de décider qui il veut ou qui il ne veut pas élire. Si le Curriculum Vitae explique ce que nous avons fait dans la vie, c'est ensuite au Congrès de décider si ce que dit la personne est vrai ou pas et s'il souhaite l'élire. Il en est de même pour les langues parlées. De plus, qui va vérifier les diplômes, c'est-à-dire vérifier que le diplôme existe bien ou est valable ? Ce sera un grand fouillis. Nous avons maintenant trop de critères pour les élections. Pourquoi ne pas laisser aux congressistes la possibilité de choisir les élus à partir de notre bonne vieille méthode : afficher les candidatures. Et si la personne ne parle pas les langues requises, qu'importe. Et on s'apercevra aux réunions des Commissions, que les personnes ont finalement plus de diplômes ou de connaissances qu'on ne le croyait. C'est mieux ainsi, il faut stopper notre paternalisme.

**Stacey Johnson (USA) :** Je soutiens aussi Bert et ce que vous venez de dire, mais j'ajouterai qu'il y a une tension grandissante entre l'ouverture et le fait de devenir un individu plus impliqué et cela a tendance à s'agrandir de plus en plus. Donc je serai aussi d'accord que le Congrès doit décider,

**Pierre Abric (FRA) :** Suite aux deux interventions que l'on vient d'entendre, personnellement, je serai très favorable à ce que nous ayons des critères dans des commissions aussi techniques, d'avoir des personnes qualifiées. Si vous êtes d'accord sur l'avis de notre ami Van der Flier, en particulier par rapport au fait de pouvoir se présenter sur un Curriculum Vitae, je crois qu'on ne pourra pas échapper à la qualité aussi de ces commissions techniques si on ne vote pas ce Curriculum Vitae de chacun, et les équivalences sont relativement faciles à trouver par rapport aux différentes nations. A ce moment là, il faudrait admettre que chaque commission pourrait recruter en son sein aux frais de la FIE, donc ça changera la FIE d'experts compétents. Je crois que si on veut avancer aussi, il faut que nous ayons ces experts ou des personnes qui sont dans des commissions et qui ont un curriculum vitae assez important pour donner la qualité au niveau de ces commissions, dans tous les aspects, on n'est pas ingénieur sur matériel, on n'est pas médecin spécialiste en traumatologie du sport ou en physiothérapie, on peut être un excellent médecin légiste, pour nommer qu'un exemple, mais je crois qu'il est important que ces commissions soient de plus en plus opérationnelles, de plus en plus compétentes dans les sports modernes.

**Edoardo Correia Dos Santos (POR) :** Je viens de parler avec Monsieur Baiocco, je vais donner notre avis. Selon l'interprétation de la page 17, cette Commission Semi : 60% des élus doivent être titulaires d'un diplôme universitaire en ingénierie ou équivalent. Ça veut dire que le septième membre peut être ingénieur, on est d'accord, c'est l'interprétation de cette règle. Sinon, on propose d'ajouter « soit au moins 60% des élus doivent être titulaires d'un diplôme universitaire ». Merci.

**Alejandro Bleyer (BOL) :** La personne qui est à la commission technique n'a pas besoin d'être professionnelle, à quoi ça sert si elle ne comprend pas l'esclime ? On doit faire des normes pour ce que l'on connaît de l'esclime et demander aux techniciens de l'appliquer et ne pas demander directement aux techniciens de le faire. Dans toutes les commissions, il doit y avoir des gens qui savent, qui comprennent et qui aiment l'esclime.

**Mario Favia (ITA, MH):** Je voulais dire qu'en prenant la suite de ce qu'avait dit Monsieur Dieffenbach, ce n'est pas un troisième critère que le Congrès doit choisir. Je crois que c'est la responsabilité de chaque président de fédération qui donne des curriculum pour des postes des commissions, surtout techniques, qui soient formés par des hommes qui ont des caractéristiques adaptées selon la tâche qu'ils vont couvrir donc ce n'est pas au moment du Congrès qu'on doit décider, mais c'est avant, c'est les Présidents des Fédérations qui doivent proposer des gens qui ont des caractéristiques techniques et adaptées aux commissions dans lesquelles ils doivent être élus. C'est mon avis.

**René Roch (MH) :** Mesdames, Messieurs, je crois que nous sommes tous d'accord que nos commissions doivent être de plus en plus techniques. Alors que ce soient les membres des commissions qui soient titulaires d'un diplôme ou que l'un aille chercher ailleurs quelqu'un qui est titulaire d'un diplôme, mais qui peut évidemment donner des conseils, c'est aussi possible. Je pense que ce qui est valable dans ce qu'a proposé la Commission juridique, c'est surtout de dire que c'est souhaitable, alors je veux bien que nous ne disions pas « ils doivent être titulaires », mais qu'on puisse dire « il serait souhaitable qu'ils soient titulaires ». Ensuite, c'est à chacun de savoir si dans son âme et conscience, il se considère comme titulaire, il se considère comme étant valable, mais il faut quand même attirer l'attention sur le fait que certaines commissions sont très techniques, j'en prends pour cas la Commission disciplinaire. Vous savez que la Commission disciplinaire a jugé deux cas l'année dernière, le cas de Laura Flessel et puis de Attely, et elle a pris deux décisions totalement différentes en ce qui concerne le départ de la sanction. Et en conséquence, le Tribunal Arbitral du Sport nous a donné tort, il nous a dit Messieurs, ce n'est pas sérieux ce que vous faites. Vous avez fait les choses pour arranger les deux tireurs, mais vous n'avez pas fait quelque chose qui est juridiquement défendable. Et ça c'est tout de même un problème qui va se poser de plus en plus et je crois que nous y devons faire attention. Je veux bien que l'on dise qu'il ne faut pas qu'il soit forcément titulaire, mais je pense que c'est quand même souhaitable. D'ailleurs, je ne comprends pas autrement parce que personnellement, vous voyez, je reçois souvent des communications de notre ami George Van Dugteren en ce qui concerne le dopage. Je ne donne pas mon avis car je suis incapable de donner un avis sur ça parce que c'est vraiment une spécialité. Alors je suis étonné si certaines personnes qui n'ont pas les diplômes équivalents ou sensiblement équivalents, puissent donner des conseils, puissent travailler sur des problèmes qui leur sont posés. Je crois que nous devons tout de même faire attention, et même si nous n'acceptons pas cet article, je suis tout à fait d'accord, qu'il aura eu au moins le mérite de porter votre attention à ce sujet. Alors la seule chose que je vous propose, c'est de reprendre l'article en question, mais au lieu de mettre que les candidats doivent justifier, on peut dire qu'il serait souhaitable que les candidats justifient d'un diplôme, etc.

Est-ce que vous êtes d'accord pour qu'on modifie l'article en question en disant simplement, « il est souhaitable qu'ils soient titulaires de certains diplômes ». Pour des cas spécifiques, il est bien évident, vous le voyez, on n'a pas demandé de diplôme en ce qui concerne la Commission de Promotion, ce sont des choses qui sont beaucoup plus générales, l'arbitrage pareil, le règlement, la même chose. On ne peut pas demander un diplôme dans la Commission des Règlements et je suis d'accord qu'il s'agit purement et simplement des règles de notre sport, donc c'est spécifique à notre sport. Ce n'est pas parce qu'on mettra un avocat que ça sera meilleur, là je suis donc tout à fait d'accord, mais la juridique, la disciplinaire, la Semi, la médicale, je ne vois pas comment les personnes qui ne sont pas médecins peuvent se présenter à la Commission médicale, médecins, kiné ou diplôme équivalent. Ça me paraît aberrant, et si vous pensez que c'est valable, moi personnellement, je ne me ferai jamais soigner par quelqu'un qui n'est pas médecin. Là, ça ne m'arrive pas et ce n'est pas prêt de m'arriver parce que je ne me fais jamais soigner, donc je suis tranquille, mais malgré tout, je pense que vous devez raisonner comme si vous étiez vous-mêmes en cause et vous dire : Est-ce que j'irais consulter cette personne si j'avais un problème juridique ? Est-ce j'irais consulter cette personne si j'étais malade ? Je crois que là, il faut

quand même y réfléchir. Alors je vous propose une chose, c'est de garder l'article en mettant « il serait souhaitable ».

**George Van Dugteren (RSA)** : Monsieur Le Président, je crois qu'il est conseillé d'avoir des personnes qualifiées, c'est une bonne idée. Mais je pense que nous devons comprendre que les candidats pour les élections aux commissions n'ont pas d'idées claires des critères demandés, et je recommande de demander aux commissions concernées d'établir une liste des critères idéaux afin que les Fédérations nationales aient certains modèles pour les guider, ainsi vous aurez une meilleure chance d'avoir des gens adéquats pour leurs tâches une fois élus dans leur commission. Merci.

**Victor S. Grouppierre (ARG)** : Il faudra prendre comme exemple, les organisations professionnelles comme les écoles de médecins, d'architectes, ingénieurs, qui ont des commissions de discipline composées par des professionnels dans ce domaine et ils ont des assessseurs juridiques quand il y a un problème juridique, ils les consultent. Mais je crois que c'est très restrictif de dire que les dirigeants sportifs n'ont pas la capacité de régler des questions statutaires. Le fait d'être avocat ne veut pas dire que la personne comprenne les statuts sportifs. N'importe qui parmi nous est capable d'élaborer les statuts de sa fédération et de savoir quelles sont les modifications à faire. Et quant à gérer la discipline qui est basée sur des sujets concernant notre sport, cela suffirait avec les conseils d'un avocat et tout les membres n'ont pas besoin d'être avocats.

**René Roch (MH)** : Le seul problème, c'est que lorsque vous avez pris certaines sanctions, vous êtes susceptibles d'appel devant un tribunal professionnel et que vous risquez d'être ridiculisés par ce tribunal professionnel. C'est quand même gênant pour la Fédération Internationale et c'est ce qui nous est arrivé quand même, je crois qu'il faut faire attention. C'est pourquoi je dis d'accord, il peut y avoir des personnes qui sont très valables et qui n'ont pas pratiqué ces professions, mais c'est peut être souhaitable d'une façon générale qu'ils soient titulaires de certains diplômes, ça ne peut être que meilleur, je ne dis pas que c'est la panacée universelle mais c'est meilleur. Alors écoutez, de toute façon on peut discuter encore très longtemps sur ça, c'est évident, mais je crois qu'il faut prendre une décision ou bien nous disons simplement que c'est souhaitable et ça vous laisse toute possibilité de voter pour ces gens-là ou de ne pas voter pour ces gens-là, c'est simplement souhaitable et en tout cas, ça mérite une certaine réflexion. Voilà ce que nous proposons.

**Julius Kralik (SVK)** : Juste quelques mots, j'aimerais rejoindre la position de George Van Dugteren, et là je parle de mon expérience dans la Commission Semi pendant deux mandats et d'autres expériences, par exemple avec l'introduction du sans fil, et vraiment je pense très sincèrement que c'est le moment de faire un tri des gens les plus compétents comme c'était le cas il y a quelques années, déjà avec ce que nous avons vu avec Monsieur Mangiarotti qui nous a présenté quelques nouveautés dans la technique de la pointe, justement on va dans ce sens, pour se faire une bonne idée et pour savoir évaluer ce développement dans le sport et dans notre sport, c'est évident qu'il y a beaucoup de technique, il est devenu très sophistiqué avec tout ce que nous voyons pendant les Championnats du Monde. Je trouve que c'est important que ce soit souhaitable, mais je trouve que pour les fédérations elles-mêmes c'est peut-être utile ou un bon repère, un appui pour faire le choix, peut être qu'il ne faut pas voir ce problème aussi grand, c'est parfois le problème de la politique interne et ceci, si c'est mis clairement dans le règlement, ça permettra de faire un meilleur choix pour les candidats tel que nous le souhaitons. Merci.

**René Roch (MH)** : D'ailleurs monsieur Grouppierre nous a parlé du CIO tout à l'heure, je vous signale qu'au CIO, les commissions ne sont pas élues, elles sont désignées, d'ailleurs dans vos confédérations, vous n'élisez pas vos commissions, vous désignez les membres de vos commissions. Je ne vous ai jamais vu faire des élections pour les membres des commissions, alors nous sommes, c'est évident, à la Fédération Internationale, beaucoup

plus démocratique mais nous souhaitons que dans cette démocratie, nous ayons certains garde-fous et que nous ayons des gens qui soient compétents tout simplement. Alors c'est pourquoi je dis « il est souhaitable ». Est-ce que vous acceptez que l'on transforme cet article en disant simplement « il est souhaitable que les candidats soient titulaires de certains diplômes ». On n'est d'ailleurs pas obligés de limiter ces diplômes, mais de dire simplement d'avoir certains diplômes de connaissances juridiques, certains diplômes de connaissances mécaniques, etc. je pense que ce n'est pas une mauvaise chose d'indiquer simplement au Congrès qu'avant de voter, il doit réfléchir à la capacité des gens à régler certains problèmes. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc je crois qu'on est pour cet article. Une voix contre. Nous utiliserons donc cet article en mettant « il est souhaitable » tout simplement.

**Nathalie Rodriguez** : « Il est souhaitable que les candidats aux diverses commissions soient titulaires ».

**René Roch (MH)** : Je pense aussi qu'il faut supprimer les pourcentages dans ce cas-là, on supprime les pourcentages et on met « il est souhaitable ». Voilà.

**Nathalie Rodriguez** : Nous passons donc à la **proposition n°12, Article 4.4.4**, qui revient sur les **quotas des femmes dans les commissions**. Est-ce que vous souhaitez que nous appliquions la décision prise pour le Comité Exécutif aux commissions, c'est-à-dire d'avoir deux femmes dans les commissions ?

**René Roch (MH)** : Je pense qu'on ne va pas recommencer la discussion de tout à l'heure.

**Nathalie Rodriguez** : Donc on applique automatiquement la même décision que pour le Comité Exécutif, c'est-à-dire favorable ?

**René Roch (MH)** : Vous êtes d'accord ? Alors c'est voté.

**Nathalie Rodriguez** : **Proposition n°13 : article 5.4.1**, à supprimer : « Le Comité Exécutif de la FIE se réunit en séances plénières. Le nombre et le lieu des réunions du Comité Exécutif est déterminé chaque année par le Comité Exécutif, des séances spéciales doivent être demandées par le Président, par la majorité du Bureau ou par la majorité des membres du Comité Exécutif ». Le reste est sans changement, il y a une phrase à supprimer : deux réunions sont à la charge des fédérations ayant un membre dans ce Comité, toutes les autres sont à la charge de la FIE.

**René Roch (MH)** : Il faut le supprimer parce maintenant elles sont toutes à la charge de la FIE

**Nathalie Rodriguez** : Donc il n'y a plus de restrictions. Les réunions de l'année sont à la charge de la FIE entièrement. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur cette proposition ?

**George Van Dugteren (RSA)** : Je suis navré que vous ayez sauté rapidement la proposition n°12, mais quand le temps de traduction fût fini, vous avez passé à l'autre. Je voudrais juste faire un commentaire. Si nous souhaitons avoir des personnes professionnelles et qualifiées dans nos commissions, rien ne nous garantit que l'on aura entièrement le nombre de femmes qualifiées professionnellement pour ces postes. Je ne suis pas si sûr que ça soit prudent, je soutiens beaucoup le mouvement des femmes, je ne sais pas si on peut vraiment s'attendre à avoir des candidats avocats, médecins, techniciens-experts dans chacune de ces commissions, donc je me demande comment on pourrait dire dans ce cas que c'est souhaitable plutôt que de dire que c'est absolument nécessaire.



**Nathalie Rodriguez** : mais George, c'est ce qu'on vient de décider, on vient de modifier la proposition en mettant qu'il serait souhaitable.

**René Roch (MH)** : le problème est le suivant, c'est une obligation par le CIO qu'il y ait 20% de femmes dans les commissions. Donc là, il n'y a pas à se poser des questions, c'est clair et net. Nous devons avoir si possible 20% de femmes, s'il n'y a pas de femmes qui se présentent, elles ne sont pas élues bien évidemment, mais s'il y a des femmes et qu'elles se présentent, nous devons réserver 20% des places aux femmes. C'est une décision du CIO.

**Nathalie Rodriguez** : D'autant plus que leur désignation ou élection doit être basée sur les mêmes critères, c'est-à-dire que si on demande que les hommes justifient des diplômes, les femmes également. Donc la question n'est pas là.

**René Roch (MH)** : Disons qu'il est souhaitable qu'elles aient des diplômes et il est souhaitable qu'il y ait des femmes.

**Pierre Abric (FRA)** : Au niveau des critères du CIO, les commissions étant de dix membres et il y a une femme par commission, nous respectons les critères du CIO jusqu'à présent.

**René Roch (MH)** : A partir de 2005, nous devons avoir deux femmes par commission. Je crois qu'il faut prendre la décision maintenant puisque nos élections sont fin 2004, c'est justement pour 2005. Donc on est d'accord ? On fait pareil ? Merci.

**Nathalie Rodriguez** : On était donc à la proposition 13.

**René Roch (MH)** : Dans la proposition 13 qui concerne le Comité Exécutif, on a supprimé « plénières » parce que ça ne veut rien dire, on peut très bien ne pas mettre tout cela et la réunion est quand même valable, mais si vous voulez on l'a supprimé et nous nous réunissons au moins deux fois par an et nous pouvons être réunis à la demande, du Président, du Bureau, de la majorité des membres du Comité Exécutif, c'est ce qui se passe actuellement, c'est l'ancien règlement.

**Pierre Abric (FRA)** : Président, c'est pour une information où l'on vote également sur la proposition 12, on tient compte également de l'avis de la proposition juridique. Vous ne l'avez pas précisé.

**René Roch (MH)** : Et bien oui, on vote de la même manière que l'on a voté pour la proposition 10. Donc pour la proposition 13, vous êtes d'accord ? Pas d'abstention ? Approuvée.

**Nathalie Rodriguez** : **Proposition n°14, article 5.5.7** : « Le Comité exécutif a compétence pour élaborer, modifier et rédiger le règlement intérieur de la FIE ». Les modifications que vous voyez sont soulignées. « Il approuve la rédaction des textes préparés par la Commission des règlements, la Commission juridique et la Commission des règles spéciales des championnats du monde et des Jeux Olympiques, soit pour les soumettre au Congrès, soit dans leur version finale en cas de propositions modifiées par le Congrès sans en avoir précisé le texte ». L'avis de la Commission juridique : le changement proposé a été rejeté. La Commission juridique ne souhaite pas modifier le terme « règlement administratif » par « règlement intérieur », elle souhaite conserver le terme « règlement administratif ».

**René Roch (MH)** : Comme le règlement administratif c'est plus large que le terme intérieur, nous sommes tout à fait d'accord pour conserver le terme administratif. Vous êtes d'accord ? Nous sommes parfaitement d'accord.

**Peter Jacobs (GBR, MH)** : On garde la proposition rédigée sans avoir précisé en bas ?

**Nathalie Rodriguez** : Mais parce que c'était une faute de grammaire. **Proposition n°15, article 5.5.11** : « Le Comité Exécutif désigne le directoire technique et leur Président, les officiels techniques et les arbitres pour les Jeux Olympiques et les Championnats du monde. Il désigne également les arbitres des Grands-Prix arbitres ainsi que les observateurs pour les compétitions de la Coupe du Monde. » La Commission juridique est favorable et elle a simplement effectué la modification suivante : Il désigne également les arbitres des Grands-Prix ainsi que les observateurs pour les compétitions de la Coupe du Monde. Elle a simplement supprimé « arbitres » à « Grands-Prix arbitres ».

**René Roch (MH)** : Oui puisqu'il n'y a plus de Grands-Prix arbitres mais il y a des Grands-Prix où nous désignons les arbitres, donc ce n'est pas la peine de mettre Grands-Prix arbitres, je suis tout à fait d'accord.

**Nathalie Rodriguez** : Est-ce que quelqu'un est contre ? Pas d'abstention ? Donc la proposition est votée à l'unanimité.

**Proposition n°16, article 5.5.14** : « Le Comité Exécutif présente le rapport moral de l'activité de la FIE, ce rapport est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ». Là aussi c'est une légère modification puisque l'ancien texte parlait du Congrès, or le rapport moral est soumis maintenant à l'approbation de l'Assemblée Générale et non plus du Congrès. La Commission juridique était favorable à ce changement. Personne n'est contre ? Pas d'abstention ? La proposition est votée à l'unanimité.

**Proposition n°17, article 5.7.1** : « Au cours de l'exercice annuel, le Bureau avise les membres de la FIE des mesures urgentes pouvant les intéresser par toutes communications officielles de la FIE ». La Commission juridique était favorable à cette proposition. Au fait la proposition originale était : « Au cours de l'exercice annuel, le bureau avise les groupements affiliés... », on a changé donc « groupement affiliés » par « fédérations membres » ou « fédérations nationales ». Les circulaires de la FIE ont été remplacées par des lettres de la FIE, donc il a paru plus simple de dire « par toutes communications officielles de la FIE ».

**René Roch (MH)** : Il y a maintenant l'e-mail, il y a toutes les possibilités de communication que nous n'avions pas lorsque ce règlement a été fait.

**Nathalie Rodriguez** : Donc ce sont plus des mises à jour que des modifications. Est-ce que quelqu'un est contre ? pas d'abstention ? La proposition est votée à l'unanimité.

**Proposition n°18, article 6.1.1** : « La FIE comprend les commissions permanentes suivantes... » : alors là, c'est juste une correction de nom, la Commission de « Promotion et Publicité » puisque dans le texte des Statuts il était cité la « Commission de Propagande ». La Commission juridique a été favorable puisque c'est l'actuel nom de la commission. Personne n'est contre ? La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Proposition n°19, article 6.4.1** : Alors là en fait, il ne s'agit pas de « l'année », le Comité Exécutif a fait une petite modification qui est « le jour qui suit les élections, les commissions se réunissent pour élire leur président lors des années comprenant un Congrès ordinaire, les commissions se réunissent pour l'étude des propositions faites au Congrès au moins trois mois avant ce dernier. Le Comité Exécutif pourra en cas de nécessité motivée par la Commission, déterminer une ou des réunions supplémentaires ». La Commission juridique a été favorable à cette proposition, elle a elle-même modifié le texte en indiquant « le jour qui suit les élections », et non pas « l'année qui suit les élections ». Est-ce que quelqu'un est contre cette proposition ? Des abstentions ? La proposition est votée à l'unanimité.

**Proposition n°20, nouvel article 6.4.6 :** Travail des commissions. « Les membres des commissions doivent et peuvent s'exprimer dans l'une des trois langues de la FIE. En revanche, le rapport de la réunion doit être soit établi en français, soit dans les trois langues de travail. Il appartient au Président de chaque commission de désigner un secrétaire de séance qui établira le rapport de la réunion de la commission ». L'avis de la Commission juridique en ce qui concerne le règlement administratif est favorable tel que modifié. Les membres des commissions doivent et peuvent s'exprimer dans une des trois langues de la FIE, en revanche le rapport de la réunion doit être établi dans une des trois langues de travail ». Le reste de la proposition ne change pas.

**René Roch (MH) :** Bien évidemment, ce rapport sera établi dans une des trois langues et ça sera le bureau de la FIE qui le traduira dans les deux autres langues et le fera parvenir à tous ceux qui sont intéressés.

**Nathalie Rodriguez :** Est-ce que quelqu'un est contre cette proposition ? Nous parlons de la proposition de la commission juridique.

**René Roch (MH) :** Donc on établit le rapport dans une des trois langues, ce rapport sera envoyé au bureau et le bureau le traduira dans les deux autres langues pour que tout le monde puisse en avoir connaissance.

**Nathalie Rodriguez :** Personne n'est contre ?

**Marcello Baiocco (ITA) :** A ce propos, on doit changer le texte à mon avis, c'est-à-dire que le rapport sera rédigé en français par la commission et après le bureau le traduira dans les deux autres langues, n'est-ce pas ?

**René Roch (MH) :** Monsieur Baiocco, nous avons trois langues de travail, on choisit une des trois langues de travail pour établir le rapport et on l'envoie au bureau de la FIE, qui ensuite fait les traductions pour chacun. Je pense que c'est une bonne solution parce que vous n'avez pas toujours dans chaque commission une personne qui parle parfaitement le français, parfaitement l'anglais ou parfaitement l'espagnol. Il faut choisir quelqu'un qui puisse l'établir dans une des trois langues et ensuite on envoie à tous les membres. Vous êtes d'accord pour cette solution qui me paraît plus rationnelle ? Tout le monde est d'accord.

**Nathalie Rodriguez : Proposition n°21, article 6.5.3 b) :** Donc il s'agit de la Commission d'arbitrage. « Cette commission établit la liste des arbitres reconnus par la FIE. La note attribuée à l'arbitre lors de chaque compétition Grand-Prix arbitres est donnée par le membre de la Commission d'arbitrage, désigné par le Comité Exécutif pour la compétition ». L'avis de la Commission juridique : cette proposition doit aller au règlement administratif et il faut supprimer la catégorie C, étant donné que cette classification a été abolie par la Commission d'arbitrage. La modification proposée est : cette commission établit la liste des arbitres reconnus par la FIE et ensuite lors de chaque compétition Grand-Prix, et non pas Grand-Prix arbitres. Est-ce que quelqu'un est contre cette proposition ? Des abstentions ? Votée à l'unanimité.

**Proposition 22, Article 6.5.6 (titre) :** Elle va avec la proposition précédente, supprimer le mot propagande dans le titre de la commission de l'article 6.5.6, je pense que comme nous avons déjà approuvée l'autre, celle-ci est approuvée en conséquence.

**Proposition 23, article 7.1.4 d) f) :** Article 7.1.4 : Amende. Alors là, c'est simplement que nous avons transformé les anciens montants qui étaient restés en francs français, nous les avons convertis en francs suisses, étant donné que le franc français n'existe plus. Donc nous avons fait une conversion de change simplement, les textes ne sont pas modifiés, il n'y a que les montants qui sont passés en francs suisses. La Commission juridique est favorable,

elle a simplement indiqué que le montant de l'amende doit être supérieur à 12'500 CHF, dans le cas où plusieurs peines d'amende seraient prononcées simultanément, auquel cas, elles s'additionnent. Là il s'agit des sanctions dans la partie disciplinaire. Est-ce que quelqu'un est contre cette proposition qui ne fait que donner des taux de change ?

**Victor S. Grouppierre (ARG) :** Il y a une erreur en espagnol car le prix ne peut pas être inférieur à 125 francs suisses et supérieur à 12'500 CHF. Il manque le mot « ni ».

**Nathalie Rodriguez :** D'accord, la traduction en espagnol sera corrigée. Est-ce que quelqu'un est contre cette proposition ? Non, donc votée à l'unanimité.

**Proposition 25, Article 9.1.2 :** « Cette licence est obligatoire pour l'engagement de tous les escrimeurs prenant part à toutes les épreuves officielles de la FIE. Aucun engagement ne sera valable si le concurrent n'est pas titulaire d'une licence valide pour l'année en cours. » Là aussi c'est simplement une adaptation de texte. L'avis de la Commission juridique était favorable et à la dernière ligne il fallait aussi supprimer « C » puisque cette classification a été abolie par la Commission d'arbitrage.

**Claus Janka (GER) :** (discours en allemand, non traduit par les interprètes).

**Nathalie Rodriguez :** Monsieur Janka, nous avons discuté de ce problème qui a été soulevé en Comité Exécutif concernant les pré-tournois qui ont lieu avant les tournois de Coupe du Monde. Il se trouve que votre Fédération n'est pas la seule à effectuer des pré-tournois avant les compétitions de Coupe du Monde, et il est évident qu'on ne peut pas accepter que les tireurs participent à des compétitions sans avoir de licence, même s'ils ont participé à des tournois de présélection. Il y a d'autres fédérations qui organisent des tournois de présélection et elles s'arrangent pour que, au moment où la présélection est terminée, les licences des athlètes soient bien commandées par la fédération nationale, ce qui permet aux athlètes d'entrer dans les compétitions sans aucun problème. Mais vous comprenez bien qu'il ne peut pas y avoir une règle différente selon les pays et qu'elle s'applique de manière différente, car comment contrôler dans ce cas les licences des tireurs pour les organisateurs des compétitions ? Ca devient ingérable, donc je pense qu'il faut trouver une solution de manière à ce que sitôt le tournoi de pré-compétition terminé, les licences soient commandées de manière à ce que les tireurs soient en règle.

**René Roch (MH) :** Je crois que les licences sont commandées par internet, il suffit d'avoir un crédit à la Fédération Internationale.

**Nathalie Rodriguez :** Exactement, les licences peuvent être commandées à n'importe quel moment du week-end, de la nuit ou du jour par quiconque ayant le mot de passe de votre fédération nationale. Je sais que ça se pratique ainsi dans d'autres fédérations nationales, où il y a des pré-tournois. Il suffit pour cela d'avoir un crédit positif à la FIE.

**René Roch (MH) :** Si vous voulez, c'est une question d'organisation. Il est très difficile de gérer une compétition si nous n'avons pas le nom exact du tireur. Or nous avons le nom exact du tireur si nous avons son numéro de licence. C'est indispensable parce qu'autrement nous aurons besoin d'avoir une personne spécialisée en plus sur ce problème des licences, or nous n'avons pas d'argent à dépenser pour des choses aussi administratives, alors que chacun peut faire un effort pour commander les licences, dès lors qu'il connaît les tireurs qui sont qualifiés pour le tournoi. Entre le pré-tournoi et le tournoi, il est possible de commander des licences et de les avoir immédiatement.

**Pierre Abric (FRA) :** Surtout que le pré-tournoi général est amené à qualifier entre 4 et 8 tireurs d'une nation nationale et il est vrai que depuis qu'Internet existe, on met très peu de

temps à commander les licences sur le site, c'est ce qu'on fait chez nous et ça nous pose beaucoup moins de problèmes que dans le temps.

**Nathalie Rodriguez** : Est-ce que quelqu'un est contre cette proposition ? Une. Des abstentions ? Donc la proposition est votée.

**Proposition 26, article 9.1.4** : « Toute commande ou renouvellement de licence par les fédérations ne sera effectué qu'après paiement d'un droit dont le montant est fixé par le Comité Exécutif et approuvé par l'Assemblée Générale annuelle pour la saison suivante ». En effet, étant donné que tout ce qui est d'ordre financier est approuvé par l'Assemblée Générale et non plus par le Congrès, le texte a dû être modifié en conséquence. La Commission juridique a été favorable à cette proposition. Quelqu'un est-il contre ?

**Alejandro Bleyer (BOL)** : Les problèmes que rencontrent les autres pays du Sud, c'est qu'on a besoin d'acheter très peu de licences et on doit payer beaucoup plus de commissions à cause du transfert bancaire. Il faudrait trouver une solution plus économique pour ceux qui ne demandent qu'une seule licence ou qu'on puisse payer sur le lieu de la compétition.

**Nathalie Rodriguez** : Monsieur Bleyer, je voulais vous indiquer que nous avons déjà trouvé une solution à ce problème là, car nous avons proposé aux fédérations nationales, au moment par exemple des Congrès ou des Championnats du monde juniors/cadets ou des Championnats du monde seniors ou des Assemblées générales, de nous payer les crédits de licences pour le reste de l'année, que ce soit 1 ou 2 ou 50 licences, donc dans une de ces quatre manifestations, on a au minimum quatre occasions de se voir dans l'année,. Il y a beaucoup de fédérations aujourd'hui qui sont venues me voir pour me dire « je vais vous payer un crédit pour 10 licences ». C'est l'occasion lors de ces réunions de Congrès ou de Championnats du monde pour payer en espèces, ce qui ne vous coûte rien à vous, et nous vous mettons automatiquement le crédit des licences sur Internet. Il est évident que payer une licence par virement bancaire est extrêmement cher, c'est pour ça qu'on a trouvé cette solution.

**Alejandro Vergara (ARG)** : Vous avez raison sur ce que vous dites, mais il y a des pays comme le mien qui n'ont pas d'argent pour donner à l'avance. On a déjà de la peine à payer la cotisation annuelle, nous sommes des pays qui n'avons pas beaucoup d'argent pour nos fédérations, c'est ça le problème.

**Nathalie Rodriguez** : Excusez-moi monsieur Vergara mais la seule chose que je voulais répondre à monsieur Bleyer, c'est que beaucoup de fédérations nationales ne paient pas les licences pour leurs athlètes, elles récoltent l'argent auprès de leurs athlètes et ensuite elles achètent des licences pour leurs tireurs. Donc on ne demande pas à une fédération nationale de payer pour ses tireurs, on demande à une fédération nationale de payer pour les licences FIE, maintenant, c'est à elle de récolter l'argent pour ses athlètes et quand on se voit quatre fois ou cinq fois dans l'année, elle peut nous donner un crédit même si c'est cinq fois dans l'année.

**Alejandro Vergara (ARG)** : En réalité, la Fédération Internationale ne nous donne pas de crédit, mais nous demande un paiement à l'avance que les petites fédérations ne vont pas utiliser. Je demande s'il ne serait pas possible d'avoir un vrai crédit et qu'on nous donne un délai pour le payer. Autrement, il n'est pas possible de payer à l'avance.

**René Roch (MH)** : On peut bien évidemment proposer qu'il y ait un certain crédit qui soit porté automatiquement aux fédérations, étant entendu que la fédération en question fasse un virement pour les licences qui seront prises lorsqu'il y aura un débit. On revient de toute façon au point de départ, ça me paraît très difficile. Pourquoi pas ? Je veux bien qu'on

puisse émettre des licences à l'avance. Je veux bien que vous les payez après, mais je veux savoir combien de temps après parce que pour l'instant, nous avons certains pays qui ont participé à des compétitions l'année dernière qui nous ont dit ce que vous venez de nous dire, et qui n'ont jamais payé.

**Nathalie Rodriguez** : Dernièrement d'ailleurs, j'ai dû relancer à peu près 40 fédérations qui avaient ou bien des crédits à zéro, ou bien très négatifs.

**Alejandro Vergara (ARG)** : Dans une de ces quatre possibilités dont tu parles, la première c'est de payer quand on sera présent à un événement. Evidemment, on ne demande pas qu'on nous donne comme cadeau, mais tout simplement que la FIE nous fasse confiance pour payer cette dette. Donc il y a quatre occasions par année pour payer ces dettes : les deux Championnats du monde, l'Assemblée et le Congrès. On demande de payer un crédit lors d'une de ces occasions. Merci.

**René Roch (MH)** : C'est un problème qui regarde notre trésorier, donc je me tourne vers notre trésorier.

**Peter Jacobs (GBR, MH)** : Président, ce n'est pas totalement un problème qui me concerne, c'est un problème pour ceux qui m'aident en contrôlant nos ressources financières, parce qu'aujourd'hui qu'il y a 40 fédérations qui sont débitrices pour les licences, et nous savons cela seulement parce que nous avons fait un audit assez large pendant l'exercice précédent pour contrôler toutes les fédérations qui étaient débitrices. C'est vraiment une tâche importante pour le personnel administratif de la FIE, qui doit suivre et suivre les fédérations débitrices, non seulement pour les cotisations et les droits d'organisation pour les compétitions de catégorie A, mais aussi pour toutes les licences, et ça c'est une tâche beaucoup plus difficile à suivre et à contrôler parce que c'est petit à petit. Et franchement, nous avons une équipe d'administration assez petite qui travaille énormément, et ici nous allons leur donner une tâche importante seulement pour s'assurer que les fédérations remplissent leurs obligations. Je voudrais bien que le travail administratif de la FIE soit dirigé vers des choses plus constructives si vous me le permettez. Et spécialement comme notre système de commande de licences électronique est automatique, c'est tout organisé pour que tout marche automatiquement. Je comprends très bien les difficultés d'avance d'argent par les fédérations, mais en fait ce ne sont pas les fédérations qui paient mais les tireurs qui vont tirer. Néanmoins, nous devons demander à ces fédérations d'avoir un lot de trois ou quatre licences en permanence, qu'ils remplissent à chaque fois que l'on se voit pour éviter une tâche énorme. Merci.

**Victor S. Grouppierre (ARG)** : Monsieur le Président, on nous montre que le traitement n'est pas égalitaire. Le trésorier dit qu'il y a 40 fédérations qui ont des dettes auprès de la FIE, alors je pose la question : les fédérations qui ont payé les licences à temps et qui demandent un crédit maintenant comme la nôtre, ne sont pas traitées de la même façon que celles qui ont reçu un crédit, autrement il n'y aurait pas 40 fédérations qui doivent de l'argent. Nous avons besoin d'un crédit puisque les transferts bancaires sont très coûteux et qu'en plus, nous avons très peu de tireurs qui participent à des compétitions internationales. Nous demandons seulement un crédit entre 2 et 5 licences. Concernant Cuba, nous avons fait un effort malgré la situation économique et j'ai vu des pays qui ont payé sur place. Il faut établir des règles égales pour tout le monde.

**Nathalie Rodriguez** : Monsieur Grouppierre, je voudrais vous indiquer que les 40 fédérations dont nous avons parlé tout à l'heure, ce sont des fédérations qui n'avaient pas commandé de licences pendant toute l'année et qui avaient aussi un crédit positif à la FIE, mais qui n'ont pas utilisé ce crédit positif. La deuxième chose, c'est que vous savez tous parfaitement bien que la FIE fait vraiment son maximum pour vous aider même lorsque vous n'avez pas payé, et il y a ici des gens qui nous ont demandé de mettre un crédit sur le site Internet en nous

indiquant qu'ils paieraient au Congrès de Leipzig. Donc nous sommes extrêmement arrangeants au niveau des comptes. On ne vous oblige pas à faire un virement bancaire. On ne vous oblige pas à nous donner un crédit de 20 licences pendant un an. On vous propose quatre ou cinq fois par an de nous payer une ou deux licences, et si ce n'est pas possible, on vous dit « très bien, vous paierez la prochaine fois » même si ça nous oblige à tenir des comptes précis et à ne pas oublier qu'on doit réclamer un certain nombre de licences à certains pays. On ne vous oblige pas à dépenser de l'argent par des virements bancaires, je pense que plusieurs d'entre vous peuvent en témoigner.

**Peter Jacobs (GBR, MH) :** La plupart de ces débits sont pour les personnes qui ont tiré dans les catégories A sans licence, parce que l'organisation n'avait pas vérifié toutes les licences. Cela ne sera pas possible à l'avenir, avec notre nouveau programme.

**Melik Chahnazarian (ARM) :** Est-ce qu'on pourrait permettre à certains tireurs de payer sur les lieux de la compétition ? Et s'ils ne paient pas leur licence, ils ne participent pas. Je propose que celui qui n'a pas payé et qui vient pour participer à un tournoi, ne sera pas accepté. Après avoir payé sa licence, il pourra participer. C'est seulement une proposition.

**Nathalie Rodriguez :** Monsieur Chahnazarian, à partir du mois de janvier 2004, les logiciels de compétitions seront modifiés de telle manière que tout tireur n'ayant pas de licence ne pourra pas entrer dans la compétition. On va régler le problème et nous n'ignorerons plus les tireurs qui seront sans licence. Nous ne voulons pas garder l'argent des fédérations nationales pendant toute l'année pour nous enrichir et qu'elles nous paient pour avoir des crédits de licences.. Nous proposons des délais de paiement qui vont jusqu'à dans deux mois, trois mois.

**Alejandro Bleyer (BOL) :** Je crois que la solution c'est que chaque fédération puisse commander les licences et que les tireurs puissent payer sur le lieu de la compétition. Si le tireur ne fait pas ce paiement, il ne pourra pas participer. S'il a pu se payer un voyage très cher, il pourra se payer la licence, mais ne nous demandez pas qu'on fasse un virement de 25 dollars seulement.

**Nathalie Rodriguez :** Le problème ne réside pas là. Si nous regardons la proposition 27, il est dit que nous avons besoin d'informations personnelles sur le tireur, comme date de naissance, adresse personnelle, etc., qui doivent être fournies par les fédérations nationales. Ce sont les fédérations nationales qui commandent les licences et ce sont donc les fédérations nationales qui doivent nous payer les licences. Vous imaginez la situation si chaque athlète doit venir payer à la FIE sa licence ? Les 5000 licences commandées chaque année ? Il faudrait embaucher trois personnes pour s'en occuper.

**Julius Kralik (SVK) :** Puis-je faire une proposition concrète après ce qu'on vient d'écouter ? Parce qu'il est évident que peut-être non pas toutes les fédérations réalisent les problèmes techniques que Nathalie a. Elle nous a très bien décrit que lors du 1<sup>er</sup> janvier, il y a ce problème très concret, si on n'a pas de licence, le logiciel ne permettra pas la participation. Et je vois que la solution consiste dans ce qui a été déjà dit et j'en suis témoin, je le dis ici et maintenant. Il existe la possibilité de s'adresser à la FIE à Lausanne en disant « Voilà, nous sommes dans cette position, envoyer l'argent par virement c'est vraiment mauvais, et lors de la prochaine occasion, on s'entendait à quand sera ce moment, c'était à Trapani ou à la Havane, on disait « oui voilà, je paie ce que je vous dois. » Lausanne m'a fait le crédit et effectivement, on a pu accéder par Internet pour avoir les licences. C'est la première chose. Dans ce sens, je pense que l'on pourrait aussi le faire pour les petits pays qui se présenteraient ici, ce n'est pas Trapani, La Havane ou les Championnats, et la fédération peut prendre contact avec quelqu'un ou avec les organisateurs pour s'assurer qu'ils pourraient éventuellement transmettre l'argent à la FIE.

**René Roch (MH) :** Ecoutez, arrêtez peut être de compliquer. Qu'est ce que nous voulons ? Ou bien nous avons un crédit de licences et la fédération peut retirer sa licence, il n'y a pas de problème, ou bien il n'y a pas de crédit et il ne peut pas retirer sa licence. Est-ce que notre logiciel peut nous permettre de retirer une licence sans avoir fait le paiement préalable ? A ce moment là, pouvons-nous par exemple tous les trois mois, envoyer un relevé aux fédérations en leur disant « voilà ce que vous devez au point de vue licences ». C'est peut-être la solution parce qu'autrement on pourra discuter toute la journée là-dessus, on arrivera à rien. Ou on peut retirer une licence parce qu'elle a été prépayée, ou on ne peut pas la retirer. Si on peut la retirer et qu'elle a été prépayée, c'est okay, et si elle n'a pas été payée, s'il n'y a pas d'argent, de crédit de licence, est-ce qu'on peut retirer la licence quand même ?

**Nathalie Rodriguez :** Il faut un crédit pour commander la licence et comme je l'ai expliqué, certaines fédérations ne peuvent pas envoyer de l'argent et nous demandent de mettre un crédit sur le site Internet, c'est ce que je fais et ensuite elles viennent me payer 2-3 mois voire 4 mois plus tard. Nous tenons des registres à jour et elles me disent, « on se verra à Trapani, on se verra à La Havane, on se verra à Leipzig », et j'ai ici une liste des fédérations qui m'ont commandé des licences et qui doivent nous payer. Cuba est dans ce cas, d'autres pays sont dans ce cas. Nous fonctionnons déjà comme ça, on n'oblige personne à fonctionner autrement.

**René Roch (MH) :** Le problème est réglé puisque vous aurez un crédit bien que n' ayant rien payé, et vous payerez ultérieurement.

**Nathalie Rodriguez :** Voilà ce qu'on fait actuellement quand quelqu'un nous demande. C'est à la demande.

**René Roch (MH) :** Evidemment, il faut quand même nous le demander parce qu'on ne peut pas deviner que vous allez essayer de tirer sans avoir payé et sans nous avoir demandé.

**Nathalie Rodriguez :** Et pour ça, il suffit d'un fax, d'un e-mail, ou d'un appel téléphonique. Nous ne demandons pas plus. Je ne sais combien de fois, le vendredi soir à 18h, je crée des crédits de licences pour les fédérations.

**René Roch (MH) :** Je pense donc que sous cette réserve, que l'on puisse retirer une licence bien que l'on n'ait pas payé, en demandant simplement un crédit à la Fédération Internationale au bureau, l'article est valable et tout ça ne pose plus aucun problème. Vous êtes bien d'accord ? Nous sommes tous d'accord ?

**Victor S. Groupierre (ARG) :** Je crois qu'il serait intéressant que l'on puisse payer à la Fédération Internationale avec une carte de crédit.

**Nathalie Rodriguez :** Nous pouvons utiliser les cartes de crédit. Le seul problème, c'est que ça va vous coûter le même prix qu'un virement bancaire puisqu'il y a une commission bancaire prise par Visa, Eurocard ou n'importe quelle carte bancaire sur le montant de la licence.

**René Roch (MH) :** Oui je crois si vous voulez, que c'est repousser le problème. Le problème, il est simple : ou on a payé d'avance et on peut retirer la licence, ou on n'a pas payé d'avance, on prévient la Fédération Internationale et on peut retirer la licence, donc dans tous les cas, il n'y a pas de problème. Monsieur Kolombatovich demande la parole, mais après c'est fini.

**George Kolombatovich (USA) :** Je vais encore vous parler des licences. Nous avons une situation dans ma fédération et je pense que dans d'autres aussi. Nous avons des récents immigrants dans notre pays qui sont des arbitres officiels de la FIE. Ils ne peuvent pas avoir



de licence, car ma fédération ne peut pas payer pour eux parce qu'ils appartiennent toujours à une autre fédération. Nous voudrions avoir l'autorisation de commander les licences pour les personnes qui résident maintenant dans notre pays afin qu'ils puissent arbitrer pour nous.

**Nathalie Rodriguez** : Excusez-moi Monsieur, mais c'est un problème totalement différent. Nous parlons là des crédits des licences. Le fait que vos arbitres ou tireurs soient d'une autre nationalité relève d'un changement des Statuts de la FIE, c'est-à-dire les règles sur la nationalité, cela n'a rien à voir avec la commande de licences.

**George Kolombatovich (USA)** : Je ne parle pas du changement de nationalité, je parle simplement de la possibilité de permettre aux arbitres d'avoir leur licence.

**Nathalie Rodriguez** : Oui, mais il aura une licence du pays dont il a la nationalité et vous ne pouvez pas commander les licences pour un arbitre qui serait français ou allemand, parce que dans ce cas, cela voudrait dire que vous avez un accès au compte de l'Allemagne ou de la France, et ce n'est pas possible. Dans ce cas, vous devez vous arranger avec le pays dont il a la nationalité pour que le pays commande la licence. Et c'est ce qui se fait d'ailleurs, beaucoup de pays passent à travers moi pour qu'on fasse les commandes à ce moment-là.

**George Kolombatovich (USA)** : Merci.

**René Roch (MH)** : Je pense que nous avons suffisamment discuté de ce problème, nous sommes bien d'accord, il n'y a pas d'opposition à ce que vous obteniez une licence, même si vous n'avez pas versé de l'argent à la FIE. Il suffit de demander le crédit au bureau de la FIE. Nous sommes d'accord sur la proposition 27 ? Tout le monde est d'accord ? Voilà, nous traitons la proposition 28 et après nous faisons la pause café.

**Nathalie Rodriguez** : **Proposition 28, article 10.1.1** : « Les épreuves officielles de la FIE comprennent les Jeux Olympiques, les Championnats du monde, les Championnats du monde juniors/cadets et vétérans, les compétitions de la coupe du monde individuelle et par équipe, candidature à la Catégorie A et Grands-Prix, et de la Coupe du monde junior ainsi que les Masters et Super Masters et toute autre compétition désignée par la FIE ». Là, il s'agissait tout simplement de rédaction de texte, où il fallait ajouter les Grand-Prix et remanier un peu la phrase. L'avis de la Commission juridique était favorable tel que modifié, il fallait simplement de ne pas mettre « Grand-Prix arbitres », mais « Grand-Prix ».

**René Roch (MH)** : Voilà, puisque tous les Grand Prix arbitres sont des Grand-prix. Je pense que vous êtes d'accord. Et bien nous prenons la pause café et nous reprenons très rapidement sinon nous aurons du retard. Dans 10 minutes, nous reprenons.

**Victor S. Grouppierre (ARG)** : Il y a un point que vous n'avez pas éclairci à la proposition 27 à propos de la licence qui parle de spécifier l'arme du tireur. Ceci n'est plus valable et en plus, je crois que c'est très restreint car chaque tireur peut être actif dans deux armes. Il faudra rayer la question des armes sur la licence.

**Nathalie Rodriguez** : Mais ne vous inquiétez pas Monsieur Grouppierre, vous aurez la possibilité quand vous commanderez la licence pour un tireur, de dire qu'il participe à toutes les armes. C'est simplement ensuite que les informations sur ce tireur iront dans les classements concernés. Vous ne serez pas obligé de commander une licence par arme, vous aurez la possibilité d'indiquer qu'il tire à trois armes. Il n'y aura pas de problèmes.

## PAUSE CAFE

**René Roch (MH)** : Nous reprenons notre Congrès et je donne la parole à Peter Jacobs.

**Peter Jacobs (GBR, MH) : Article 8.1.2, règlement médical, a), b) et c) 1<sup>er</sup> alinéa.** La proposition est de supprimer une partie qui concerne le dopage dans les Statuts. Et l'observation de la Commission juridique, c'est qu'on peut facilement supprimer la section entière concernant le dopage dans les Statuts, mais il est nécessaire d'ajouter deux alinéas au règlement anti-dopage actuel parce qu'il y a deux alinéas dans les Statuts qui ne se trouvent pas dans le règlement. Et vous allez trouver à la première page, à côté de l'introduction du rapport de la Commission juridique, on propose d'ajouter « chaque escrimeur participant aux épreuves officielles de la FIE et aux Jeux Olympiques doit se soumettre au contrôle anti-dopage effectué, conformément au code anti-dopage de la FIE ou au code anti-dopage du CIO/WADA où les contrôles anti-dopage doivent être effectués dans un laboratoire accrédité par le CIO/WADA. L'observateur s'en assurera et l'indiquera dans son rapport ». S'il n'y a pas d'observation, je vous propose qu'on accepte, en effet on supprime des Statuts et on met ces deux alinéas dans le règlement pour le compléter. Est-ce qu'il y a des observations ? Merci. La deuxième suppression concernant le directoire technique aux Championnats du monde, c'est de ne pas modifier ce qu'il y a dans le règlement. Je propose qu'on accepte cela s'il n'y a pas d'observations. Je suis à la page 21, **article 10.2.2 sur les Statuts.** On peut supprimer toute cette partie parce que je crois que dans le règlement tout est compris. Par contre, la partie sur les contrôles de féminité prescrits par la CIO vont dans le règlement dans un article à créer.

**Steve Higginson (GBR) :** Le texte que vous avez là est plus amplifié que celui dans le règlement actuellement. C'est pour ça que nous suggérons de le remplacer.

**Peter Jacobs (GBR, MH) :** On déplace vers l'article, on le remplace.

**Steve Higginson (GBR):** Oui, il remplace l'article o.57.

**Nathalie Rodriguez :** On a bien indiqué à déplacer vers l'article o57.

**Peter Jacobs (GBR, MH) :** Oui, pardon, j'ai mal redit ça.

Page 22 : dans **l'article 10.2.3 des Statuts**, à supprimer car cela fait un double emploi avec l'article o.63 du règlement. Dans le but d'assurer l'observation des règlements, le Président et l'un des membres du Bureau de la FIE, ont le droit d'assister à toutes les séances du directoire technique pour lesquelles il doit obligatoirement être prévenu par le directoire technique. L'avis de la Commission juridique, c'est que ça soit supprimé à cause du double emploi avec l'article du règlement, mais l'article du règlement doit être modifié, c'est-à-dire qu'à la place de dire « un des membres du bureau, ont le droit avec le Président », on mette « les membres du Bureau » au pluriel. Ca veut dire que 5 personnes du Bureau peuvent assister au directoire technique ? très bien, il y a la majorité.

**Peter Jacobs (GBR, MH) :** On modifie le règlement ou on accepte la proposition de modification ? Il y a d'autres observations ?

**René Roch (MH) :** Vous êtes d'accord pour qu'on accepte avec la modification proposée par la Commission juridique ? Personne n'est contre ? C'est adopté.

**Peter Jacobs (GBR, MH) :** **Article 10.2.5**, à supprimer car c'est un double emploi avec les articles o.52 et ensuite du règlement. « Les fédérations membres qui veulent envoyer des escrimeurs aux Championnats du monde doivent en aviser la fédération nationale chargée de l'organisation, trois mois avant le début des épreuves, et les organisateurs devront au moins un mois avant les Championnats du monde informer le bureau de la FIE, des pays dont la participation est annoncée ». La recommandation de la Commission juridique est que ça ne doit pas être supprimé, mais inclus dans le règlement administratif. Accepté.

**Article 10.2.6 :** « Les organisateurs doivent soumettre le programme des épreuves à l'approbation du Comité Exécutif », ça se trouve déjà dans le règlement. Je crois que tout le monde est avec le même texte. On le supprime des statuts.

**Article o.6 :** « Les arbitres sont désignés conformément aux articles T.37 à T.39, ils doivent tous avoir leur carte d'arbitre national ou international en vigueur », nous avons déjà modifié cela car je crois qu'ils doivent être licenciés et ça se trouve dans le règlement. C'est le règlement qui fait double emploi avec une autre partie du règlement donc on le supprime aussi parce qu'il se trouve dans l'article T.37 afin d'éviter le double emploi.

**Article o.94 du règlement,** à supprimer du règlement, ça fait un double emploi avec l'article 10.3.4 des statuts. C'est la définition des épreuves d'escrime aux jeux et les règles applicables. L'avis de la Commission juridique est favorable tel que modifié comme suivant : « les épreuves d'escrime au programme aux Jeux Olympiques sous la direction de la FIE, constituent pour elle les Championnats du monde des années olympiques. Les règles applicables aux Championnats du monde sont applicables aux Jeux Olympiques, sauf éventuellement sur les points contraires aux règles olympiques ». Un Championnat du monde sera organisé pour les épreuves ne figurant pas au programme olympique qui est nécessaire suivant la limitation des médailles à 10 avec notre programme de 12 épreuves. Je crois que ce texte est assez évident. Est-ce qu'il y a des observations sur le texte ou sur la suppression des règlements parce que ça se trouve dans les statuts ? Okay, adopté, merci.

Je suis à la page 23 : **déplacements d'articles des statuts vers le règlement et vice-versa.**

**Article o.65,** déplacer vers les statuts : Les Championnats du monde se déroulent chaque année à l'exception de l'année où se tiennent les Jeux. Pas d'observations ? Merci

**Article o.66** qui concerne la candidature. Déplacé vers les statuts 10.2.1, donc tout ce qui concerne les candidatures et les déroulements des Championnats du monde vont se trouver dans les statuts. C'est accepté ? Merci.

**Article o.73,** c'est la même chose pour les Championnats du monde juniors que pour les seniors, ce sera déplacé vers les statuts, mais pour corriger le texte que nous avons modifié il y a quelques années en disant « au cours des deux premières semaines d'avril » à la place de Pâques. C'était une décision approuvée par le Congrès, je crois il y a 2 ou 3 ans, donc c'est la réalisation du texte de ce qu'on a déjà approuvé.

Les candidatures pour les Championnats du monde juniors, c'est une répétition de ce que nous avons vu pour les compétitions seniors à la précédente page. C'est **l'article o.74**, donc on va le déplacer. Mais le deuxième alinéa « en outre, le Congrès donnera priorité aux candidatures à l'organisation groupée des Championnats du monde juniors et des Championnats cadets », je crois que nous devons le modifier suivant notre décision d'aujourd'hui, de ne pas accepter les candidatures s'ils n'étaient pas groupés les deux ensemble, donc on avait cette modification à l'endroit du règlement aux statuts.

**Article o.87 b,** déplacé vers l'article o.54, troisième alinéa et là, la Commission juridique n'a pas donné d'opinion parce que c'est un déplacement d'une partie du règlement à une autre partie du règlement. L'article devra être restructuré.

**Nathalie Rodriguez :** Mais par contre la Commission des règlements avait été favorable à toutes les propositions.

**Peter Jacobs (GBR, MH) :** Et comme c'est seulement un mouvement d'un article à une autre position dans le règlement, je crois que c'est normal que nous l'acceptons. Puis suppression d'article pour intégrer le règlement administratif, c'est-à-dire ce qu'on veut sortir du règlement et des statuts et envoyer au règlement administratif.

**Article 10.2.4 a)** La proposition est retirée par Monsieur Roch et le Comité Exécutif.

**Article 10.2.6** La proposition est également retirée car nous l'avons installée dans le règlement il y a quelques minutes.

**Chapitre 7 de la discipline, depuis l'article 7.2 jusqu'à l'article 7.2.12,** renvoyer la deuxième partie de notre règlement administratif concernant notre règlement disciplinaire, c'est ce qui concerne tout le processus d'un tribunal, de le renvoyer au règlement administratif. L'avis de la Commission juridique, c'est que ça doit rester dans les statuts. Je suppose qu'on accepte l'opinion de la Commission juridique sauf s'il y a des observations de quelqu'un.

Article o.81 et article o.82, page 25 : Si tous ces articles concernent l'établissement du calendrier, les changements des lieux et des dates du calendrier. Il y a deux choses : premièrement, ça doit se trouver à l'avenir dans le règlement administratif et non pas dans le règlement lui-même. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut faire une observation concernant l'endroit de ces articles au règlement administratif ? Non ? Il y a aussi en italique des modifications.

Donc dans le premier, **article o.80** dans le calendrier, « sauf en cas de force majeure, tout changement de date ou de lieu après cette réunion du calendrier, c'est la réunion du Comité Exécutif qui suit la réunion du calendrier, impliquera l'annulation de la compétition pour l'année suivante ». Nous avons défini « force majeure », par « catastrophes naturelles, guerre civile ou crise économique nationale ». Auparavant, elle n'y était pas comme définition. Et encore en renforçant les problèmes que l'on a traités ce matin concernant l'annulation des compétitions, « sauf en cas de force majeure », définit comme ça « toute annulation d'une compétition moins de trois mois avant la date prévue du calendrier impliquera l'annulation de la compétition pour l'année suivante ». Ceci est nouveau.

**Abdelaziz Zouari (TUN) :** J'ai constaté dans le dernier paragraphe, l'article o.80, il y a les mots « catastrophe naturelle, guerre civile ou crise économique », je préfère que guerre civile soit être supprimée et remplacée par sécurité ou quelque chose comme ça.

**Peter Jacobs (GBR, MH) :** Dans les deux cas, on remplace guerre civile par quelque chose d'un peu moins combatif.

**Steve Higginson (GBR) :** Un détail qui pourrait être important, je vois que dans le texte à gauche, il y a « catastrophe naturelle ». etc. L'avis de la Commission juridique, il faut inclure les lettres « eg », c'est-à-dire par exemple. Est-ce qu'on doit les mettre comme ça ou est-ce que vous êtes satisfaits que les trois cas donnés soient la définition définitive ?

**Peter Jacobs (GBR, MH) :** Je propose que l'on prenne l'avis de la Commission juridique, la liste de force majeure n'est pas exclusive, mais c'est pour montrer la gravité de la situation qui peut être définie comme force majeure.

**Steve Higginson (GBR) :** Est-ce que je peux demander gentiment quand est-ce que le règlement administratif sera prêt ? Et à quel moment je supprime du règlement les dix articles ?

**Peter Jacobs (GBR, MH) :** je peux y répondre mais je pensais que le Président Roch allait intervenir également. Je réponds à la question, il y a un projet du règlement administratif qui est en ce moment en attente, on va essayer de le sortir pour l'Assemblée Générale.

**René Roch (MH) :** Je veux bien, ça dépend de la disponibilité du bureau.

**Peter Jacobs (GBR, MH) :** L'observation est tout à fait juste, comme nous envoyons des choses au règlement administratif, les fédérations membres doivent avoir accès à ce règlement. Et on prend note de faire un travail accéléré sur ce règlement pour qu'il soit disponible.

**René Roch (MH) :** Je voudrais dire qu'en ce qui concerne les cas de forces majeures, je pense qu'il faut laisser des points de suspension, ce n'est pas limitatif, guerre civile, crise économique nationale. Il ne faut pas mettre « ou », il faut mettre crise économique nationale, points de suspension.

**Bert Van der Flier (NED) :** Peut être que c'est aussi une idée d'enlever le mot « naturelles » de l'expression « catastrophes naturelles ». Pour donner un exemple simple, supposons que nous aurons pour le prochain week-end les Championnats du monde juniors à Istanbul, il n'y a pas de catastrophes naturelles et il n'y a pas de guerres civiles, mais étant donné la situation actuelle, on peut appliquer à l'annulation du terme « catastrophe », et cela semblerait étrange si nous disions aux turques qu'ils seront pénalisés pour ne pas l'avoir organisé. Donc on dit juste « catastrophe » et on enlève « naturelle ».

**Peter Jacobs (GBR, MH) :** Je pense que la proposition du représentant de la Tunisie était de ne pas mettre guerre civile, mais de prendre une définition sur les problèmes de la sécurité.

**René Roch (MH) :** Messieurs, je viens de dire que ça n'était pas limitatif, il fallait mettre des points de suspension, nous venons de le dire en début d'après-midi que le cas de force majeure sera examiné par le Comité Exécutif. Donc je crois que le problème est déjà réglé.

**Peter Jacobs (GBR, MH) :** Est-ce qu'on doit ajouter aussi « sauf en cas de force majeure dûment constaté par le Comité Exécutif » ?

**René Roch (MH) :** Non puisque nous avons dit que c'était le Comité Exécutif qui décidait des cas de force majeure.

**Peter Jacobs (GBR, MH) :** Je continue, article o.81 : Si une fédération souhaite changer pour la saison suivante le lieu du déroulement d'une épreuve déjà admise en coupe du monde, elle doit en présenter la demande au Comité Exécutif. Franchement, je ne me rappelle plus quel est le texte actuel, c'est ambigu, je ne sais plus si c'est le bureau administratif ou si c'est le bureau de la FIE et en ce moment, et ce que nous faisons en ce moment, c'est d'offrir ces demandes pour approbation au Comité Exécutif, donc je propose que nous l'acceptons.

**René Roch (MH) :** D'une façon générale nous mettons maintenant le Comité Exécutif parce qu'il est beaucoup plus facile de communiquer entre nous avec l'e-mail, donc il n'est pas nécessaire de limiter autant qu'avant les interventions du Comité Exécutif.

**Peter Jacobs (GBR, MH) :** Article o.82 qui précise le choix des Grand-Prix avec la modification proposée par la Commission juridique au texte original, on supprime Grand-Prix arbitres parce que tous les Grand-Prix sont en effet des Grand-Prix arbitres. Est-ce qu'il y a des observations concernant ce texte, article o.82 qui sera envoyé au règlement administratif ?

Page 26, **article 0.84** : alinéa supprimé dans le règlement et remplacé dans le règlement intérieur et administratif par le texte suivant à proposer des tâches pour l'observateur. Avec l'avis de la Commission juridique que ça soit envoyé au règlement administratif et qu'on ajoute « en outre, l'observateur devra aider à la sélection des arbitres durant la compétition et envoyer les photos des installations », on ajoute entre parenthèse : « les observateurs doivent coordonner avec les organisateurs la mise à disposition d'un appareil photos numérique. » Est-ce qu'il y a des observations sur le renvoi au règlement administratif ?

**René Roch (MH)** : Quand on dit « aider à la sélection des arbitres », c'est en réalité veiller à ce que le tirage au sort soit effectué, je pense que c'est ça le vrai rôle de l'observateur.

**Peter Jacobs (GBR, MH)** : Est-ce qu'il y a des observations sur la rédaction du texte ? Non, merci.

**Nathalie Rodriguez** : **Fédération espagnole**. Je vais vous lire la proposition et ensuite la motivation.

**Proposition n°1 qui concerne les compétitions par équipes de la Coupe du Monde.**

« Pour tous les tournois de Coupe du monde, lors de la composition du tableau de l'élimination directe, seront gardés de façon fixe dans le tableau, les équipes classées de 1 à 4 et on tirera au sort par groupe de 4 entre eux, les équipes classées de 5 à 8, de 9 à 12 et de 13 à 16 entre eux ». Le Comité Exécutif n'avait pas été favorable à ce changement, la Commission des règlements avait en effet constaté qu'il y avait un problème, mais elle est favorable à cette proposition que s'il y a le tirage au sort par tranche de deux à partir de la troisième place.

**René Roch (MH)** : Est-ce que quelqu'un veut s'exprimer ? Bien, je pense que la proposition de la Fédération espagnole est une bonne proposition malgré tout et il faut tenir compte de certains faits qui se produisent actuellement, c'est qu'avec notre système les équipes savent systématiquement contre qui elles vont tirer et par ailleurs, il y a très peu de changements, c'est-à-dire qu'il peut arriver que des équipes rencontrent tout le long de l'année, toujours la même équipe. Il est vrai que ce système ne mélange pas beaucoup les équipes. C'est vrai aussi que c'est anormal de faire perdre des places à ceux qui les ont gagnées, je pense que le tirage au sort par groupe de 4 c'est peut-être exagéré. Je crois que la première partie de la proposition qui dit que pour tous les tournois de coupe du monde dans la composition du tableau d'élimination directe, seront gardées de façon fixe dans le tableau, les équipes classées de 1 à 4, ça me paraît bon et je pense qu'ensuite on pourrait peut-être tirer au sort par groupe de deux, entre les équipes classées de 5 à 8 ou de 9 à 12 et de 13 à 16 entre eux. Je remplacerai si vous voulez la deuxième partie de la proposition, par un tirage au sort par groupe de 2. Je pense qu'il est bon de garder la place des 4 premiers parce qu'ils l'ont gagnée. Je parle de la coupe du monde, on garde les équipes de 1 à 4 en place normale, et on tire au sort par groupe de deux pour replacer les gens dans le tableau. Ça me paraît une bonne solution. Maintenant, vous avez la parole et en particulier, le Président de la Fédération espagnole.

**Marco A. Rioja Perez (ESP)** : Je crois que c'est très bien expliqué dans le rapport que l'on a envoyé, cette modification nous semble très importante pour éviter des manipulations de certaines équipes en perdant ou en gagnant des matchs exprès selon leur convenance d'aller ou non à des compétitions. C'est vrai que peut-être le tirage au sort des 4 soit excessif, mais au moins il faudrait faire un tirage au sort de deux par deux.

**Giorgio Scarso (ITA)** : L'Italie est d'accord pour adopter le tirage au sort, mais de 2 et non de 4 parce que c'est trop.

**René Roch (MH)** : Bien, je crois que nous nous sommes expliqués sur ce problème, est-ce que vous êtes d'accord pour que l'on accepte la proposition telle qu'elle figure au début : « pour tous les tournois de coupe du monde, lors de la composition du tableau d'élimination directe seront gardées de façon fixe dans le tableau, les équipes classées de 1 à 4 et on tirera au sort par groupe de deux, les équipes classées de 5 à 8, de 9 à 12, de 13 à 16. » et la suite bien évidemment. Tout le monde est d'accord ? Et bien c'est adopté. Application je pense après les Jeux Olympiques.

**Nathalie Rodriguez** : Proposition suivante qui concerne les compétitions par équipes aux Championnats du monde. La proposition est : il ne devrait pas y avoir un tirage au sort du tableau des Championnats du monde et Jeux Olympiques, mais chaque équipe prendra la place réelle qu'elle occupe à ce moment dans le classement officiel FIE par équipe. L'avis de la Commission des règlements était favorable à cette proposition. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur cette proposition ?

**Peter Jacobs (GBR, MH)** : Je ne connais pas le règlement pour les Jeux, est-ce que c'est direct ou un tirage ? Parce que dans l'individuel si je me rappelle c'est un tirage par deux pour l'équipe, quelle est la règle pour Athènes ? C'est déjà par deux ? Donc est-ce qu'on peut changer ça pour les Jeux ou pas ?

**René Roch (MH)** : C'est une proposition pour les jeux Olympiques, mais pas forcément pour les Jeux Olympiques d'Athènes.

**Nathalie Rodriguez** : Est-ce que quelqu'un est contre la proposition qui serait applicable après les Jeux Olympiques d'Athènes, donc pour la saison 2004/2005.

**Peter Jacobs (GBR, MH)** : Pour les compétitions des championnats du monde, fleuret féminin et sabre féminin, qu'est-ce qu'on fait après ?

**Nathalie Rodriguez (MH)** : Donc saison 2004/2005. Personne n'est contre ? Pas d'abstention ? La proposition est votée à l'unanimité.

Proposition suivante, rencontre à réaliser dans les compétitions par équipes lors des Championnats du monde. « Aux Championnats du monde, on tirera seulement pour les 8 premières places et on classera les équipes à partir de la 9<sup>ème</sup>, par le classement initial dans le tableau FIE comme cela se pratique actuellement à partir de la 16<sup>ème</sup> place ». Le Comité Exécutif a été favorable à cette proposition et la Commission des règlements également. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur la proposition ?

**Kovacic Sanjin (CRO)** : Il y a des équipes jeunes et les fédérations ont intérêt pour que les équipes essaient les tireurs. On ne vient pas à un championnat pour gagner une médaille d'or, mais on essaie les tireurs. Je crois que c'est important, on ne perd pas trop de temps avec les matchs de classements.

**Normann Joergensen (DEN)** : Je suis tout à fait contre cette proposition et les suivantes pour un certain nombre de raisons. Tout d'abord, plusieurs petites nations n'auront aucun espoir de se qualifier parmi les 8, mais les équipes sont peut-être encore intéressées de gagner une place comme la 10 ou la 11. Pour certaines nations, placer une équipe à la place 10 dans un Championnat du monde est une grande victoire qui leur permettrait même de gagner de l'argent. Il y a donc plusieurs raisons, même des raisons sportives pour maintenir les matchs pour les places secondaires.

Pour certaines grandes nations, un match pour la 9<sup>ème</sup> ou la 11<sup>ème</sup> place n'a pas grande importance. Mais cela n'est pas forcément le cas pour la majorité des autres fédérations.

On dit que les athlètes ou les équipes ne sont pas intéressés à tirer des places secondaires. Je vous rappelle que l'un des arguments utilisé il y a quelques années, était que tirer toutes les places attirerait de plus en plus de nations. En fait, si une nation peut prévoir qu'elle aura très peu de chance d'atteindre le top, elle ne participera tout simplement pas à la Coupe du Monde par équipe. Et par là-même, vous diminuerez la participation à la Coupe du monde par équipe et vous empêcherez l'universalité de l'escrime car vous aurez de moins en moins de nations participantes.

Cet argument supplémentaire devrait faire que l'on maintienne le Statut quo pour les Coupes du Monde et les Championnats du Monde.

**Samuel Cheris (USA, MH) :** Monsieur le Président, je crois que lors de la réunion du Comité Exécutif, nous avons changé cette proposition : on tire jusqu'à la 16<sup>ème</sup> place, mais pas de la 17<sup>ème</sup> à la 32<sup>ème</sup> place.

**René Roch (MH) :** C'est exact, dans la dernière réunion hier du Comité Exécutif, nous avons modifié en disant que nous tirerons jusqu'à la 16<sup>ème</sup> place pour les championnats du monde, et j'ai trouvé d'abord que c'était une très bonne solution parce qu'on ne peut pas avoir un règlement qui soit différent pour les championnats du monde et les coupe du monde. Je pense qu'il faut un peu unifier notre règlement que l'on ne soit pas toujours à se poser des questions et il n'est pas normal qu'on ait un règlement différent pour les matchs par équipes en championnats du monde et en coupe du monde. En individuel, nous n'avons pas ce problème, c'est la même chose. Donc je crois que de toute façon, pour les championnats du monde, il faudra tirer jusqu'à la 16<sup>ème</sup> place. Maintenant, si vous voulez qu'on tire plus que la 16<sup>ème</sup> place, c'est possible mais je ne sais pas si nous avons des possibilités d'organisation convenables pour le faire, c'est cela notre problème, le reste est lié à un problème d'organisation, et d'autre part de donner aussi à ceux qui tirent pour une place, qu'ils puissent donner un certain spectacle, que ce soit bien organisé. Il est très difficile, lorsqu'on fait tirer toutes les équipes jusqu'au bout, on ne sait plus qui tire, à quel endroit, et le résultat. C'est toujours le même problème, c'est un problème d'organisation et je suis tout à fait d'accord avec vous pour qu'on aille jusqu'à la 16<sup>ème</sup> place que ce soit en coupe du monde ou en championnats du monde. Mais on peut le modifier, ce n'est pas vital, c'est une question d'organisation. Je dirai à la rigueur que c'est une obligation de tirer pour les 16 premières places et que c'est en fonction des possibilités de l'organisateur pour tirer la suite du classement.

**Pierre Abric (FRA) :** Monsieur le Président, je suis d'accord avec vous que c'est important au point de vue organisation, mais à l'inverse de ce qu'a dit notre collègue tout à l'heure pour certaines nations qui se classent dans les premières, je crois qu'il est extrêmement important que l'on classe au minimum jusqu'à 16, dans le sens que le classement de la FIE qui compte pour la saison suivante et nous venons de vivre les Championnats du monde à Cuba qui vont avoir une importance pour les Jeux Olympiques, il n'est pas du tout pareil que vous terminiez 9<sup>ème</sup> car vous l'avez gagné sur le terrain, que si vous terminez à l'indice 12<sup>ème</sup>, c'est aussi une performance si à l'indice FIE vous êtes 12<sup>ème</sup> et vous terminez 9<sup>ème</sup>, ça vous donne des points supplémentaires pour les Jeux Olympiques par exemple, mais aussi pour la saison suivante. Donc je crois qu'il faut laisser le sport se dérouler et au moins jusqu'à la 16<sup>ème</sup> place, il faudrait disputer toutes les places car c'est extrêmement important au point de vue de la justice sportive pour les classements et il n'y a pas que les grandes nations. On pourrait aller chercher en regardant au niveau des Jeux Olympiques combien sont classés ceux qui iront aux Jeux, de certains continents, je crois que c'est important qu'on laisse au moins jusqu'à la 16<sup>ème</sup> place.

**René Roch (MH) :** D'ailleurs, même les grandes nations lorsqu'il se trouve qu'elles sont éliminées en quart de finale, elles sont bien contentes de tirer une place de 1 à 16.



**Alexandru. Mironov (ROM) :** Si vous permettez, c'est dans l'intérêt de la Fédération Internationale d'Escrime et c'est votre politique Monsieur Roch, de développer l'escrime dans le monde. Pour une équipe qui vient pour la première fois à Cuba par exemple, tirer plus qu'un seul match est essentiel pour les gens qui viennent. Alors laissez le concours jusqu'à la fin. J'étais escrimeur moi-même, avoir encore 3 assauts, encore 2 matchs, c'est très important, donc c'est pour tout le monde, je crois qu'il faut faire jusqu'à la fin.

**René Roch (MH) :** Je suis d'accord, mais il faut que ce soit la même chose pour les championnats du monde et les coupes du monde.

**Peter Jacobs (GBR, MH) :** Donc vous proposez toujours, Président, que les coupes du monde soient limitées à 16 aussi, parce que dans le règlement actuel pour les championnats du monde, c'est à 16 si je m'en rappelle bien. Et pour les coupes du monde aujourd'hui, c'est jusqu'au bout. Si je peux donner mon avis, je crois qu'on ne peut pas laisser la décision aux organisateurs si on tire jusqu'au bout ou seulement jusqu'à 16, parce que les pays participants doivent savoir avant la compétition seulement si c'est tirer jusqu'au bout, ou s'ils s'arrêtent à 16. Donc pour la deuxième proposition, coupe du monde par équipes, on doit toujours décider si c'est 16 ou si c'est jusqu'au bout.

**René Roch (MH) :** Je crois qu'on a deux solutions : ou on tire jusqu'à 16, ou on tire jusqu'au bout. Ce sont les deux possibilités que nous avons que ce soit pour les Championnats du monde ou pour les Coupes du monde. Je crois qu'on peut peut-être interroger le Congrès sur ce qu'il désire, ou jusqu'à 16, ou jusqu'au bout.

**Pierre Abric (FRA) :** Monsieur le Président, si on tire les places jusqu'au bout, il y aura une grosse inférence au niveau des Grands-Prix par équipes arbitres, il ne faudra pas 8 arbitres, mais beaucoup plus parce que ça va nécessiter beaucoup plus d'arbitres pour arbitrer une compétition jusqu'au bout. C'est un souci qu'il ne faut pas oublier, il est clair que ça va nécessiter non seulement plus d'arbitres, les pistes seront toujours là, par contre les 6 ou 8 arbitres désignés par la Fédération Internationale sont insuffisants à ce niveau-là. C'est simplement un élément à tenir en compte.

**René Roch (MH) :** C'est vrai que nous aurons un problème d'arbitrage qui va se poser.

**Ioan Pop :** Quand nous avons élaboré le règlement de la coupe du monde par équipes, nous avons bien tenu compte de ce qu'a dit notre ami Joergensen, c'est-à-dire qu'il faut effectivement pour motiver les équipes, tirer jusqu'au bout. On a accordé un pointage différent pour chaque place, c'était notre objectif, mais malheureusement dans les deux saisons, nous avons eu un nombre très important de cas où au moment qu'ils ont perdu, ils sont partis, ou bien ils sont carrément arrivés à la compétition par équipes, ayant leur billet d'avion à 13 heures, donc même s'ils voulaient tirer, ils étaient obligés de renoncer à la compétition. A cause de ça, nous avons changé un peu et nuancé le règlement de la coupe du monde par équipe en disant que l'équipe qui ne se présente pas au match est éliminée. Nous avons voulu durcir et obliger les équipes à tirer, et beaucoup d'équipes nous disaient que ça ne les intéressait pas, donc il y a une vraie division d'attitude par rapport à ce problème. Il faut vraiment trancher ce problème et après on doit vraiment appliquer avec sévérité le règlement, ce que vous allez décider.

**René Roch (MH) :** Il y a rarement plus de seize équipes actuellement et ce problème ne se pose pratiquement qu'à l'épée, au fleuret masculin ça peut arriver. Je pense qu'il faut choisir entre une bonne organisation, un bon arbitrage et puis d'avoir un challenge du nombre, qui n'est peut-être pas le problème de la Fédération Internationale. Je comprends ce que vous voulez dire, de peut-être tirer jusqu'au bout, mais que faisons-nous si les équipes s'en vont avant d'avoir terminé la compétition ? Nous avons de nombreuses équipes qui sont parties cette année avant la fin de la compétition et qui n'ont pas tiré jusqu'au bout.

**Normann Joergensen (DEN) :** C'est très simple, vous faites ce que vous avez à faire : si un individu part au milieu d'une compétition individuelle, il ou elle sera puni(e). Si une équipe part au milieu d'une compétition, elle sera punie, c'est tout simple.

**René Roch (MH) :** C'est aussi ce que nous avons fait, nous ne les avons pas classées, c'est-à-dire qu'elles n'ont même pas conservé leur classement. Mais ce n'est peut-être pas suffisant car ça ne les gêne absolument pas.

**Giorgio Scarso (ITA) :** Pour l'Italie, le numéro 16 est idéal, il peut améliorer l'inspiration de notre équipe. De cette façon, la compétition ne sera pas très longue et en même temps, permettre aux équipes qui ne vont pas gagner, de jouer leur place entre la 9<sup>ème</sup> et la 16<sup>ème</sup> place.

**René Roch (MH) :** Bien, alors Messieurs puisqu'il n'y a plus d'intervenants, nous votons pour savoir quel est votre avis. Est-ce que nous allons seulement dans le classement jusqu'à 16 ou est-ce que nous allons jusqu'à la fin du classement pour toutes les équipes ? Premièrement, quels sont ceux qui sont pour aller jusqu'à 16 seulement ? 64 sont pour aller jusqu'au classement jusqu'à 16. Qui est contre ? Donc je crois qu'on adopte le classement jusqu'à 16 pour la coupe du monde et pour les championnats du monde.

**Peter Jacobs (GBR, MH) :** Il y a suite à ce résultat, une autre décision à prendre. Pour le moment, les points pour les coupes du monde par équipes sont différents. Maintenant, nous arrêtons de nous battre pour les places jusqu'à 16, après on se base selon la position du classement de la compétition. Devrons-nous suivre la même procédure que pour les coupes du monde individuelles où tout le monde, de la place 16 à 32, a les mêmes points et tout le monde de 33 à 64 a les mêmes points ? La proposition serait que de la 16<sup>ème</sup> à la 32, de la 17<sup>ème</sup> à la 37<sup>ème</sup> place, chaque équipe devra avoir le même nombre de points qui sera en effet de 8 points, car les points des coupes du monde par équipe sont doublés de celle des coupes du monde individuelles. Systématiquement, de 64 points pour l'équipe, cela deviendra 32 points pour l'individuel. Et dans la coupe du monde individuelle, 17 à 32 attire 4 points, alors que dans la coupe du monde par équipe, de 17 à 32, cela fait 2 points, mais la moyenne sera de 8 pour toutes les équipes placées de 17 à 32, ce qui causera moins de discrimination dans le classement, mais peut-être que ça sera considéré comme un échec. C'était l'idée du Comité Exécutif la veille. Doit-on l'accepter ou la laisser avec les points individuels ? Est-ce que quelqu'un est contre que tous les points de 17 à 32 avec 8 points, soient égalisés ? Okay.

**Nathalie Rodriguez :** Proposition suivante: Sanctions par équipe lors des Championnats du monde et Coupe du monde « le carton noir entraînera l'expulsion du tireur concerné et non pas l'expulsion de l'équipe qui aura la possibilité de substituer le tireur exclu par le tireur de réserve ». La Commission disciplinaire de la FIE analysera et sanctionnera s'il y a lieu, le tireur exclu à titre personnel. Le Comité Exécutif n'avait pas été favorable à cette proposition et la Commission des règlements, à l'unanimité est contre cette proposition. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

**Marco A. Rioja Perez (ESP) :** La compétition par équipe, telle qu'on l'a faite jusqu'à maintenant avec le système de relais, est spectaculaire pour tout le monde, parce qu'elle transmet beaucoup d'émotions, ce qui est bénéfique au développement de notre sport. C'est très important pour l'escrime de maintenir cette compétition par relais dans le programme olympique, en montrant au CIO la différence avec les compétitions individuelles et son originalité, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un sport d'équipe. Nous devons tenir compte que dans aucun sport d'équipe, l'expulsion d'un des membres de l'équipe n'entraîne l'expulsion de l'équipe entière de la compétition. Le public et les médias ne pourront pas comprendre cela à

cause d'un seul tireur. Evidemment on doit sanctionner un tireur qui n'a pas l'attitude sportive, mais sanctionner toute l'équipe porterait préjudice à notre sport.

**Pierre Abric (FRA) :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs et tout d'abord, notre cher ami, il y a des sports par équipes où l'équipe est disqualifiée. Je prendrai l'exemple du football, ce n'est pas 1, ils sont 11 sur le terrain, il y a un expulsé, ils restent à 10, il y en a un deuxième qui est expulsé et s'ils terminent à 8, l'équipe est exclue. Ils ne peuvent pas terminer la compétition et d'ailleurs dans les relais aussi. C'est une proposition intéressante, car c'est vrai que c'est très préjudiciable pour une équipe de payer pour un tireur qui s'est fait exclure sur un geste de brutalité. Alors je crois Monsieur le Président qu'actuellement, il faudrait peut-être qu'on remette cette question à l'étude pour plus tard. Si par exemple son équipe menait 20-15 au quatrième match, on pourrait dire qu'un tireur soit exclu, mais comment allons-nous rétablir pour continuer avec le remplaçant ? Zéro point donné par le tireur, est-ce qu'on va donner les points ? Je crois que c'est une question intéressante mais excusez-moi de le dire, je crois qu'elle mérite une étude beaucoup plus approfondie qu'on n'est pas capable de faire aujourd'hui.

**René Roch (MH) :** C'est exact, la sanction est un peu trop forte en ce qui concerne l'équipe. Il faudrait peut-être trouver une autre solution pour que les autres tireurs ne fassent pas les frais de l'animosité de l'un de leur coéquipier qui a été exclu. Je crois que c'est une idée de supprimer tous les points acquis par le tireur en question et peut-être devons-nous refaire une étude plus complète et faire une nouvelle proposition pour 2005 pour l'avenir. Je crois qu'il ne faut pas prendre des décisions trop rapides dans ce cas là.

**Alexandru. Mironov (ROM):** Seulement un exemple, il faut penser au fait qu'un arbitre malhonnête pourrait faire n'importe quoi en faisant qu'un tireur prenne un carton noir et le classement est renversé. Donc je crois que la proposition espagnole est correcte.

**Giorgio Scarso (ITA) :** La proposition qu'a faite la fédération espagnole mérite notre respect, mais nous proposons que pour le prochain Congrès on l'étudie plus en détail afin d'en connaître les conséquences. Pour l'Italie, la proposition espagnole est très bonne, mais il faut mieux la réglementer.

**René Roch (MH) :** Je suis d'accord que la proposition espagnole est intéressante, par contre je pense qu'il n'y a plus de sanctions si on fait sortir le tireur et que l'on fasse tout de suite entrer un autre. Dans les autres sports, lorsqu'un joueur est exclu, on en subit totalement les conséquences et en particulier, nous avons des matchs en relais. Dans un relais, si un des coureurs a mis le pied dans la ligne d'à côté ou dans le couloir d'à côté, c'est tout le relais qui est disqualifié. Il faut bien se dire que nous sommes dans le cadre du relais. Je pense qu'on pourra l'étudier plus complètement et peut-être faire à ce moment-là une proposition qui pourra passer en urgence pour la prochaine saison. Pour l'instant, il faut rester sur le statut quo parce que nous sommes dans une année olympique et on ne peut pas changer le règlement maintenant, il faut attendre la prochaine saison 2004/2005. Donc restons sur le règlement actuel, nous étudions la possibilité de moduler cette expulsion pour un tireur et nous essayerons de proposer quelque chose pour le prochain Congrès. Vous êtes d'accord, on laisse en état les choses et on l'étudie très rapidement pour trouver une solution. Très bien. On doit s'arrêter là d'autant plus que la dernière proposition espagnole qui n'est pas inintéressante, va nous demander un certain temps. Nous devons nous arrêter maintenant. Merci pour votre attention et à ce soir pour le dîner et ensuite nous continuerons notre Congrès demain matin à 9h. C'est une invitation de Leipzig.

## 2<sup>EME</sup> JOUR DU CONGRES

### Allocution de M. Thomas Bach

---

**René Roch (MH)** : Bonjour, Mesdames et Messieurs les Congressistes, Messieurs les Présidents, les Membres d'Honneur, nous allons reprendre nos travaux de ce Congrès de Leipzig, et nous avons la joie et l'honneur d'avoir parmi nous Monsieur Thomas Bach qui va nous dire quelques mots et je lui cède directement la parole.

**Thomas Bach (GER, MH)**: Cher Président et ami René Roch et mes chers amis de l'escrime, c'est à nouveau un grand plaisir pour moi d'être avec ma famille de l'escrime. Même si les circonstances de ma dernière présence à Antalaya étaient un peu spéciales, peut-être que c'est un nouveau début de discussion au sein de la Fédération Internationale d'Escrime et c'est un grand plaisir et un honneur pour moi d'être avec vous et d'entendre vos opinions sur le futur de l'escrime. Pour ce futur, vous avez une excellente base confortée par les Championnats du monde à La Havane à Cuba, car avec 85 nations participantes, vous avez émis un nouveau record dans le monde de l'escrime, ce qui montre le grand succès de votre programme de développement et j'aimerais bien vous encourager pour continuer avec ce programme de développement pour encore améliorer la présence de l'escrime dans le monde, parce que si les gens du monde entier ne comprennent pas notre sport, ils ne le suivront pas et le futur de notre sport sera en danger. Nous avons pu le constater dans d'autres sports, et nous croyons tous dans cette salle, que notre sport, l'escrime est le plus beau sport du monde.

Nous devons penser que dans le futur, les gens prendront plaisir avec notre sport, et nous ferons le nécessaire pour répandre ce sport à travers le monde. Afin de le faire, nous devons nous adapter selon les besoins de la télévision parce que de nos jours, les enfants du monde entier choisissent leur sport selon la télévision, et s'ils ne voient pas leur héros à la télévision, qu'ils ne peuvent pas suivre le sport regardé à la télévision, ils se tourneront vers un autre sport. On peut apprécier ou pas, mais c'est le rôle d'aujourd'hui et je veux vraiment vous encourager dans votre décision.

Ce que vous avez montré à La Havane à Cuba, avec cette belle image à la télévision, est tout d'abord un bon pas mais maintenant, les autres pas doivent suivre. Je ne voudrais pas interférer dans vos discussions, mais même avec la réforme du fleuret, je voudrais vous encourager pour moderniser l'escrime. Certains d'entre nous dans cette salle étaient d'accord, ou peut-être qu'ils sont toujours d'accord que d'après le programme olympique, le mouvement de l'escrime peut être majeur dans le futur. Je dois vous raconter ce que je vous ai déjà dit à Antalaya, que notre sport était déjà un grand succès et nous devons être reconnaissants à votre Président qui s'est battu dur. Cela a été un grand succès de maintenir le nombre d'escrimeurs. Si vous regardez les autres sports, il y a 27 autres sports dans le programme olympique d'été et beaucoup d'entre eux ont perdu leur nombre de médailles, beaucoup d'entre eux ont perdu leurs disciplines, d'autres ont du faire des changements de leur programme, donc vous pouvez être très contents que nous pouvons garder ces 10 médailles, et ce n'est pas les autres conversations qu'on a eues dans le passé sur le programme de l'escrime qui vont revenir.

Par conséquent, j'aimerais vous recommander, d'après le programme olympique, de vous fier à ce programme car pour commencer les changements, vous devez commencer une discussion avec le CIO qui pourrait se développer d'une manière que, tous dans cette salle n'aimerions pas que ça se développe. Ainsi, il serait mieux que l'on considère le programme olympique en faisant avec les disciplines que l'on a et sans faire d'autres changements majeurs.

Le CIO révisera le programme des Jeux Olympiques, c'est-à-dire qu'il vérifiera tous les sports après les Jeux d'Athènes, et je ne voudrais pas voir l'escrime dans une position de transition. Nous devons voir que les Jeux d'Athènes sont un grand succès pour l'escrime, ainsi que pour tout le mouvement olympique. Je pense que nous aurons de beaux Jeux Olympiques. Pour l'escrime, il est important de faire une bonne performance afin de la travailler, et non pour se rendre au CIO avec une innovation artificielle et essayer de l'appliquer après les Jeux, parce que cela pourrait mettre un terme à la situation que nous n'aimons pas. Nous sommes dans une bonne position, dans le futur, l'escrime sera en sécurité dans le programme olympique, vous y avez tous travaillé dur pour cela et vous devez en être fiers. Fiers d'avoir sécurisé ce présent et d'avoir atteint cette réalisation.

Enfin, je voudrais vous féliciter pour l'accord que vous avez trouvé pour les lieux des Championnats du monde 2005 et 2006. C'est une solution des escrimeurs très élégante, et même si nous aimons les combats, de temps en temps, c'est mieux de trouver un accord et si on le trouve avec deux vainqueurs, c'est la meilleure des solutions. Je vous félicite pour cette décision et je vous souhaite bonne chance pour vos délibérations d'aujourd'hui, merci bien.

### **Applaudissements**

**Nathalie Rodriguez** : Nous allons maintenant donner la parole à Monsieur Makis Assimakopoulos de l'ATHOC.

**René Roch (MH)** : Qui va nous faire une présentation d'Athènes 2004.

## 5. Présentation pour les J.O. 2004 à Athènes

---

**Makis Assimakopoulos (GRE) :** Bonjour Monsieur Le Président, Docteur Bach, les membres du Comité Exécutif, les délégués, le Président de la Fédération Hellénique d'Escrime.

Au nom de l'Organisation des Jeux d'Athènes 2004, je suis ici avec le manager des compétitions d'escrime, monsieur Kontos, mon nom est Makis Assimakopoulos et je vais vous faire un briefing sur le progrès de l'organisation olympique d'Athènes et sur l'escrime. Je n'ai pas beaucoup de temps, donc j'essaierai d'être rapide.

Comme vous le savez bien, dans chaque ville, le comité d'organisation olympique est ouvert à tous avec l'expérience du sport, de la culture. A Athènes, nous espérons vous offrir l'unique opportunité d'expérience historique, pour l'ouverture du monde, vous avez besoin des jeux. Athènes est prête pour ça, et c'est ce que je vais vous montrer dans quelques minutes. Athènes est en train de changer, nous faisons tout le possible pour organiser les Jeux Olympiques et préparer la ville pour les milliers d'athlètes, officiels et les visiteurs de notre ville. Dans la première partie de mon introduction, je vous montrerai les projets d'infrastructures et dans la seconde partie, je vous parlerai de l'escrime.

***(Présentation avec diapositives).***

Donc, les projets d'infrastructures, c'est dans la vieille région d'Athènes que les Jeux seront organisés, voici le bas d'Athènes, l'olympique qui se trouve au nord de l'Attica, et l'aéroport se trouve là. Les villages olympiques sont prêts et ils devront être délivrés en février, seront délivrés presque un mois avant au Comité d'Organisation pour faire les préparations finales pour les Jeux Olympiques. Le village olympique a été inspecté il y a deux mois, il est très bien recommandé par le Comité National Olympique et les experts pour la qualité des maisons, parce que ces maisons seront habitées par les gens après les JO, et cela a été construit par les grecs.

Nous avons une nouvelle opportunité à Athènes, un nouvel aéroport national en opération depuis un an et demi maintenant, construit par les allemands avec l'accord du gouvernement, l'aéroport est prêt pour accueillir l'organisation des Jeux. Il fait la connexion entre l'aéroport et le bas d'Athènes à travers la ville, rejoint la voie nationale aérienne qui relie le Nord de la Grèce au Sud. La sécurité est le plus important projet d'infrastructure, nous utilisons maintenant 80 % de cela. Au même moment, au milieu nous construisons la ligne du métro qui relie le bas de la ville avec l'aéroport. C'est le système du métro, Athènes est une vieille ville, nous sommes en train de développer un système pour le métro plus étendu, c'est déjà en opération et de nouvelles lignes seront construites pour les Jeux. C'est la station de métro dans le bas d'Athènes, si vous avez le temps de passer pour visiter cette place, vous verrez que des strates de l'ancienne ville, construits année après année, vous pouvez encore voir les anciens du temps que c'est un bon projet pour le métro. Aussi, nous nous connectons au bas d'Athènes avec les lignes et les zones et cela sera complété en mai 2004.

Autre chose sur les infrastructures, c'est ce qu'on va utiliser pour les Jeux d'Athènes. 50% de leur utilisation sont pour les 3 majeures complexes olympiques, ici le Nord de la ville, le Sud et l'ancien aéroport d'Athènes. Le reste sera répandu dans l'Attica où nous aurons 38 compétitions. Je veux juste vous montrer quelques images du design du complexe primordial pour les compétitions et je vous parlerai ensuite de l'escrime.

Le complexe majeur que j'ai ici, du nord au bas d'Athènes, est le complexe olympique sportif d'Athènes, nous avons le stade olympique ici, l'hippodrome, tous les sports aquatiques, le cyclisme, les courts de tennis, et ensuite nous aurons la télévision nationale pour les 2000 personnalités et pour les 10'000 médias ou plus. Au total, Athènes acceptera 20'000 personnes des médias.

La photo suivante est celle du Panthéon, c'est au sud du bas de la ville d'Athènes. L'Acropolis est là, au Parthéon. C'est un complexe pour les aménagements pour le beach volley-ball, le Taekwondo, le hand-ball et le volley-ball, et le complexe le plus facile d'accès pour vous est ici, nous avons tous les passages pour l'aéroport. Nous les avons transformés en complexe sportif, c'est le plan où se trouve le carré principal, le terrain de base-ball, le soft-ball, le hockey, la voile, et nous avons ici deux terrains, un pour le basket-ball et le hand-ball et celui-ci pour l'escrime dont je vais vous parler.

L'escrime, l'endroit idéal pour l'escrime est le village olympique, près du village il y a un terrain d'entraînement, ce sont les compétitions dont je vous ai parlées, dans la ville basse d'Athènes nous avons les hôtels, et là pour les fédérations nationales et voici le lieu où les techniciens officiels resteront. Donc vous voyez que du village, vous pouvez aller droit vers les complexes olympiques. Pour l'escrime, tous les aménagements pour votre équipe seront proches. Ceci est l'aire de développement pour le complexe, ça sera le centre de base-ball et le hockey, et ce qu'il y aura là sera pour le hand-ball et le basket-ball, près de cet immeuble qui sera bientôt fini, on aura l'escrime. Toute cette superficie sera un complexe sportif et ceci sera le centre de la voile. Donc toute cette superficie est après le complexe sportif majeur, le second complexe majeur dans lequel les gens pourront expérimenter les Jeux Olympiques.

L'escrime se tiendra là, c'est une image prise de 2003, il y a 10 mois de cela, c'est l'allure qu'il aura pendant les Jeux, le côté VIP sera de ce côté parce que le carré final sera de ce côté. C'est l'avant-plan du complexe pour les spectateurs. Le délai de construction : la construction du stade a commencée en 2003 pour qu'il soit prêt pour l'événement sportif en mars 2004. Nous avons une partie des constructions pour les aires des compétitions, les aires pour la technologie et une petite partie pour le public, et cela sera prêt pour février 2004, tous les préparatifs pour la venue seront prêts en mai 2004.

Ceci est le plan principal, la salle préliminaire contient une capacité de 3005 places avec 4 pistes et le carré final est en jaune, et toute la surface bleue est l'aire des compétitions pour les athlètes, pour les officiels, pour tous les gens du sport. C'est l'allure de la salle préliminaire, la piste. Et c'est l'allure de la piste finale avec les spectateurs de l'extérieur.

Le programme des compétitions débutera samedi, le lendemain de la cérémonie d'ouverture, du 13 août au 24 août, neuf jours de compétitions. Le matin, les compétitions commenceront à 10 heures, les finales commenceront chaque soir à 6 heures. C'est le programme des compétitions que vous avez tous dans votre classeur. Je ne vais pas m'attarder plus dessus car nous n'avons pas beaucoup de temps.

Nous avons un bon développement pour le centre d'entraînement. Les athlètes pourront s'entraîner dans le hall de la compétition et aussi près du village olympique. C'est le village olympique ici, juste à un kilomètre du complexe d'entraînement majeur. Dans ce centre d'entraînement, 50% des athlètes seront entraînés durant les Jeux Olympiques, 50% des athlètes pourront aller vers la porte du village olympique et s'entraîner, et le camp d'entraînement pour l'escrime est là, à moins de 10 minutes de l'endroit où ils sont pour s'entraîner. Nous pouvons voir la surface, ici c'est le village olympique et ici, le complexe pour les entraînements et là, l'aire pour l'escrime. Le programme d'entraînement commencera le 30 juillet et terminera le 22 août. Nous aurons 6 sessions par jour, 2 heures

par session. Le logement technique officiel, près de la côte, c'est une chambre typique, une chambre double.

La communication avec les fédérations internationales. Je dois vous dire que nous sommes en excellente collaboration avec les fédérations internationales. Le Président nous a rendu visite avec monsieur Katsiadakis, nous contrôlons actuellement le projet entier pour être sûrs que l'escrime ait le meilleur voyage aux Jeux d'Athènes, parce que comme l'a dit le Docteur. Bach, nous avons besoin de montrer le meilleur chemin aux Jeux Olympiques, vous devez le garder afin de continuer avec votre sport pour les Jeux Olympiques. Je voudrais remercier monsieur le Président et monsieur Katsiadakis pour ce qu'on continue de faire. En effet, monsieur Katsiadakis est un partenaire dans cette organisation des Jeux.

Evènements sportifs. Nous avons organisé des évènements sportifs en août et nous avons d'excellents commentaires de la part du Comité National Olympique et de tous les athlètes. Nous avons eu en octobre le marathon, en décembre nous aurons une liste pour le pentathlon et pour l'escrime, nous aurons les coupes du monde et les Grand-Prix en mars, nous allons utiliser cette organisation faite par les fédérations nationales avec le Comité d'Organisation d'Athènes 2004 dans le but de les tester. Ainsi, pour tous ces sports et spécialement pour votre sport, nous allons avoir l'événement test, à l'intérieur de l'accueil olympique, avec le même format que pour les Jeux Olympiques, donc nous sommes capables de tester la technologie, les compétitions de management, l'arrivée management, et tout ce qui est prévu pour ça. Vous aurez de la chance de voir cela en mars.

J'ai fini ma présentation, je voudrais tous vous remercier pour votre attention et votre temps. Monsieur le Président, encore une fois merci, vous pouvez voir ici notre logo et notre mascotte de l'escrime pour les Jeux Olympiques. Encore une fois, merci à vous, merci à monsieur Katsiadakis, à tous les gens de l'escrime. Nous sommes très contents de vous avoir présenté la meilleure organisation pour les Jeux Olympiques. Merci beaucoup.

### **Applaudissements**

**René Roch (MH)** : Merci monsieur Assimakopoulos, nous sommes certains que nous aurons le meilleur accueil pour l'escrime.

**Makis Assimakopoulos (GRE)** : Si le Comité Exécutif a des questions, nous sommes à disposition.

**René Roch (MH)** : je vous remercie Monsieur Assimakopoulos. Bien, nous poursuivons avec le point que nous avons laissé hier, le problème des Coupes du monde et Grands-Prix.



**Nathalie Rodriguez** : Pour commencer, je voudrais déjà annoncer que nous avons deux pays supplémentaires, l'Ukraine et Aruba, et l'Inde qui a dû partir ce matin a donné son pouvoir à la Fédération de Malte. Nous sommes maintenant 88 pays présents ou représentés.

Donc nous reprenons page 29, page 30, les **propositions de l'Espagne, coupe du monde et Grands-Prix**. Vous trouverez la proposition à la page 31. Organisation d'un tournoi de Coupe du monde avec un coefficient 1. Selon les normes actuelles d'organisation et participation maximale de 8 tireurs par pays et de 15 pour les pays organisateurs. Organisation de 4 tournois Grands-Prix, avec un coefficient de 3 en individuel et par équipe, 2 en Europe, 1 en Amérique et 1 en Asie-Océanie avec une limite de participation de maximum de 6 tireurs par pays, 10 maximums pour les pays organisateurs. Limitation au maximum de 8 tournois de coupe du monde, plus les championnats du monde au cours de la saison. Coefficient 5 pour les championnats individuels et par équipe. Vous avez sur les pages 29, 30 et 31, les avis des différentes commissions. Cette proposition doit également être rapprochée de la proposition de la Fédération Française, épreuve de la coupe du monde individuelle, située page 33 de votre livre des propositions. Je dois vous rappeler que nous avons déjà pris une décision quant au coefficient des compétitions, puisqu'il y avait une proposition du Comité Exécutif, 1 pour les coupe du monde, 2 pour les Grands-Prix et 3 pour les championnats du monde.

La Commission de Promotion s'est fixé comme objectif de réduire le nombre global d'épreuves officielles de la FIE à partir de la saison 2004/2005. Elle tiendra compte des facteurs suivants : rétention de l'universalité, dons de participation dans tous les continents. Rétention dans la mesure du possible, les pays n'organisant qu'une ou deux épreuves par année et recours à des critères qualitatifs pour éliminer les épreuves ayant eu lieu dans des pays organisant plus de deux épreuves. La Commission propose donc pour la saison de coupe du monde 2004/2005, un circuit de 14 épreuves par arme, soit 9 coupes du monde : 4 en Europe, 2 en Amérique, 2 en Asie, 1 en Afrique, et 5 Grands-Prix : 2 en Europe et 1 dans les trois autres continents, et les Grands-Prix doivent nécessairement comprendre une épreuve par équipe. Les épreuves de coupe du monde recevront un coefficient de 1, les Grands-Prix de 2 et les championnats du monde de 3. Aux fins du classement, seul 6 résultats seront retenus, en plus des championnats du monde et sur ces 6, pas plus de 3 ne peuvent être acquis sur le même continent.

La participation aux Grands-Prix sera restreinte à un maximum de 8 tireurs par arme, par nation, et le pays organisateur pourra éventuellement permettre l'inscription de tout autre ressortissant de sa nation se classant parmi les premiers 32 du classement actualisé de la coupe du monde, établi après les derniers championnats. Aucun changement ne sera apporté pour le moment aux modalités de participations aux Coupes du monde.

La Commission reconnaît que l'utilisation d'un critère tel que la présence d'un nombre « x » de tireurs parmi les premiers 32 du classement à une épreuve, n'est ni concluant, ni déterminant et qu'il faut plutôt s'axer sur des critères portant sur l'organisation technique des compétitions, incluant la production d'une cassette à l'intention des médias dans le cas des Grands-Prix. La Commission propose qu'à partir du prochain cycle olympique, l'observation des Grands-Prix soit partagée également entre les représentants de la Commission d'arbitrage et celle de la Commission de Promotion et Publicité.

La Commission des Règlements, page 31, a fait les remarques suivantes : elle est favorable au point i de la proposition espagnole. Pour le point double i, on ne peut pas exclure l'Afrique pour l'avenir, d'ailleurs il est peut-être bon de limiter le nombre de Grands-Prix, mais 4 est trop peu, surtout si on envisage un éventuel Grand-Prix en Afrique et il ne faut pas limiter trop le nombre d'engagés pour une épreuve qui coûte plus chère. En principe, la Commission est d'accord pour limiter le nombre des tournois par tireurs dans la saison, mais

suggère plutôt 12 ou 14 comme limite. Le coefficient de 5 pour les championnats du monde semble trop élevé, la Commission est d'accord avec les coefficients proposés par le Comité Exécutif.

**René Roch (MH) :** Je crois que les conclusions auxquelles nous sommes arrivés, c'est tout d'abord que les coefficients doivent être de 1, 2 et 3. Et ça, nous l'avons voté hier, nous ne revenons pas dessus. D'autre part, nous pensons qu'il faut effectivement limiter le nombre de compétitions, c'est la position du Comité Exécutif. Il est d'accord pour 12 ou 14 épreuves. Je crois que si nous limitons à 12, c'est trop peu pour l'instant car ça va être très difficile d'éliminer autant de compétitions. Dans un premier temps, il me semblerait que 14 serait préférable, d'autant plus que cela permettrait automatiquement d'avoir une épreuve en Afrique, il faut absolument développer notre sport dans ce continent. Je crois que la proposition de la Fédération espagnole est très intéressante. Elle nous a amené à repenser à ces petits problèmes et la proposition de la Commission de Promotion est bonne, mais peut-être que la dernière partie n'est pas très utile et ne convient pas à ce que nous souhaitons. Nous avons eu une longue discussion au Comité Exécutif, nous pensons qu'il ne faut pas limiter les tireurs pris parmi les 32, il faut accorder aux pays organisateurs un nombre supplémentaire de tireurs, par exemple, nous avons pensé à 12 tireurs supplémentaires, je crois que ça serait préférable, parce que limiter aux 32, dans certains pays organisateurs, il n'y aura personne, il y en aura très peu dans les 32. Et nous voulons quand même qu'il y ait un certain avantage pour le pays qui organise la compétition. Le point sur lequel nous sommes d'accord, c'est de reprendre pratiquement la proposition de la Commission de Promotion et simplement changer la fin de cette proposition en disant qu'on prend 8 tireurs maximum par pays et on ajoute 12 tireurs pour le pays organisateur si c'est nécessaire pour lui. Est-ce que vous êtes d'accord sur cette proposition ?

**Nathalie Rodriguez :** Pour les Grands-prix uniquement, il n'y a plus de quotas. Les quotas sont conservés pour les Coupes du monde et pas pour les Grands-Prix puisque l'on fixe 8 pour chaque nation.

**René Roch (MH) :** Il y a deux choses à considérer. D'abord pour les coupes du monde, il n'y a pas de changements, ça reste tel que c'est actuellement, plus les quotas. En ce qui concerne les Grands-Prix qui sont quand même des épreuves phares de notre Fédération, nous voulons avoir une parfaite organisation et si vous voulez que les meilleurs viennent à cette compétition, ça ne serait plus avec les quotas, ça serait 8 par pays tout simplement et 12 supplémentaires pour le pays organisateur, mais uniquement pour les Grands-Prix, ça ne touche pas les compétitions de catégorie A.

**Alexandru Mironov (ROM) :** Je voudrais simplement souligner comment la proposition de la Fédération espagnole est raisonnable. Il y a au moins deux raisons : plus on a des compétitions, plus on transforme les sportifs en des nomades qui bougent d'un pays à l'autre et ça coûte cher, donc les petits pouvoirs de l'escrime ne peuvent pas se le permettre. Et vous savez qu'aux championnats du monde, il y a toujours des surprises. La grande vérité, c'est quand même les championnats du monde. Il y a très souvent des surprises. L'autre argument, c'est que les sportifs doivent quand même s'entraîner. Si on envoie un sportif à 20 compétitions, on n'aura jamais le temps de lui donner ce qu'il lui faut. Donc là, disons que la qualité de l'escrime est en baisse. Je crois qu'il ne faudrait pas faire des compétitions obligatoires. Merci.

**René Roch (MH) :** Merci monsieur Mironov. Monsieur Higginson.

**Steve Higginson (GBR) :** Il y a un point dans la proposition de la Commission de Propagande qu'il n'y ait que l'arbitrage et la Commission de Propagande qui aillent comme observateur. Bien sûr, ça me chagrine un peu car je ne suis pas dans l'une de ces commissions, mais ce n'est pas personnel. Je trouve que priver la majorité des commissions

de la possibilité de voir se dérouler des compétitions qui sont comme le phare de notre Fédération, ça les prive d'une expérience assez importante pour faire leur boulot comme membre des commissions. Ils ne verront pas le meilleur niveau de compétition international, sauf éventuellement pour les championnats du monde. Je trouve que c'est une faiblesse de cette proposition.

**René Roch (MH) :** Je pense que c'est un des points à discuter de la proposition pour l'instant, je vais donner la parole à Monsieur le Président de la Fédération Espagnole.

**Marco A. Rioja Perez (ESP) :** Quoi qu'il arrive avec ces propositions, la Fédération espagnole est très contente puisqu'elle a quand même été analysée par le Comité Exécutif et les commissions, ce qui est fondamental pour le développement de notre sport. Nous avons beaucoup parlé des objectifs de la proposition et nous voulions simplement les énumérer maintenant. Il est évident qu le calendrier des épreuves de la FIE a beaucoup de compétitions, ce qui fait qu'en plus du système de qualification et de pointage actuel, seulement les pays qui ont beaucoup de ressources économiques ont la possibilité d'avoir des succès sportifs, car ils peuvent participer à de nombreuses compétitions avec beaucoup de tireurs qui pourront choisir leur meilleurs résultats parmi beaucoup de tournois. Mais la majorité des pays avec moins de ressources n'ont pas les mêmes conditions pour participer à des compétitions. Tout cela fait que notre sport n'a pratiquement pas le temps pour un développement technique avec un travail dans les salles. Donc la qualité de notre escrime est en train de baisser, c'est pour ça que la proposition espagnole aimerait rationaliser le calendrier des compétitions en réduisant le nombre de tournois auxquels peut participer un tireur, en réduisant le nombre de compétitions Grands-Prix, et le nombre de participants par pays, aussi de telle façon que tous les pays aient la même possibilité.

**René Roch (MH) :** Si vous le permettez Monsieur le Président, nous avons eu en main votre discours déjà et nous le connaissons, et c'est la raison pour laquelle nous avons proposé ce que vous avez entendu précédemment. Je ne crois pas qu'il soit utile de relire ce que vous avez écrit et que nous possédons déjà depuis plus de deux mois. Je crois que tout le monde est bien conscient que si certaines propositions sont faites, c'est parce que nous avons pris en compte ce que vous nous disiez, et qu'il nous paraît effectivement très bon de faire en partie ce que vous proposez. Donc la seule chose que je vous demanderai, est-ce que vous êtes d'accord sur les propositions que le Comité Exécutif, la Commission de Propagande et la Commission des règlements ont fait ? Est-ce que vous trouvez que c'est insuffisant ? Est-ce que vous voulez en rester avec vos propositions ? C'est notre propos aujourd'hui. Votre argumentation, tout le monde la connaît et nous en sommes d'accord, d'ailleurs, c'est aussi la nôtre. Je crois qu'il ne faut pas que l'on perde beaucoup de temps aujourd'hui parce que nous avons beaucoup de choses à faire.

**Marco A. Rioja Perez (ESP) :** Je voulais dire que n'importe quelle modification dans ce sens là, même si ce n'est pas comme la proposition l'avait prévue, sera acceptée par notre Fédération. Nous sommes bien d'accord d'inclure l'Afrique, car c'est une erreur de notre proposition de ne pas l'avoir fait et nous acceptons que peut-être, les coefficients donnés par notre Fédération étaient très élevés et nous sommes d'accord avec les coefficients 1, 2 et 3.

**René Roch (MH) :** Monsieur le Président, nous pouvons vous applaudir et vous remercier de votre collaboration.

**Pierre Abric (FRA) :** Messieurs les Présidents, pour ne pas perdre de temps, tout simplement dans la proposition française nous sommes tout à fait d'accord avec les modifications qui ont été proposées par l'Exécutif, nous trouvons que c'est une très bonne résolution, mais je voudrais dire à notre ami espagnol qu'il n'y a pas que les grandes nations, celles qui soit disant ont de l'argent, je crois que si nous avons demandé une modification, une réduction du nombre des épreuves à 12, c'est que d'après le constat que nous avons

fait, il y a actuellement, par exemple au fleuret féminin 14 épreuves, il y en a 17 au fleuret masculin, c'est pour ça que nous l'avons un petit peu réduit, mais 12 ou 14, nous sommes bien d'accord. Je dirai que le point essentiel que vous avez tous évoqué et qui est très important, c'est tout simplement que cette réduction du nombre d'épreuves bien réparties dans le monde et en faisant confiance à l'Exécutif et à ceux qui le détermineront, ça permettra de relever le niveau de l'escrime, car que nous soyons des nations qui se déplacent ou pas, on sait qu'il y a des personnes qui font tous les tournois et on se demande quand est-ce qu'ils ont le temps de s'entraîner, de progresser, mais aussi ce que personne n'a évoqué, je crois qu'il ne faut quand même pas oublier le devenir social et professionnel de nos champions. Et là aussi, il faut que nos athlètes puissent préparer leur vie d'hommes et de femmes tout simplement d'une manière sereine, monsieur le Vice-Président du CIO, c'est dans l'esprit olympique que je parle, d'avoir une tête bien faite et dans un corps sain.

**Giorgio Scarso (ITA) :** Nous sommes bien d'accord que la proposition mérite toute notre respect. Nous sommes d'accord qu'il vaut mieux faire quelques modifications dans le circuit de coupe du monde, mais ce qui serait mieux, ça serait de nommer une commission d'étude pour qu'on décide officiellement au prochain Congrès ou Assemblée Générale. Cette proposition mérite plus d'étude à travers la commission qui analysera les conséquences de cela.

**Victor S. Grouppierre (ARG) :** Je veux éclaircir quelque chose concernant la Commission de Promotion. Le Président de la Commission des Règlements a fait une remarque. L'année passée, on a décidé que les observateurs pour les Grands-Prix devraient être les membres de la Commission d'arbitrage. A la Commission de Promotion, nous croyons que le plus important, c'est l'image qu'on donne de notre sport vers le monde sportif. L'observation ne devrait pas être exclusive aux membres de la Commission d'arbitrage, car notre commission a la responsabilité de promouvoir notre sport au niveau international. Ainsi, on propose que les observateurs soient divisés entre les membres de la Commission d'arbitrage et de Promotion.

**René Roch (MH) :** Messieurs, je pense qu'effectivement lorsque l'on veut enterrer une proposition, il faut nommer une commission. Nous n'avons pas l'intention d'enterrer cette proposition, elle est excellente et je félicite le Président de la Fédération espagnole de l'avoir proposée, d'ailleurs nous en avons discuté ensemble depuis plusieurs mois. Je crois que c'est une bonne proposition et s'il y a une étude qui doit être faite, c'est par la Commission de Propagande, afin de donner des critères pour éliminer certaines compétitions, car ça doit être fait suivant certains critères, et je pense que la Commission de Promotion est vraiment apte à choisir ces critères, c'est une bonne commission, elle travaille et je ne vois pas pourquoi nous nommerions une autre commission. J'ai déjà proposé à la Commission de Promotion de se réunir au mois de janvier pour étudier les critères qui pourront être proposés au Comité Exécutif. Et seulement après avoir eu connaissance des critères donnés par la Commission de Promotion, nous prendrons une décision à l'Exécutif. Je crois qu'il y a un moment où il faut travailler, il y a un moment où il faut décider, nous ne pouvons pas toujours dire « nous reportons, nous reportons, nous reportons ». Comme vient de le dire le Président Abric, il est vraiment très difficile pour les tireurs à la fois de s'entraîner et de participer aux compétitions. Ils ne peuvent pas avoir un bon entraînement s'ils sont constamment en compétition. Je crois donc que là, il y a une mesure urgente à prendre pour la prochaine saison, nous sommes en année olympique, il est évident que nous ne pouvons pas appliquer ce qui est proposé là pour cette année. Mais je pense que sur le principe d'avoir 14 compétitions, c'est bon, c'est déjà beaucoup. Je pense que sur ce point-là, nous pourrions peut-être déjà voter, c'est-à-dire dire que nous aurons 9 coupes du monde avec le principe de 4 en Europe, 2 en Amérique, 2 en Asie, 1 en Afrique, et 5 Grands-Prix, 2 en Europe et 1 dans les trois autres continents. Est-ce que vous êtes d'accord déjà sur cette proposition ? qui est contre ? personne n'est contre donc la proposition est adoptée.

En ce qui concerne le deuxième point sur les coefficients, c'est déjà voté, nous n'avons pas à y revenir. Ensuite, aux fins du classement, seulement 6 résultats seront retenus en plus des championnats du monde, et de ces 6, pas plus de 3 ne peuvent être acquis sur le même continent. Je pense que c'est une bonne proposition également qui oblige les tireurs à participer aux compétitions dans les différents continents et non pas seulement dans un seul continent ou dans deux continents. Le fait que seulement 3 puissent être pris en compte sur un continent est une très bonne chose. Est-ce que quelqu'un est contre cette proposition ? Personne n'est contre, donc nous l'adoptons.

Pour les Grands-Prix : La participation sera restreinte à un maximum de 8 tireurs par arme, par nation, et le pays organisateur pourra éventuellement permettre l'inscription de tout autre ressortissant de sa nation dans la limite de 12 tireurs en plus. Donc 20 en tout. Certains peuvent penser que c'est beaucoup effectivement, mais je crois aussi que c'est bon pour le développement de notre sport. Est-ce que quelqu'un est contre cette proposition ? Personne, donc nous l'adoptons.

Enfin, aucune modification ne sera apportée aux modalités de participation aux coupes du monde. Je pense que toutes ces propositions que nous venons de voter, ne pourront être appliquées qu'à partir de la prochaine saison, c'est-à-dire pour la saison 2004/2005.

Il nous reste le dernier point qui nous est un peu difficile, parce qu'il consiste à dire que certaines commissions seront privilégiées par rapport à d'autres. C'est ce qui s'est passé puisque pour les Grands-Prix, nous n'avons comme observateurs que des membres de la Commission d'arbitrage. Il est souhaitable que la Commission de Promotion prenne une part plus importante dans notre sport et pour son développement. Je crois que c'est une bonne chose, bien évidemment, ça ne veut pas dire que les autres commissions n'auront pas la possibilité d'être observateur, mais ce qui est primordial dans les Grands-Prix, car il ne s'agit que des Grands-Prix, c'est l'aspect de nos compétitions, d'avoir d'abord un bon arbitrage, deuxièmement, avoir une compétition qui se déroule dans de bonnes conditions et avec des installations conformes à ce que nous souhaitons. Je pense que la Commission de Propagande est la plus à même d'en avoir une bonne notion. Maintenant, la discussion est ouverte, c'est évident, ce n'est pas une question qui doit être débattue aujourd'hui forcément, parce que ce n'est pas très grave, mais je crois que de toute façon, il faut considérer que nous aurons toujours un membre de la Commission d'arbitrage et un membre d'une autre commission. Peut-être tout simplement nous pouvons dire que le Comité Exécutif lors des désignations pour les Grands-Prix, désignera un membre de la Commission d'arbitrage, et un membre d'une autre commission. Ensuite, il appartiendra au Comité Exécutif, puisque c'est lui qui désigne les observateurs, il lui appartiendra de savoir si pour telle compétition, il est préférable d'envoyer quelqu'un de la Commission de Promotion, ou d'une autre commission. Il est évident qu'il y a certaines compétitions qui sont un peu sensibles et nous voulons connaître exactement ce qui se passe, et à ce moment-là, on peut envoyer une personne de la Commission de Promotion qui en principe, a des connaissances nécessaires pour apprécier la valeur de la compétition. Est-ce que vous êtes d'accord sur cette proposition ? C'est-à-dire que nous désignerons deux observateurs aux Grands-prix, un de la Commission d'arbitrage, un observateur d'une des autres commissions. Vous êtes tous d'accord ? Qui est contre ? Personne, je pense donc que c'est adoptée et comme ça, la discussion est close. Nous passons au point suivant. Merci de votre collaboration.

**Florindo Morais (POR):** Je voudrais savoir qui va payer le second observateur ? Ca sera la FIE ou le pays organisateur ?

**René Roch (MH) :** Vous me posez une question qui regarde la saison 2004/2005. Nous n'avons pas de budget pour l'instant parce que nous ne savons pas encore combien d'argent nous allons recevoir de la télévision par le CIO. Je me tourne vers M. Bach.

**Thomas Bach (GER, MH):** Avant de recevoir de l'argent du CIO, il faut d'abord avoir de grands Jeux à Athènes, mais si les jeux d'Athènes se passent bien, vous allez recevoir plus d'argent que par le passé.

**René Roch (MH) :** Je tiens bien compte de la proposition de Monsieur Morais, évidemment nous étudierons ce problème et il est fort possible qu'on trouve un budget pour ce deuxième observateur.

**Peter Jacobs (GBR, MH) :** Je crois qu'il est nécessaire qu'à l'Assemblée Générale qui est au même moment que la réunion du calendrier, nous ayons une recommandation sur ceci, pour que ceux qui sont invités pour les Grands-Prix, connaissent leur obligation avant d'accepter.

**René Roch (MH) :** De toute façon, à l'Assemblée Générale qui va avoir lieu au mois d'avril, nous allons présenter un budget pour 2004/2005 et nous connaissons à ce moment-là, le montant des droits que nous recevront par le CIO. Nous pourrions établir un budget et nous pourrions prendre en compte votre proposition.

**Nathalie Rodriguez :** Passons à la proposition suivante de la Fédération espagnole. La proposition faite : blocage du sabre dans la position défensive. Si le contact entre la lame et la cible adverse produit à travers du fer, l'appareil donne le signal de la touche entre 0 et 4 millisecondes, empêchera le signalement de la touche entre 4 et 15 millisecondes au cas où il y aurait un coup de fouet non signalé. Quelque puisse être la méthode employée en vue d'empêcher la signalisation, après 15 millisecondes à partir du contact du fer, tant la signalisation du fouet et pour codifier une autre touche, l'appareil devra permettre la signalisation régulière des coups qui seront donnés par la suite. Je donne la parole à Ioan Pop.

**Ioan Pop :** A cette occasion, je voudrais remercier la Fédération espagnole, parce que comme vous le savez bien, dans la Commission spéciale pour le fleuret et pour le sabre, nous avons organisé des tests dans quatre différents pays, mais c'est la Fédération espagnole elle-même qui m'a invité à un test organisé par elle où parmi d'autres problèmes, c'est-à-dire parmi d'autres tests qu'on avait effectués sur le temps de blocage et sur le temps de contact, ils ont mentionné leur recherche en ce qui concerne d'empêcher et d'effectuer des changements pour empêcher au sabre que les coups fouettés s'allument. C'est une question très importante, vous avez bien vu qu'en ce qui concerne l'avis de la Commission Semi, parce qu'il s'agit vraiment d'un problème très spécialisé, très technique qui demande vraiment des connaissances et des compétences professionnelles, donc la Semi, qui n'a pas participé à ces essais émet une certaine réserve. Pour moi, très sincèrement, sur la piste il est difficile de voir si les coups fouettés s'allument ou ne s'allument pas, étant donné l'importance de cette question au sabre, même le Comité Exécutif et la Commission des Règlements se sont prononcés pour continuer des essais à ce sujet, avec la présence d'un membre de la Commission Semi qui devrait être bien évidemment monsieur Baiocco qui connaît très bien ce problème. Et notre problème, c'est qu'on a eu un dispositif idéal il y a un certain temps pour empêcher l'allumage de ces coups fouettés, mais ça n'a pas bien fonctionné et ces derniers temps, monsieur Baiocco m'a averti que dans la plupart des appareils qu'on utilise dans les compétitions simples, ces dispositifs n'existent plus. Donc en ce qui concerne cette proposition, nous considérons que c'est très important parce que le but de l'escrime internationale est d'augmenter la possibilité des actions défensives au sabre, d'augmenter la possibilité d'exécution des parades ripostes, et donc c'est une possibilité d'équilibrer les rapports entre les actions offensives et défensives qui actuellement, balancent nettement vers 80% vers les attaques vers les actions offensives, c'est beaucoup plus difficile d'effectuer une parade riposte et d'une certaine façon, à cause de la flexibilité de la lame. On a déjà pris des mesures pour équilibrer cela au moment où le Congrès a décidé

d'utiliser des armes plus rigides qu'auparavant au sabre. De toute façon, on maintient les tests et ce problème dans notre programme des tests et des essais.

**René Roch (MH)** : Merci Ioan Pop. Monsieur Baiocco, vous avez la parole.

**Marcello Baiocco (ITA)** : La proposition de la Fédération espagnole d'escrime à ce propos concerne l'interdiction du coup fouettant au sabre. Il s'agit de deux choses. La première chose c'est d'éliminer la phrase : « à condition que le contact entre les deux lames ne soit pas plus interrompu plus de deux fois maximum dans l'intervalle », notre Commission est d'accord pour rayer cette phrase parce que cette phrase se réfère à l'ancienne signalisation au sabre, c'est-à-dire quand le sabre utilisait le capteur. Aujourd'hui, le capteur n'existe plus, donc cette phrase peut être rayée sans problème. La deuxième partie, c'est d'augmenter ou bien de diminuer la sensibilité de l'appareil, c'est-à-dire diminuer la tolérance du temps d'interdiction, ça c'est possible techniquement, mais plus nous diminuons la tolérance entre deux choses, plus l'appareil sera coûteux, c'est possible de le faire, mais il faut faire attention car on doit changer plusieurs choses de l'appareil. Ca sera tout.

**René Roch (MH)** : Merci monsieur Baiocco, je pense que nous devons réfléchir à nouveau à ce problème. Il ne faut pas faire non plus des choses qui coûtent très chères et qui peuvent n'être que d'un intérêt relatif. Je suis d'accord pour qu'on continue les essais et pour que nous prenions contact, je pense à la Commission Semi, avec le technicien espagnol pour revoir un peu ce problème avec lui. Donc je crois que nous ne prenons pas de décisions, nous disons simplement que nous continuons les essais et nous reverrons ça ultérieurement. Vous êtes d'accord ? D'accord.

**Nathalie Rodriguez** : Nous sommes maintenant à la page 33 du livre des propositions. Nous allons traiter la proposition de la Fédération française, conjointement avec celle de l'Espagne et **la Fédération française m'a indiqué que toutes ses autres propositions ont été retirées.**

Donc nous passons maintenant aux **propositions de Monsieur Max Geuter.** Nous sommes à la page 34 : **Incompatibilité entre le Comité Exécutif et les autres commissions.** « Je propose de changer la décision du 82<sup>ème</sup> Congrès de La Havane en 2001 et de ne pas appliquer cette décision au Congrès électif de 2004. Par conséquent, de rester avec le statut quo. Nous avons discuté de cette question il y a de nombreuses années, quand un membre de la Fédération arménienne a exigé ce changement et elle a été rejetée à une large majorité. Il n'est toujours pas démocratique d'écarter des candidats proposés par leur fédérations à deux positions différentes à la FIE. Ils devraient être élus ou non élus pour leur capacités, talents et expériences afin de servir la Fie de la meilleure façon possible ». La Commission juridique ne s'est pas prononcée sur cette proposition.

**Melik Chahnazarian (ARM)** : Je voudrais remercier notre ami monsieur Geuter qui a mentionné le nom de la Fédération arménienne dans sa proposition, nous sommes honorés. Il a mentionné notre fédération par rapport à la proposition juste, démocratique et progressiste qui est de repousser, comme sont repoussées toujours les idées progressistes au début, mais qui finalement, viennent au succès. Il n'a pas mentionné que la proposition qui a été faite il y a 6 ans ou 5 ans, a été reprise par une autre fédération qui a beaucoup d'autorité, beaucoup d'expérience, la fédération italienne et qui a été adoptée, mais qui n'a pas encore été mise en pratique parce que ça doit être effectif au Congrès électif de 2005. Donc je ne pense pas que c'est une bonne chose de ne pas permettre d'analyser une proposition et d'essayer de la démentir avant qu'elle soit réalisée. Je voudrais dire que cette proposition est démocratique, parce que ça permet à beaucoup de membres des différentes fédérations d'avoir ses représentants dans ces commissions et aussi d'une manière démocratique et plus large, participer aux décisions. Je voudrais rappeler à ceux qui ne le savent peut-être pas, parce que chez nous il y a beaucoup de jeunes et c'est très bien, qu'il

y avait une époque, quand les grands pays avaient 5-7 voix au début au Congrès, et que grâce au Comité International Olympique qui a soutenu cette proposition, petit à petit, cette inégalité a été abolie. D'abord, on a eu quelques voix pour des questions critiques et aujourd'hui nous sommes tous en égalité et que nous avons chacun une voix au Congrès. C'est dans le cadre du développement de la démocratie que cette proposition a été faite. Je voudrais en conclusion remercier la Fédération italienne, qui en mon absence due aux obligations diplomatiques qui ne m'ont pas permis d'être toujours à tous les Congrès, mais cette proposition est arrivée à convaincre le Congrès, donc laissons cette décision et voir quelles seront les suites, elles seront évidemment bonnes parce que c'est une proposition démocratique. Merci.

**Max Geuter (GER, MH) :** Monsieur le Président, Chers Amis, je m'attendais à cette réaction après mon discours. Vous devez être surpris que j'ai à nouveau soulevé ce point, on m'a aussi demandé de le retirer et j'ai aussi été encouragé par beaucoup de personnes pour le mettre à l'ordre du jour et le proposer encore une fois au vote secret. Laissez-moi vous expliquer quelques choses. Nous avons discuté de ce point deux fois. Il y a à peu près 7 ans, quand monsieur Melik qui était à ce moment le Président de la Fédération arménienne, exigeait que Valérian Bazarevitch quitte le Comité Exécutif ou la Commission des Règlements. Sa demande ne fût pas acceptée parce que Bazarevitch était un membre précieux pour les deux positions et le Congrès avait dit non à cette demande. A La Havane, nous avons discuté largement de cette proposition qui fût cette fois proposée par la Fédération italienne. Arthur Cramer, qui malheureusement ne peut pas être là aujourd'hui à cause d'un événement familial tragique, avait expliqué très clairement pourquoi il est essentiel que les membres du Comité Exécutif soient aussi membres de commissions, à condition qu'ils soient proposés par leur fédération et élus par le Congrès. Il ne peut me soutenir aujourd'hui., mais je pense que vous devez entendre les mots qu'il a prononcés à La Havane.

Arthur Cramer l'a dit à La Havane il y a deux ans, j'ai complètement une opinion différente et je voudrais expliquer pourquoi. Au dernier Congrès, les mêmes membres du Comité Exécutif ou les membres des commissions, à mon avis, c'était une bonne chose et je explique pourquoi. La première décision du Congrès qui était une décision judicieuse, était une proposition votée en 1988. Pourquoi cette décision était-elle une bonne ? Parce qu'auparavant, nous avions le Comité Exécutif qui était complètement séparé de la réalité. Nous avions des membres qui n'avaient jamais vu une compétition, qui faisait des propositions sans avoir entendu les arbitres, les entraîneurs, les capitaines d'équipes, les tireurs, etc. La réalité, c'est que les membres de commissions doivent avoir un vrai contact sur la piste pour savoir la réalité et de l'apporter au Comité Exécutif.

L'escrime ne peut plus être ce qu'elle était jadis, aujourd'hui, l'escrime est international grâce à la politique et aux programmes du Président de la FIE. Nous devons penser ardemment pour le moment, nous pouvons prendre des décisions qui peut-être changeront le futur de l'escrime et qui mettraient au Comité Exécutif des gens, complètement isolés de la réalité, de ce qui se passe sur les pistes. Sincèrement, je vous demande de bien réfléchir sur la décision que nous avons fait il y a dix ans, et qui a été confirmé l'an dernier. Je pense que c'est un peu chaud. L'événement surprise est que la Fédération italienne revient encore une fois avec la même proposition, mais ils ont tous les droits démocratiques pour le proposer et le Congrès a aussi tous les droits de changer cette proposition. Je travaille pour le sport international et je ne veux pas voir que dans les commissions, il n'y ait que des gens venant des grands pays ou des membres du Comité Exécutif qui sont isolés de la réalité parce qu'ils ne sont jamais aux compétitions. Vous connaissez tous le terme «ne changez jamais l'équipe gagnante » qui peut être utilisée dans nos débats d'aujourd'hui parce que je suis sûr que nous aurons encore des discussions.



Je voudrais juste porter votre attention à la Commission d'arbitrage. Si nous devons appliquer cette décision de La Havane, au prochain Congrès électif, nous pourrions voir que quatre membres ne pourront pas être réélus, toujours à condition qu'ils soient proposés à l'encontre de leur fédération pour cette commission ou pour le Comex. Ces quatre personnes sont : Madame Ana Pascu, Emmanuel Katsiadakis, Arthur Cramer et moi-même. Ensuite nous devons élire quatre nouveaux membres et aussi deux femmes. Nous en avons parlé la veille après la présentation de Nathalie. En regardant la liste des arbitres féminins, je ne vois aucune femme prête pour cette position. La Commission d'arbitrage doit travailler de manière à réussir et je crois que sous la pression de notre Président, avec le passé de notre programme, nous ne devrions pas en rester encore là et devrions continuer.

Avec 4 nouveaux membres sur 10, cela semble difficile et ça n'avantage pas la FIE, toujours à condition que les quatre membres continuent à être dans le Comex. Ne jamais stopper une équipe gagnante, j'espère que vous avez tous compris ce que je voulais dire avec cela et c'est la même chose pour quelques autres commissions. Peter Jacobs et Sam Cheris de la Commission juridique, Jenö Kamuti de la Commission médicale et Ali Hussain de la Commission de Promotion.

Si nous regardons la liste des candidats lors de la dernière élection, il y avait pour certaines commissions très peu de candidats, dans certaines, nous en avons beaucoup. Mais beaucoup aussi que nous n'avons presque jamais vu à des compétitions ou pour les Championnats du monde. C'est aussi sur cela qu'Arthur Cramer avait souligné à La Havane. Combien de nos athlètes souhaitent rejoindre une commission après leur carrière ? Très très peu. Mais nous avons besoin d'eux néanmoins pour continuer les tâches de la FIE et c'est notre responsabilité de les encourager et les femmes pour rejoindre la FIE dans les commissions et aussi au Comité Exécutif. Nous avons besoin de développer notre réservoir avec des personnes capables et dédiées à notre sport et non pas remplir les commissions avec des candidats qui veulent seulement être dans des commissions.

Veuillez pensez à cela lorsque vous voterez, je sais que la plupart d'entre vous seront contre ces arguments pour justifier pourquoi ce n'est pas possible que l'un puisse être dans les deux positions de la FIE, mais je dois le demander comme l'avait fait monsieur Di Blasi à La Havane, un vote secret. Merci beaucoup.

**Nathalie Rodriguez** : Monsieur Pierre Abric.

**Pierre Abric (FRA)** : Ecoutez, on va essayer de positiver après ce réquisitoire de notre ami Max. Positiver dans le sens où de toute manière, je voudrais féliciter tout simplement la Fédération Internationale. Si on se pose ce problème, c'est que tout simplement nous avons grandi il y a un certain temps comme dans les fédérations, et Max, je voudrais te dire que par rapport à la réflexion que tu as faite sur les français, que nous sommes une des fédérations où il y a sûrement le plus d'élues féminines. Vous connaissez tous par exemple Madame Dumont. Et je te dirais par exemple, un petit adage français « chacun pour soi et les poules seront bien gardées. » C'est un terme un petit peu humoristique. Alors je crois que nous avons grandi. Et à une époque, aussi bien dans les fédérations nationales qu'au niveau de la Fédération Internationale, que dans les Confédérations, il fallait, et nous l'avons tous fait, occuper deux, trois, quatre postes pour tout simplement que nous fonctionnions. Actuellement, heureusement, nous avons grandi, et maintenant il faut développer nos cadres dirigeants pour l'universalité, il faut admettre que nous pouvions avoir un poste, et tout simplement peut-être limiter le cumul de mandats comme disent nos politiques.

Je crois qu'un des arguments, l'Exécutif : 11 membres. Ce sont nos pères, ce sont les gens qui vont décider exécutif. Les commissions sont sous l'autorité qu'on le veuille ou non, de l'Exécutif. Et lorsqu'on est dans l'Exécutif, et Président de commission, sauf par le passé, car on ne pouvait pas faire autrement, il est souhaitable que l'on ne soit pas juge et parti. Que l'on puisse impliquer une proposition et nous savons tous, car nous sommes tous un peu

roublards, que lorsqu'on est dans un Exécutif national ou autre et qu'on peut défendre notre point de vue, c'est vrai, on peut-être mieux le défendre, mais sûrement avec moins d'objectivité.

Donc je crois très honnêtement, qu'actuellement vu l'évolution de notre sport, il faut ouvrir la voie à des dirigeants, à des personnes, et c'est vrai que Max, je suis d'accord avec toi, il faut que ce soit des gens compétents. Tu as parlé de la Commission d'arbitrage, dans ma tête il est revenu un exemple, on a beaucoup parlé de nos amis espagnols aujourd'hui devant leurs excellentes propositions. J'ai maintenant vingt ans d'expérience de Président de Fédération, quelques Congrès de la FIE et je me rappelle des élections à la Commission d'arbitrage où d'excellents candidats, allez j'en donne un, il va sûrement rougir, ce n'est pas grave parce qu'il n'est pas là, c'est quand Villapalos, l'espagnol, excellent arbitre n'a pas pu être élu. Alors arrêtons, positivons. Je crois que cette mesure, au lieu d'être polémique, est une position qui va permettre tout simplement encore d'avancer un peu plus, et tout au moins, nous la France, nous sommes au maintien de cette décision. Je vous remercie.

### ***Applaudissements***

**René Roch (MH)** : Mesdames, Messieurs, je voudrais reprendre la parole et dire une chose. Ceci a été voté il y a deux ans. Est-ce que tous les deux ans nous allons revenir sur ce qui a été voté ? Ca me paraît ahurissant. Ca a été voté il y a deux ans, ça n'a même pas été mis à exécution et on est déjà contre sans savoir ce qui se passera quand nous appliquerons ce qui a été voté. Est-ce que c'est vraiment raisonnable alors que nous disons toujours, essayons et nous verrons. Je crois qu'il n'est même pas la peine de polémiquer, ça a été voté il y a deux ans, ça n'a pas encore été mis à exécution, et quelqu'un est contre. Ce n'est pas possible. C'est totalement illogique. Je crois qu'il faut en rester là et voter pour ou contre, la proposition de Max mais je propose quand même que l'on vote contre.

### ***Applaudissements***

**Stacey Johnson (USA)** : Je respecte beaucoup Max Geuter, son travail et les années passées au service de notre sport. Mais il faut préciser que nous devons être très clairs sur la direction stratégique et la politique qui guide cette direction.

Le Président et l'Exécutif ont parlé d'accélérer l'universalité, la représentativité, l'inclusion. Cette proposition va clairement à l'encontre de l'inclusion. Notre Comité Exécutif doit aussi s'assurer qu'il y a un équilibre des pouvoirs au sein de la FIE. Il est clair que cette proposition va à l'encontre de l'équilibre des pouvoirs et permet une trop grande influence et concentration des pouvoirs dans moins de mains.

En terme de leadership, je pense que le Comité Exécutif écouterait la voix du plus grand nombre, c'est-à-dire du Congrès, qu'il satisfera ses attentes.

Je demande à tous ceux qui ont voté précédemment de ne pas permettre que cette proposition modifie ce qui a déjà été voté.

**Omar Vergara (ARG)** : J'aimerais faire remarquer l'importance de la question. On est en train de discuter sur une question d'incompatibilité et de pouvoir. Les Commissions sont là pour conseiller le Comité Exécutif et le Président. Il n'est pas possible qu'on se conseille soit-même, il y a des personnes qui ont du pouvoir dans cette fédération, spécialement la Commission d'arbitrage qui désigne les arbitres pour les Championnats du monde. Cette proposition implique une accumulation de pouvoir de certains membres qui sont aussi mes amis, mais on diffère sur cela. A la Commission juridique, on a voté cela aussi et lors de la dernière réunion, il y avait deux membres qui étaient impliqués. Je propose alors un refus de

la proposition de Max Geuter pour que chacun accomplisse sa fonction dans le futur, comme on l'avait déjà décidé. Merci.

**René Roch (MH)** : Bien, Monsieur Di Blasi et après nous votons. Nous arrêtons ce discours sur ce point. Je crois que ce n'est même pas la peine que monsieur Di Blasi prenne la parole parce que monsieur Max Geuter retire sa proposition.

**Antonio Di Blasi (ITA)** : Je suis très surpris de la proposition de Max Geuter parce qu'à La Havane, ils en avaient déjà parlé et que les gens avaient déjà voté. Je ne suis pas d'accord que quelques gens doivent avoir le pouvoir pour gérer le monde de l'escrime qui est très large et international. Merci.

**René Roch (MH)** : Bien, je crois que Max Geuter retire sa proposition, nous l'applaudissons et ne votons pas sur cette proposition.

***Applaudissements***

**PAUSE CAFE**

**Nathalie Rodriguez :** Nous passons maintenant aux propositions de la Fédération hongroise d'Escrime.

**Proposition n°1, article 3.6, :** La Fédération hongroise d'escrime propose un règlement modifié, article 3.6, au Congrès électif. « Toutes les personnes qui votent doivent utiliser tous leurs votes : 11 pour les membres du Comité Exécutif, et 10 pour les membres des commissions permanentes. Dans le cas contraire, dans les bulletins de vote qui ne contiennent pas 11 et éventuellement 10 noms, les candidats ne seront pas valables ». Référence : proposition de Monsieur Peter Jacobs au Congrès 2001. Les motifs : au cours du dernier Congrès électif, un grand nombre de personnes ont voté pour une quantité réduite de personnes, souvent une ou deux seulement. Ce n'était pas juste et pas sportif. Le système de votation est plus clair et plus démocratique quand les électeurs utilisent toutes leurs possibilités. L'avis de la Commission juridique était non favorable, de même que l'avis du Comité Exécutif. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Oui, monsieur Felkay.

**Andras Felkay (HUN) :** Monsieur le Président, c'est dans notre Statut. Dans le Comité Exécutif, 11 membres et les autres commissions permanentes sont à 10 membres. Nous avons constaté qu'au cours du dernier Congrès électif, beaucoup de fédérations ne désignaient que deux, trois noms sur la liste. Si toutes les fédérations font cette méthode, dans toutes les commissions, il sera élu deux ou trois membres et les commissions ne fonctionneront pas. C'est pour cela que nous proposons de modifier les statuts, que les votes ne soient valables si ne sont désignés que 10 ou 12 noms sur la liste. La prochaine proposition des hongrois, pour établir une commission féminine, nous la retirons.

**René Roch (MH) :** Merci. Bien, je pense que le Comité Exécutif n'a pas été favorable pour la raison suivante : nous pensons que chacun est libre de son vote, et s'il estime que des candidats ne sont pas valables, on ne voit pas pourquoi on va l'obliger à porter des noms qu'il considère non valables s'il considère que ces personnes ne sont pas compétentes pour être élues dans cette commission. Je pense que c'est un problème effectivement de démocratie. On n'a pas encore le vote obligatoire, chez nous, ça n'existe pas, je crois que dans de nombreux pays, nous ne l'avons pas. Et je pense qu'il est anormal d'obliger quelqu'un de mettre 11 noms, s'il estime que 8 personnes sont valables. Pourquoi l'obliger à mettre 11? Ce n'est pas possible, vous ne pouvez pas voter pour quelqu'un que vous estimez non valable pour la commission. C'est pour cela je crois que le Comité Exécutif n'était pas favorable à cette proposition, de même que la Commission juridique. Maintenant, est-ce que quelqu'un veut encore parler à ce sujet ?

**Serge Plasterie (FRA) :** Monsieur le Président, nous sommes d'accord avec le Comité Exécutif, et pour une autre raison, une raison stratégique, à savoir qu'il y aurait sûrement à ce moment-là, si vous décidiez de porter les votants impérativement sur les listes, il pourrait y avoir des manipulations fallacieuses, les fédérations pourraient mettre des noms qui ne seraient jamais élus et cela pourrait également porter préjudice au futur bureau exécutif de la FIE et aux commissions aussi d'ailleurs.

**René Roch (MH) :** Je crois que notre position est la suivante : c'est que nous voulons laisser toute liberté à chacun de voter pour un candidat ou de ne pas voter pour un candidat. Ça me paraît naturel. Quels sont ceux qui sont pour la proposition hongroise d'obliger à avoir 10 ou 11 noms ? Deux voix. Je crois donc que cette proposition est rejetée.  
Merci. Donc celle de Peter Jacobs aussi.

**Nathalie Rodriguez :** Proposition n°4 de la Fédération hongroise : étant donné qu'il y a déjà eu un vote sur le nombre de compétitions par arme, cette proposition donc a déjà été traitée avec la proposition espagnole.

**Proposition n°6 :** « les championnats du monde d'escrime des seniors devraient être organisés avec la prime monétaire des champions, comme cela est habituel dans la pratique des autres fédérations internationales. Après les Jeux Olympiques d'Athènes, le CIO augmentera de façon importante le support financier de la FIE. Lors des Championnats du monde des différentes fédérations internationales, les champions médaillés reçoivent une prime monétaire en général ». La Commission des Règlements considère que ceci est une question qui concerne la Commission de Publicité et Promotion, le Comité Exécutif était favorable, mais dans les mêmes conditions que les autres fédérations internationales, c'est-à-dire à la charge des organisateurs. Et la Commission de Promotion est favorable en principe, mais soutient la recommandation faite par le Comité Exécutif, à l'effet qu'il relève de la fédération nationale organisatrice de fournir cette prime. Est-ce que quelqu'un souhaite se prononcer sur cette proposition ?

**René Roch (MH) :** Je pense qu'il est difficile d'accepter cette proposition parce qu'actuellement, nous souhaitons bien évidemment que les organisateurs donnent des primes, et dans certaines compétitions, il y a des primes qui sont attribuées aux tireurs, par exemple, j'ai en tête le Koweït lorsqu'il va faire sa compétition, il va donner une prime importante je crois de 12'000 dollars aux compétiteurs. Je crois que ça me paraît excellent et nous ne pouvons que soutenir cela. Mais en ce qui concerne la Fédération Internationale, je suis d'accord pour accepter cette proposition si la personne en question qui a faite cette proposition, puisse me dire sur quel budget je prends ce montant. Je crois que nous n'avons pas de budget pour cela pour l'instant, nous pourrions l'envisager après 2004. Mais pour l'instant, c'est une proposition qui n'est pas valable parce qu'il n'y a pas la possibilité dans notre budget d'attribuer des sommes aussi importantes aux tireurs systématiquement. Nous pouvons le faire pour des questions ponctuelles, c'est ce que nous avons fait d'ailleurs aux Championnats du monde pour les porteurs du masque transparent. Nous souhaitons le faire pour les autres armes, et pour cela, nous commençons d'abord par chercher des sponsors. Et dès que j'aurai des sponsors, croyez-moi, il y aura des primes pour les tireurs et je serai très heureux de pouvoir donner de l'argent aux tireurs. Je ne fais qu'encourager les organisateurs à trouver des sponsors pour donner de l'argent aux tireurs pour qu'ils puissent toucher un peu d'argent lorsqu'ils participent à une compétition. Je ne crois pas que cette proposition puisse être acceptée. Est-ce que quelqu'un est pour cette proposition ? Personne n'est pour, donc elle est rejetée.

**Nathalie Rodriguez :** **Proposition n°7,** remplacer **l'article t.29** : « Le tireur qui franchit l'une des limites par une bousculade de son adversaire ou par suite de tout cas fortuit, n'est passible d'aucune pénalisation ». Motif : le mot involontairement est équivoque dans le texte actuel. Le tireur pénalisé par l'arbitre appliquant le règlement, peut argumenter qu'il a franchi involontairement la limite. La Commission des Règlements considère normale qu'un tireur ne soit pas pénalisé dans une situation où il n'est pas lui-même responsable pour une faute. Elle est donc favorable à cette proposition. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur cette proposition ?

**René Roch (MH) :** Je pense que cette proposition est bonne. Le seul problème est de définir ce qu'est le cas fortuit. Personnellement, ça m'est très difficile de le définir. Mais on peut le garder. Ca sera à l'appréciation de l'arbitre bien évidemment. Il me semble qu'involontairement est meilleur.

**Nathalie Rodriguez :** Le texte actuel est l'article t.29, sortie accidentelle, le tireur qui franchit involontairement l'une des limites par suite de tout cas fortuit. » On parle du mot involontairement qui doit être supprimé, « telle qu'une bousculade, n'est passible d'aucune pénalisation ». La proposition souhaite en faite retirer le mot involontairement.

**Jozsef Meszaros (HUN) :** On a donné cette proposition parce qu'involontairement, c'est un mot qui peut être expliqué différemment. Quand un tireur passe la limite involontairement, il

peut dire à l'arbitre qu'il a passé la frontière involontairement. Le cas fortuit, c'est peut-être une bousculade ou autre chose quand le tireur n'est pas responsable lui-même pour franchir la limite, et c'est pour cela qu'à notre avis, ce pourrait être une meilleure composition de cette règle par notre proposition. Merci.

**Nathalie Rodriguez** : Monsieur Plasterie.

**Serge Plasterie (FRA)** : Dans le mot involontairement, il veut bien dire que ce n'est pas volontaire. Alors on peut très bien mettre d'une façon non volontaire si vous le désirez. Mais involontaire, cela veut dire que le tireur n'est pas fautif et cela va bien dans le bon sens, à savoir qu'on pénalise quelqu'un qui fait une faute, mais en aucun cas un tireur qui n'a pas fait de faute doit être pénalisé. Et le mot involontaire dans le dictionnaire français veut dire : de façon non volontaire. Alors si vous désirez mettre de façon non volontaire, c'est moins français qu'involontairement. C'est tout.

**René Roch (MH)** : Je pense que l'article tel qu'il existait avec involontairement est excellent. C'est très explicite parce que cas fortuit, c'est extrêmement vague, ça ne suppose pas non plus que ce soit involontaire. Le cas fortuit, c'est que peut-être quelqu'un qui l'a gêné ou qu'il y a un problème : Mais ce que l'on cherche, c'est que le tireur ne soit pas pénalisé, si bien évidemment, il l'a fait d'une façon involontaire, sans chercher à profiter de cette possibilité. Donc je ne crois pas que ce soit très bon de remplacer quelque chose dans un article par quelque chose qui soit encore moins déterminé et moins facile à comprendre. Donc je ne crois pas que ce soit une très bonne proposition. Mais vous pouvez avoir un autre avis, je ne vois pas d'inconvénient. Mais en français, involontairement est meilleur que le cas fortuit. Vous êtes d'accord ? on conserve le texte actuel. Qui est contre la conservation du texte actuel ? Tout le monde est pour la conservation du texte, donc nous conservons le texte.

**Nathalie Rodriguez** : Nous passons maintenant à la **proposition de la Fédération d'Indonésie**, page 37 qui va d'ailleurs avec la proposition similaire de la Fédération de Singapour. « Ainsi que nous en avons discuté lors des Jeux du Sud-Est asiatique de Kuala Lumpur, nous voudrions proposer que l'anglais devienne la langue officielle dans le monde et que le français et l'espagnol continuent à être des langues de travail. Je crois que cela augmentera la motivation de tous à participer à l'escrime puisque l'anglais est une seconde langue en Indonésie qu'il serait plus facile de comprendre ». L'avis de la Commission juridique était non favorable à cette proposition. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur cette proposition ?

**Helen Smith (AUS)** : Je pense que cela devient de plus en plus évident que de plus en plus des pays dans notre fédération se sentent plus à l'aise d'opérer en anglais que dans les autres langues officielles. Je pense que si cela passe aujourd'hui, donc le changement devrait se faire graduellement. Cela ne se passera pas dans la nuit. Nous avons déjà tous les documents officiels qui existent dans les trois langues dans tous les cas et je pense que cela entraînerait l'escrime dans un monde moderne et dans le futur. Je pense que ce serait une bonne chose. Merci.

**Melik Chahnazarian (ARM)** : Le monde de demain serait riche s'il y aurait beaucoup de langues et ce serait très triste si le monde de demain accepterait la langue arménienne par exemple, ou anglaise ou une autre, parce que toutes les autres langues disparaissent. C'est le côté si on peut dire, émotionnel. En ce qui concerne la proposition, je pense que si on avait proposé de faire trois langues officielles pour comprendre, mais maintenant, changer tous nos statuts, toutes les notions qu'on a mises en français, tous les documents que nous avons retrouvés en anglais, c'est un travail énorme qui ne sert à rien. Nous avons déjà tous les documents en trois langues, compréhensibles et si certaines langues s'appellent langues de travail, ça ne change pas grand chose. C'est pourquoi je ne pense pas que c'est une très bonne proposition. Encore je comprendrais, je répète : si on proposerait d'avoir trois langues

officielles, mais comme les documents doivent avoir une version pour pouvoir se référer, on a une langue qui fait foi s'il y a des contradictions. Je pense que cette proposition n'est pas valable. Merci.

**Pierre Abric (FRA) :** Excusez-moi, mais je pense que vous n'auriez pas compris que le Président de la Fédération Française n'intervienne pas. Madame, vous avez dit modernité. Au terme modernité, je dirais tradition. Et tout simplement, notre sport, c'est de la tradition et puis notre sport est lié aussi avec les Jeux olympiques. Les Jeux Olympiques depuis Pierre de Coubertin en 1896, c'est la langue française qui est la langue de référence. Mais il y a aussi des langues de travail, il y a aussi une langue officielle qui est l'anglais. Alors, je crois qu'il y a quelques années, pendant la salle du Congrès, on avait déjà discuté de ce point de vue. Il y avait un ami, ce n'est pas la France qui a sauvé la langue française, ce sont nos amis arabes qui ont dit « Ecoutez, si vous voulez avoir des langues de travail, vous avez trois langues européennes ». C'est vrai que la tradition, le passé fait que lorsque nous étions des colonisateurs, aussi bien les espagnols que les anglais et les français, on s'est répartis dans le monde.

Alors je pose la question. Actuellement le CIO garde la langue française comme langue de référence. Je crois que c'est un point d'attache aussi au niveau de notre attache olympique. Je crois que nous avons fait l'effort et la FIE l'a bien fait, d'avoir deux langues de travail. Alors remettre tout en cause, aussi bien par rapport à notre culture de l'escrime, où on parle français, où nos arbitres doivent connaître 200 mots de français pour arbitrer, tout simplement, j'attire votre attention. Nous reconnaissons bien sûr que l'anglais est de plus en plus parlé dans le monde. Mais je crois qu'actuellement, nous avons un équilibre avec une langue officielle de référence dans nos textes et je dirai trois langues de travail et aujourd'hui nous le voyons bien grâce aux traductions simultanées. Tout le monde peut s'exprimer. Personnellement, je souhaiterais que nous restions sur le statut quo et je vous remercie que tous ceux qui ont fait de l'escrime puissent penser que tout simplement, nous considérons encore qu'il y a une tradition dans notre sport tout en allant vers la modernité. Merci.

### ***Applaudissements***

**Alexandru Mironov (ROM) :** Les Nations-Unies ont plusieurs langues. Donc nous pourrions en avoir une et fixer une ouverture pour nos compétitions du lundi matin pour parler l'anglais « en position, prêts, allez ». Le mardi, ça pourrait être le français « en garde, prêt, aller ». Le mercredi, cela pourrait être en chinois, pourquoi pas ? Donc c'est un mauvais exemple de ce qu'on ne devrait pas faire. Je pense que nous devrions rester avec ce qu'on a. Je ne pense pas que cela nuise le principe des gens dans le monde entier, qu'ils viennent de Singapour, de l'Australie ou de Malaisie, pour apprendre 200 mots français.

**René Roch (MH) :** Mesdames, Messieurs, je pense que c'est un faux problème parce qu'actuellement, c'est vrai que nos statuts et règlements sont en français, ils sont également en espagnol et en anglais, mais c'est le français qui fait foi parce que c'est la langue officielle. Je crois que c'est une bonne chose de ne pas avoir trois langues officielles parce que ça coûterait très cher à la Fédération Internationale. Par ailleurs, actuellement nous avons trois langues de travail, je pense que nous pouvons parler les uns les autres, d'ailleurs nous l'avons vu aujourd'hui, dans les trois langues parce que nous travaillons ensemble, c'est normal, et ça ne nous pose pas de difficultés si quelques personnes quelle soit, écrit à la Fédération Internationale en anglais ou en espagnol, nous répondons en anglais ou en espagnol chaque fois. Nous faisons une revue dans les trois langues, donc je ne pense pas que ça pose de difficultés de compréhension pour ceux qui possèdent ces trois langues. Les seules personnes qui pourraient nous réclamer quelque chose, ce sont peut-être les arabes, c'est vrai. Les pays arabes sont beaucoup plus nombreux que les pays anglais parce qu'un pays comme l'Indonésie qui me dit « Monsieur, on comprendrait mieux si vous parlez en anglais », parce que lui parle l'anglais, mais la langue de son pays ce n'est pas l'anglais, la

langue à Singapour, ce n'est pas l'anglais. Vous pouvez parler anglais, mais ce n'est pas la langue officielle. Donc si vous voulez, je crois qu'il y a beaucoup de personnes dans les différents pays qui parlent anglais, mais ce n'est pas la langue du pays. Alors effectivement, je crois que les arabes pourraient nous réclamer quelque chose et peut-être les chinois parce qu'ils sont encore beaucoup plus nombreux que tous à parler chinois. Ca me paraît un peu anormal, et je pense que ce n'est pas très souhaitable pour l'économie de notre trésorier, je m'en suis d'ailleurs déjà informé auprès de lui. Si nous avons trois langues officielles, pourquoi pas, mais ça serait un coût exorbitant et qui n'apporterait pas grande chose. J'ajouterai aussi que les pays espagnols sont extrêmement nombreux, c'est-à-dire les pays dans lesquels on parle l'espagnol où c'est une langue officielle. C'est là le problème. Donc les espagnols aussi peuvent demander à être une langue officielle de la FIE. Je pense que nous fonctionnons convenablement. Je ne me souviens pas avoir eu de difficultés dans les différents pays où je suis allé. Je crois qu'hier nous avons dit qu'il n'est pas nécessaire que le Président parle plusieurs langues, déjà s'il en parle une convenablement, c'est bien. Et puis s'il en parle une des deux autres, c'est souhaitable. Donc je dirais qu'il est souhaitable que l'on parle l'une des trois langues, mais je ne vois pas la nécessité et je ne vois pas ce qu'apporterait le fait d'avoir la langue officielle à chacun d'entre nous y compris pour les anglophones puisque actuellement, les statuts et le règlement sont en français. C'est vrai, ils sont traduits la plupart du temps. Si nous voulons une traduction officielle, cela va coûter extrêmement cher et ça me paraît très difficile. Donc je crois que le statut quo n'est pas une mauvaise chose. Nous nous sommes engagés vous le savez et je m'en souviens parce que c'était sous ma présidence en 1994, à avoir trois langues de travail. Nous n'avions pas auparavant trois langues de travail. Je crois que ça fonctionne bien, je crois que le bureau de la FIE fait son possible pour que ça fonctionne parfaitement. Je ne crois pas que ce soit nécessaire d'avoir en plus une autre langue officielle. Maintenant, on peut voter tout simplement. Qui est favorable à la proposition de l'Indonésie pour avoir l'anglais comme langue officielle ? 15 voix. Qui est contre ?

**Nathalie Rodriguez :** Il y a 15 voix et à la majorité, la proposition est refusée, de même que celle de Singapour. Maintenant nous passons aux propositions de la Fédération d'Israël.

**Arthur Bar-Joseph (ISR) :** Excusez-moi, retirez s'il vous plaît les propositions israéliennes.

**Nathalie Rodriguez :** Toutes les propositions de la Fédération d'Israël ont été retirées par monsieur Bar Joseph. Pour les propositions de monsieur Peter Jacobs, je donne la parole à monsieur Peter Jacobs.

**Peter Jacobs (GBR, MH) :** Comme ce sont les propositions officielles et que la langue officielle est le français, je suppose que je dois les présenter en français. La première proposition de t.43 à t.45. est que la technologie moderne permet l'installation et les utilisations éventuelles d'écouteurs, et de tout autre équipement de communication électronique qu'on fait dans les masques ou dans les oreilles, etc. pour que les accompagnateurs des tireurs puissent donner l'avis aux tireurs sur la piste, lors des compétitions. Ceci est en effet pour éviter les problèmes je crois de l'avenir et pas historiques parce que jusqu'à présent, on n'a pas trouvé ceci. Mais j'ai trouvé que faire ça pour aider un des deux tireurs sur la piste est totalement contre nos règlements, que ce ne soit pas permis que le coaching le fasse pendant le combat. Donc la proposition est que si on trouve sur le tireur un tel équipement, il est pénalisé avec un carton noir. En effet, c'est une faute contre l'esprit sportif. Vous avez vos textes dans les mains, c'est un peu compliqué, car j'ai pris deux variations pas très différentes et les commissions n'ont pas fait de distinction entre les deux. Finalement, je vais faire une petite modification en remplaçant les mots « écouteurs ou tout autre appareil » par une définition un peu plus large, qui a été suggérée par la Commission Semi, « qui est muni d'un équipement de communication électronique permettant à une personne hors de la piste, de communiquer avec le tireur au cours du combat ». Donc c'est une proposition afin de maintenir l'esprit sportif suivant nos



règles à ce moment concernant le coaching pendant les matchs. C'est la version B, la deuxième, mais en remplaçant les mots « écouteurs ou tout autre appareil », par « équipement de communication électronique ». Les alinéas concernent les tâches de l'arbitre pour contrôler tout ça, c'est de t.43 à t.45.

**Julius Kralik (SVK) :** Je pense qu'il vaut mieux le porter à un niveau plus général. Tout simplement qu'aucun matériel d'escrimeur ne peut pas être modifié ou changé, sans que ce soit approuvé avant par la Commission Semi. Donc si j'achète un masque qui répond aux prescriptions du règlement, on ne peut rien modifier que ce soit des écouteurs ou quoi que ce soit, je ne peux rien faire sur mon masque parce que ce masque est réglementaire tel qu'il est fabriqué aujourd'hui avec le label de la FIE, et chaque masque passe au contrôle.

**Nathalie Rodriguez :** On ne parle pas d'un équipement sur le matériel, mais d'un éventuel écouteur dans l'oreille par exemple.

**Peter Jacobs (GBR, MH) :** Je crois que la manière dont je l'ai modifié, c'est aussi large que ce que tu cherches. C'est-à-dire qu'en effet, par n'importe quel moyen, personne ne peut être aidé d'une façon cachée électronique en recevant les informations de l'extérieur de la piste. Je crois que ça confond tout.

**René Roch :** Mesdames, Messieurs, je pense que c'est un texte qui est bon, il est à titre préventif. J'espère qu'il ne donnera pas d'idées aux escrimeurs. Nous sommes d'accord pour adopter ce texte qui est une bonne chose. Qui est contre ? Vous êtes d'accord ? C'est adopté.

**Peter Jacobs (GBR, MH) :** La deuxième proposition a été retirée, c'était dans les statuts concernant les élections parce qu'elle a été rejetée comme la proposition hongroise.

A la page 40 en français, proposition 2 des statuts, le Comité Exécutif a le droit de modifier les règles disciplinaires et la procédure disciplinaire de la FIE. Pendant le Congrès, je l'ai retirée.

**Proposition 3, statuts disciplinaires :** Les processus pour les cas de dopage suivent les règles des compétitions qui feront partie du règlement administratif pour avoir la flexibilité de nous adapter à la demande de la WADA. Enfin, ce qui est retiré : la Commission juridique a préparé un texte pour modifier la dernière partie de notre code disciplinaire pour prendre note des demandes spécifiques des cas de dopage. Au mois de février, nous allons déterminer avec des réunions de la Commission médicale et assistés par des membres de la Commission juridique et le Comité Exécutif, de mettre à jour nos règles antidopage en conformité avec la WADA. Je crois qu'on doit repousser une décision éventuelle pour traiter les cas de dopage spécialement dans notre code anti-dopage pour le joindre avec les discussions globales sur l'antidopage au mois de février. Si vous êtes d'accord.

**René Roch (MH) :** Donc c'est reporté.

**Peter Jacobs (GBR, MH) :** Cette proposition est toujours valable, code antidopage, règlement, article t.129, annexe A. Dans la partie 3, c'est ambiguë. Le code antidopage parle quand un officiel, un membre de l'entourage, un membre de la profession médicale est concerné avec un cas de dopage, mais ce n'est pas évident que dans ce cas, la pénalisation ne concerne pas l'athlète, mais la personne officielle ou membre de l'entourage, etc. qui est concernée dans ce cas. Je propose de modifier cette phrase pour éclaircir pour dire que les sanctions sont pour l'officiel ou pour la personne fautive, et non pas pour le tireur. Y a t-il des observations ?

**George Van Dugteren (RSA) :** Monsieur Le Président, je pense que nous devrions temporairement modifier nos règles parce que dès l'an prochain, nous devons adopter un nouveau code qui est directement lié aux recommandations de la WADA. Donc dans la pratique, cela fera probablement une petite différence si on le change maintenant, mais peut-être serait-il mieux de le changer dans l'intervalle.

**Peter Jacobs (GBR, MH) :** Personne n'est contre ? Donc adoptée. Pour les sanctions pour l'absence du nom sur le dos, c'est déjà traité, numéro 5. Cela avait déjà été approuvé avec la proposition du Comité Exécutif hier. Proposition n°6 sur les tireurs qui ne se présentent pas sur la piste pendant une poule, etc., cela a déjà été traité et approuvé hier. Proposition n°7 concernant le salut et qui était également liée à la proposition d'Arthur Cramer, a déjà été traitée et approuvée hier. Voilà, c'est terminé. Merci.

**Nathalie Rodriguez :** Nous passons maintenant à la **proposition de la Commission des Règlements : Article t.120**, reporter la faute « touche volontairement portée en dehors de l'adversaire » du premier au deuxième groupe de fautes, de sorte que toutes les infractions soient pénalisées sans avertissement et enlever ainsi la possibilité, surtout à l'épée, d'employer une tactique non loyale. Le Comité Exécutif avait été favorable à cette proposition. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer.

**Serge Plasterie (FRA) :** Ca va exactement dans le même sens que la proposition d'hier, à savoir qu'on ne peut pas gagner un match ou un titre en faisant une faute, et c'est la raison pour laquelle la proposition est tout à fait favorable pour la France.

**René Roch (MH) :** Bon, je pense que personne n'est contre. Nous adoptons cette proposition de la Commission des Règlements. Application au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

**Nathalie Rodriguez :** Donc la **proposition** suivante, celle de Singapour avait été rejetée. Nous passons maintenant à celle de monsieur **Tibor Szekely**. La proposition est **retirée**.

Nous passons maintenant aux **propositions de la Commission disciplinaire**. Ces propositions ont pour but de modifier les articles du code disciplinaire, c'est-à-dire **chapitre 7 des statuts**. Est-ce que monsieur Cheris souhaite s'exprimer sur ces propositions ?

**Sam Cheris (USA, MH) :** La Commission juridique a passé en revue les changements demandés. Nous pensons que la Commission disciplinaire devrait recevoir directement les plaintes des personnes qui les ont faits et ne devrait pas passer par le filtrage du Bureau de la FIE pour décider si la plainte pourrait être entendue par la Commission disciplinaire. La raison d'avoir une Commission disciplinaire est de garder le Comité Exécutif dans sa nature politique, en dehors de tout processus conflictuel qui l'entraînerait vers un processus d'appel auprès du TAS. Le TAS a revu la procédure que nous avons développée, et leur recommandation a été que cela ne passe pas par le Comité Exécutif ou le Bureau dès lors que des décisions à caractère politique sont en jeu.

Nous avons des problèmes avec les plaintes qui sont allées au Bureau. Le problème exactement était que les décisions n'étaient pas prises sur une base légale, mais elles étaient basées sur les émotions entre les membres du Bureau et le sujet des plaintes que cela impliquait. Donc nous sommes contre ce changement dans l'article 7.2.3, comme vous pouvez le voir, nous sommes contre l'article 7.2.1 qui disent que les plaintes doivent être sous le formulaire officiel de la FIE, mais il n'y a pas de formulaire officiel qui a été créé, il n'y a pas de formulaire officiel qui pourrait être créé parce que chaque plainte est de nature différente et essayer de les rassembler sous un seul formulaire, ce serait de nature impossible. Il n'y a pas de système codé ayant un formulaire de ce type. Cela donnerait beaucoup de travail qui serait créé sans raisons et ce paragraphe ne peut pas être créé maintenant car aucune plainte ne pourrait alors être déposée car il n'existe pas de

formulaire. Par conséquent, la Commission disciplinaire ne pourrait plus avoir de travail pour ces deux prochaines années jusqu'au prochain Congrès à moins que ces formulaires ne soient développés.

Le point suivant se tient en 7.2.3, ajouter un paragraphe qui dit que le Président a le droit de se nommer lui-même en tant que Président du Tribunal. La Commission juridique était favorable à ce paragraphe.

Les modifications du paragraphe 5 parlaient des membres du Tribunal disciplinaire qui devraient être capables de communiquer dans les trois langues de la FIE. La Commission juridique était favorable à cela. En effet, nous souhaitons que ce soit modifié pour dire qu'ils doivent être capables de communiquer dans les trois langues. Nous pensons que ce n'est pas dans l'intérêt des demandeurs et des défenseurs d'avoir des membres qui ne comprennent pas sur quoi ils fondent leurs arguments. Voulez-vous voter sur cela un par un ou sur un bloc ? Comment voulez-vous le faire ?

**René Roch (MH) :** Je pense que nous avons certaines difficultés avec notre tribunal disciplinaire. Il y a des choses qu'il faut éclaircir. Il est évident qu'actuellement, ça fonctionne assez difficilement, la procédure est extrêmement lourde et ça ne permet pas de résoudre tous les problèmes qui peuvent se poser. En particulier, nous ne savons pas lorsque quelqu'un a eu un carton noir lors d'une compétition, si on doit le poursuivre devant un tribunal disciplinaire, qui doit le poursuivre, qui va envoyer la plainte au tribunal. Est-ce que c'est le bureau qui doit envoyer la plainte au tribunal ? Est-ce que le Bureau donne une sanction ? Je crois qu'il y a beaucoup de choses qui sont à revoir et à définir. Je propose, en ce qui me concerne, qu'on conserve la situation comme elle est, et qu'on puisse avoir une réunion avec la Commission juridique et les membres de la Commission de discipline afin d'éclaircir différents points, les proposer ensuite au Comité Exécutif et ensuite, les ramener au Congrès. Je pense qu'on peut attendre 2005, nous avons eu des problèmes avec la Commission de discipline, ce n'est pas bien défini, certaines choses sont beaucoup trop lourdes, beaucoup trop difficiles, et je propose que tout soit reporté au Congrès 2005 en ce qui concerne cette modification de la Commission de discipline et du code disciplinaire. Vous êtes d'accord que l'on reporte en 2005 et que vous ayez eu auparavant les documents parce que là, vous n'avez pas eu ces documents. Nous-mêmes nous avons eu ces propositions tardivement, mais je crois qu'il est préférable de reporter cela à plus tard pour prendre une décision valable, et après avoir eu également le code WADA définitif. Personne n'est contre ? Tout est reporté à 2005 et nous prendrons contact avec la Commission de discipline pour faire quelque chose et la Commission juridique.

**Nathalie Rodriguez :** Nous passons donc maintenant à la dernière proposition de la Commission d'arbitrage, qui propose que tous les arbitres existant dans la liste d'arbitres officiels de la FIE, passent de la catégorie C à la catégorie B directement. Il n'y aura plus de catégorie C. Je dois d'ailleurs indiquer que cela est déjà effectif étant donné que dans notre liste d'arbitres, il n'y a plus d'arbitres de catégorie C, puisqu'ils sont tous passés à la catégorie B. Il ne reste que deux catégories, la catégorie A et la catégorie B. Est-ce que quelqu'un est contre cette proposition ? Des absentions ? Donc elle est votée à l'unanimité.

**René Roch (MH) :** Il nous reste une proposition que nous avons laissée de côté hier, c'est celle qui concernait l'équipe mixte pour les juniors. Je pense qu'après avoir entendu ce que nous a dit monsieur Thomas Bach, il ne serait pas sérieux de notre part de commencer avec un nouveau système des équipes, même chez les juniors. Je crois que c'est extrêmement dangereux, ça serait montrer au Comité Exécutif du CIO que nos équipes sont formées en fonction de ce que nous voulons, alors que je crois qu'il faut démontrer justement au Comité Exécutif du CIO que nos équipes sont des équipes sérieuses, que l'équipe est très importante et indispensable dans notre sport. Je pense qu'il faut plutôt travailler très

sérieusement et essayer d'obtenir, si c'est possible, deux médailles supplémentaires et des places supplémentaires parce qu'il nous en faudra. Est-ce que vous êtes d'accord pour que nous retirions la proposition des équipes mixtes ? Tout le monde est d'accord, **on retire donc la proposition et on reste sur le statu quo.**

**Peter Jacobs (GBR, MH) :** Un petit détail. Dans ces textes concernant les championnats du monde juniors. Cela dit toujours que les tournois par équipe se passent sur deux jours avec le tour de qualification pour le premier jour et la finale pour le second jour. Je demanderai au Congrès d'approuver techniquement que l'on raie cette déclaration, parce que cela n'a jamais été appliqué dans les championnats du monde juniors. Chaque épreuve par équipe ne prend qu'un jour.

**René Roch (MH) :** C'est exact, c'était un ancien texte, il faut donc rayer.

**Nathalie Rodriguez :** Il s'agit de la page 8, la **proposition n°2 du Comité Exécutif, article o.48,** le dernier paragraphe. Au fait, nous ne conservons que « le programme des Championnats du monde juniors et cadets, commence par les épreuves pour les cadets, ensuite par les épreuves individuelles juniors et finalement les épreuves par équipes. » La phrase suivante a été supprimée. « Celles-ci se dérouleront sur deux journées, la première pour les éliminatoires, la deuxième pour les demi-finales et finales. » La phrase suivante est conservée.

**René Roch (MH) :** C'est une décision qui a déjà été prise hier. Donc ce n'est pas une nouvelle décision. Hier nous avons décidé de supprimer la deuxième phrase et pour le premier paragraphe, d'attendre M. Bach.

**Nathalie Rodriguez :** Puisqu'on a parlé des Grands-Prix et des coupes du monde, je voulais vous signaler qu'en réunion du Comité Exécutif, nous avons étudié le calendrier de la saison en cours, et on doit apporter une précision sur les compétitions de coupe du monde par équipes, liées à une compétition individuelle qui n'est pas Grand Prix. Vous savez que pour la saison en cours, la FIE désignera des arbitres pour les compétitions de coupe du monde par équipe, de même que pour les Grands-Prix. Mais beaucoup de fédérations m'ont posé la question de savoir ce qu'il se passait lorsqu'une compétition de coupe du monde par équipe était liée à une compétition individuelle et qui n'était pas Grand-Prix, c'est-à-dire simplement catégorie A. Il est évident qu'on ne va pas demander aux fédérations d'amener des arbitres pour les compétitions de catégorie A, et ensuite d'utiliser des arbitres pour la compétition de coupe du monde par équipe. Donc il a été décidé que les arbitres qui travaillent à la compétition par équipe, liée à la compétition individuelle coupe du monde, travailleront également pour l'épreuve individuelle. Donc les fédérations nationales n'auront pas à amener des arbitres pour les compétitions de coupe du monde, simplement de catégorie A liées à une compétition de coupe du monde par équipe.

**René Roch (MH) :** Bien, et enfin, il nous reste une dernière proposition, c'est de vous présenter le travail de la Commission spéciale concernant l'amélioration du fleuret et du sabre et je donne la parole à notre Directeur technique, monsieur Ioan Pop. Je voudrais ajouter qu'après cela, nous allons déjeuner, mais je voudrais que tous les membres d'Honneur et puis les présidents de la Fédération italienne, de la Fédération française, de la Fédération tunisienne et de la Fédération suédoise restent dans cette salle, pour faire une réunion des honneurs pour nommer un nouveau membre d'Honneur. Merci

**Ioan Pop :** Mesdames et Messieurs, chers Congressistes, avant de commencer de vous parler des résultats que nous avons obtenus par cette Commission spéciale, je vais vous présenter quelques photos de nos Championnats du monde de La Havane. Ces photos n'ont pas été faites par la Commission spéciale, elles ont été prises par notre photographe qui nous a fait un grand nombre de photos et j'avais l'intention de choisir quelques unes pour

vous les présenter. Cela n'as pas été difficile parce que presque toutes les photos ont été assez caractéristiques.

Je vous rappelle que notre règlement définit l'attaque avec l'allongement du bras menaçant continuellement avec la surface valable, donc le bras doit être allongé avant l'attaque finale. On peut constater depuis des années déjà, que la pratique du fleuret sur les pistes dans les compétitions, est en total contradiction avec le règlement et avec les définitions de l'attaque. Donc l'arbitrage n'a plus aucun repère et les arbitres, même si on conteste souvent, on s'énerve souvent contre l'arbitrage, on peut les comprendre parce qu'ils n'ont plus des critères d'évaluation pour les attaques. Je pense que c'était l'argument majeur. Pourquoi la Fédération Internationale d'Escrime s'est penchée sur ce problème ? Il fallait vraiment résoudre ce problème et harmoniser ce règlement, la définition de l'attaque avec ce que nous pratiquons sur les pistes parce qu'autrement, le fleuret est essentiellement une arme d'estoc, une arme de pointe, devient une sorte d'arme hybride, ce qui est peut-être moderne, mais ce n'est plus le fleuret. Tout ça a une incroyable influence sur l'arbitrage et ce qui m'inquiète le plus, et je ne suis pas le seul, il y a tous les maîtres d'armes, c'est que l'apprentissage a changé et on a commencé d'enseigner le fleuret comme ça se pratique actuellement. Je ne sais pas où on peut arriver, mais de toute façon, je trouve que c'est un chemin dont on ne connaît pas la fin. C'est la raison pour laquelle cette Commission spéciale a été constituée. Nous avons effectué des tests en France, en Italie, en Chine et en Espagne et cette commission a été chargée d'établir les détails d'une méthodologie pour essayer de redresser un peu cette situation.

Je pense que toutes ces photos, il ne faut pas tenir compte de la nationalité de l'escrimeur, nous respectons profondément nos champions parce qu'ils sont exactement les mêmes champions que dans les autres armes. Mais quand j'ai regardé les photos des éliminatoires, on a trouvé exactement les mêmes situations. Je me permets donc de vous présenter les recommandations suivantes de la commission :

- Les temps de blocage des lampes ont été définis à 200 millisecondes au fleuret et à 120 millisecondes au sabre.
- Le temps de contact au fleuret, entre 14 et 16 millisecondes en prenant des mesures supplémentaires.
- La flèche maximale de la courbe de la lame est diminuée à 1 centimètre.
- Augmentation de la pression sur la pointe d'arrêt à 750 gr et à ce moment-là, on pourra effectivement inclure l'utilisation des pointes de Mangiarotti, qui va effectivement supporter l'appui de l'efficacité du résultat.
- En ce qui concerne la suppression de la flèche au fleuret, les avis de la commission étant très partagés, aucune recommandation n'a été faite.
- L'inversion des épaules au fleuret est considérée comme une faute, et à supprimer car elle fait double emploi avec la couverture.
- L'utilisation du masque de sabre au fleuret est une proposition où les avis sont très controversés, en revanche, il est recommandé presque à l'unanimité de rendre la bavette du masque, surface valable.
- Concernant la suppression de l'enregistrement des touches non valables, la commission recommande des tests dans les compétitions officielles juniors.

L'avis et la recommandation finale de la Commission spéciale sont de faire dérouler les compétitions de coupe du monde junior au fleuret et au sabre entre la saison 2004/2005, en appliquant la globalité des changements proposés.

Après un an d'expérience, nous pouvons effectivement tirer des conclusions, parce que je vous répète, les tests que nous avons effectués étaient des tests de 2-3 heures parce qu'on ne pouvait pas garder beaucoup plus longtemps les escrimeurs. Ils ont tiré, ils ont essayé, mais ce n'était pas un assaut réel de compétition. Je les considère quand même car c'était

des tests de laboratoire. Ce qui est important, si on va effectuer suite à votre avis, ces compétitions avec tous ces changements proposés, nous aurons dans le temps, des conclusions et des conséquences, qu'effectivement actuellement, nous ne pouvons pas les prévoir. On sait très bien que les escrimeurs et les entraîneurs sont extrêmement habiles du point de vue tactique, et ils vont essayer de s'adapter et de spéculer toutes ces possibilités. On doit en effet voir ce qu'il se passe, ce que ça donne dans le temps, quelles sont les actions et de voir si effectivement ce temps d'impact, va réussir à mettre les tireurs en ligne. Souvent, on a entendu que cela est de l'escrime moderne, ce que nous voyons ici, c'est peut-être moderne et j'admets que c'est spectaculaire, mais je suis très inquiet pour la maîtrise d'arme parce que ce n'est plus du fleuret, c'est une autre arme et nous serons obligés à ce moment-là, soit de changer le règlement et créer un règlement pour cette nouvelle arme, soit de revenir, d'obliger les tireurs à respecter le règlement et de donner quand même certains repères pour les arbitres. J'ai aussi entendu que ça suffit d'améliorer l'arbitrage. Ça ne suffit pas parce que les arbitres ont la tâche facile quand il y a un tireur qui tire bras raccourci et que l'autre tireur allonge son bras. Pour ça, il peut facilement décider qui a raison. Mais actuellement, 95 % des tireurs tirent tous avec le bras raccourci, alors quels sont les critères de l'arbitre pour décider qui a la priorité et qui a raison. Il va sanctionner celui qui a retiré un peu plus le bras.

Même en finale d'attaque, les distances sont extrêmement petites, il n'y a plus d'allongement de bras, à quelques exceptions près, mais maintenant c'est l'exception qui est devenue règle, c'est la normalité d'une exécution technique qu'on forme avec le règlement, qui devient une exception. Je vous propose de prendre la parole et éventuellement de me poser des questions.

**René Roch (MH) :** Je pense qu'il faudrait demander l'avis de la Commission des Règlements.

**Ioan Pop :** Donc la Commission des Règlements, en ce qui concerne la recommandation finale de la Commission spéciale, avec une seule voix contre, a été d'accord avec les mesures proposées. La Commission d'arbitrage à l'époque déjà, était d'accord avec ce que nous avons voulu préconiser.

**René Roch (MH) :** Le Règlement s'est un peu inquiété du système pour rendre la bavette valable. Peut-être que monsieur Baiocco peut s'exprimer à ce sujet et nous expliquer comment cela peut être fait.

**Marcello Baiocco (ITA) .** En ce qui concerne la bavette valable, c'est-à-dire métalliser la bavette au masque, ce n'est pas un grand problème pratique, ni financier, c'est-à-dire que nous avons trois possibilités de métalliser cette bavette. La première c'est de changer toute la bavette et de la changer par une autre métallisée. La deuxième, c'est de recouvrir la bavette actuelle avec un capuchon métallisé. La troisième, c'est de faire une couture toujours sur la bavette existante avec un tissu métallisé, et ça ne coûte pas très cher pour les trois possibilités. Donc je pense qu'électrifier la bavette, ce n'est pas un problème pratique, ni financier.

**René Roch (MH) :** Nous devons ajouter tout de même que la Commission des Règlements était d'accord sur l'ensemble des propositions, sauf sur la suppression de la flèche. Elle voulait conserver la flèche. Je crois qu'il faut prendre une décision, ce n'est pas une décision qui nous engage beaucoup quand même parce que ça nous permet de tester ces propositions de la Commission spéciale, sur les juniors pour la prochaine saison 2004/2005. Ça me paraît une décision judicieuse qui nous permettra ensuite de prendre une décision définitive et qui certainement, améliorera le fleuret et améliorera aussi l'arbitrage, car toutes ces propositions sont faites pour d'une part améliorer le fleuret, mais il y a aussi des décisions qui sont prises pour améliorer l'arbitrage, pour le rendre plus objectif et non pas aussi subjectif que maintenant en réduisant le temps de blocage des lampes. Il y a donc

deux buts poursuivis : premièrement, amélioration de l'arme et deuxièmement, arbitrage plus objectif avec moins de contestations. Il est bien évident qu'il est désagréable d'avoir des contestations comme nous en avons actuellement. Il est désagréable de voir un pays qui perd un titre parce qu'il y a une erreur de la part de l'arbitre, une erreur qui est incompréhensible quelques fois et qui peut nous paraître anormale, et ce n'est pas possible que l'on continue comme cela parce que c'est très mal perçu par le public, les télévisions. Notre sport a changé. Maintenant, nous voulons être reconnus dans le monde entier. Nous voulons également que les télévisions nous diffusent. Auparavant, nous étions un petit sport confidentiel, ça n'est plus le cas. A partir du moment où on est ouvert au grand public, nous ne pouvons plus nous permettre les erreurs que nous avons commises autrefois. Je crois qu'il faut avoir plus de rigueur et utiliser les moyens modernes pour avoir un arbitrage plus objectif. Monsieur Van Dugteren a la parole.

**George Van Dugteren (RSA) :** Monsieur Le Président, j'ai un petit commentaire à faire. Je pense que nous ne devons plus songer à la bavette au fleuret, car si elle devient surface valable, elle augmenterait le risque de blessure. La nuque est une partie très vulnérable du corps, point dangereux en cas d'accidents, et je pense que nous devons y réfléchir avant de prendre une décision.

### **Applaudissements**

**René Roch (MH) :** Monsieur Bleyer.

**Alejandro Bleyer (BOL) :** La Fédération bolivienne d'escrime est d'accord pour améliorer les changements au fleuret, mais un grand problème qu'ont les pays, c'est que vous voulez changer quatre machines. Chaque année, la Fédération Internationale d'Escrime change tout le temps, change ceci, cela. On pourrait changer suffisamment avec cet argent pour pouvoir être à jour. On a changé la façon de faire de l'escrime, mais on n'a pas changé les équipes. Je sais que l'escrime est un sport spectaculaire, mais si on veut faire du spectacle, il faut le faire lentement parce que sinon le public ne comprendra pas ce qu'est l'escrime. Merci.

**René Roch (MH) :** Monsieur Plasterie.

**Serge Plasterie (FRA) :** Monsieur le Président, messieurs les membres du Comité Exécutif, la première chose, la France préférerait que l'on voit ces dispositions non pas de façon globale, mais de façon séparée parce que bien évidemment, la France ainsi que beaucoup de pays, est pour la modernité et pour l'avance de notre sport dans la mondialisation, mais pas à n'importe quel prix non plus. C'est la raison pour laquelle différentes propositions sont effectivement très valables et c'est pour l'avance de l'escrime qu'elles ont été faites et la France est d'accord avec, mais pas pour toutes ces propositions. C'est la raison pour laquelle nous désirons de ne pas voter de manière globale, mais plutôt séparée. Pour être plus précis, la France au niveau du temps de blocage, n'est pas pour les 200 millisecondes qui ont été effectuées, mais plutôt 300 millisecondes. Différents tests ont été faits beaucoup plus dans le temps, beaucoup plus élaborés à l'INSEP dans différents centres de formation, et les 300 millisecondes qui sont déjà une grande avancée, puisque ça fait pratiquement 50 % de plus qu'à l'heure actuelle, sont acceptables dans le sens où techniquement, si vous voulez, la parade-riposte peut être faite avant la remise, en même temps que la remise, voire même un tout petit peu après la remise. C'est la première chose.

La seconde chose, au niveau de la passe-avant car les différentes photos que nous avons vues à l'heure actuelle à l'écran étaient faites très souvent par des tireurs qui faisaient des passes-avant, nous sommes entièrement d'accord éventuellement pour supprimer la passe-avant au fleuret. Effectivement, ça développerait le côté spectaculaire de ne plus voir de courses sur les pistes, pourquoi pas, il n'y a pas de problème. Le gros problème consiste à

l'annulation de la lampe blanche, la lampe non valable. Pour nous, c'est une question de tradition. La lampe blanche fait partie intégrante du maniement du fleuret, de l'étude du fleuret, donc nous sommes contre le fait d'annuler la lampe blanche.

Sur la disposition au niveau des fautes, supprimer les fautes des épaules, il n'y a aucun problème bien évidemment, ça simplifie le règlement, nous sommes entièrement pour. Concernant le temps de rupture, alors là il y a différentes expériences que nous avons faites. Il est bien évident que sur le fond, nous sommes d'accord sur la proposition de la Commission spéciale, mais par contre, nous avons fait des tests avec des ruptures plus longues. Qu'est-ce qui s'est passé ? Nos entraîneurs nous ont dit tout simplement « et bien nous allons faire faire de la musculation à nos tireurs, nous ferons faire beaucoup de musculation, et avec le fouetté du coup, l'impact, même s'il est long, s'allumera ». Et par contre là, ça deviendra dangereux parce que nous aurons des accidents. Les gens vont faire beaucoup de musculation et donneront un coup très dur et ça finira par allumer, parce que la force fera que ça s'allumera. Donc si vous voulez, dans le fond nous sommes d'accord, mais dans la forme, nous ne sommes pas d'accord parce que c'est dangereux pour les tireurs.

En ce qui concerne la flèche, c'est comme au sabre. La flèche fait partie intégrante de l'escrime. Maintenant si pour des raisons médiatiques et si pour des raisons de promotion, si vous désirez absolument supprimer la flèche, sachez quand même que la flèche, quand elle est bien exécutée, est superbe, elle fait éclat sur les écrans de télévision. Maintenant, si vous la supprimez autant qu'au sabre, pourquoi pas.

Nos entraîneurs au niveau de la bavette ne sont pas forcément pour non plus parce qu'elle faisait partie intégrante des parties non valables. Maintenant les bavettes sont de plus en plus longues, alors effectivement, nos entraîneurs disent qu'il y a très peu de surface valable entre la bavette et l'épaule. Pour la rendre valable, en effet, nous ne sommes pas forcément contre. Les deux gros points sur lesquels les français ne sont pas pour : c'est le petit 1, l'annulation de la lampe blanche et petit 2, le temps de réaction, de l'augmenter de 200 millisecondes à 300 millisecondes, ce qui permet comme je dirais, le respect de la mentalité du fleuret. Merci Monsieur le Président.

**René Roch (MH) :** Le Mexique demande la parole.

**José Antonio Cisneros (MEX) :** Je reviens à ce qu'a mentionné le représentant de l'escrime de Bolivie. Chaque changement d'appareils et chaque changement du système électrique des appareils représentent à peu près 50 à 100 dollars par appareil pour changer les micro-processeurs, comme quoi l'unique gagnant est le fabricant de ces appareils. Si un pays riche possède 1000 appareils ou 2000 appareils, il faut multiplier par cette quantité. C'est pourquoi dans mon pays, on a réalisé et on a fabriqué des appareils pas chers sur lesquels on a fixé des prix qu'on a tenté de réduire sans envergure, pour être à jour avec ces changements effectués chaque année. De toute manière si j'ai 50 dollars pour changer chaque appareil pour payer le fabricant, je dois lui payer 5 dollars. Je suis en train de parler de 500 sur 1000 appareils parce que c'est une quantité d'argent que mon pays ne possède pas suffisamment et ça coûte cher. D'autre part, si c'est possible de changer tout ce qui est changeable, ou tout ce qui peut amener au changement de la partie électrique, comme on nous a montré hier pour la partie mécanique, je ne suis pas très d'accord avec le fait que tout doit être revu dans un livre, en un mot, nous voulons nous moderniser, nous voulons que ce soit spectaculaire, nous voulons que ce soit attractif pour la télévision, chose qu'ils ont fait les 10 dernières années. Mais d'autre part, nous devons rédiger un livre, je crois qu'il serait mieux qu'on définisse tout ce qui se prétend et le faire d'une manière ordinaire et aussi demander s'il y a des comptes chers et séparés et associés pour tout ça.

**Ioan Pop :** De toute façon, selon mes informations, le changement de micro processeur et le changement de programme dans un micro processeur coûtent plutôt aux alentours des 20



dollars et non pas entre 50 et 100. Je respecte la position de la France en ce qui concerne le temps de blocage. Si vous avez fait des expériences pour ça, je ne peux pas contester, mais en ce qui concerne le temps de contact, ce n'est pas selon les règles de la physique du tout, que si on tape fort, on reste plus longtemps en contact avec la lame. Ce n'est pas vrai. On tape fort, mais le temps de contact entre la pointe et la veste est plus court. Donc c'est exactement l'inverse.

**René Roch (MH)** : Monsieur Scarso a la parole.

**Giorgio Scarso (ITA)** : J'aimerais lire un document que nous avons préparé après avoir étudié toutes les conséquences possibles si on fait cette modification. Les fédérations nationales sont appelées pour faire des modifications au fleuret et au sabre. La Fédération Internationale d'Escrime s'est mise en collaboration avec les maîtres d'armes et les entraîneurs pour analyser ces problèmes. Il faut aussi prendre en compte la méthodologie de l'entraînement. On a trouvé une proposition alternative acceptée par la Commission spéciale. Le travail de la commission ne mentionne pas les points négatifs de ces travaux. Selon notre avis général, la FIE devrait maintenir séparément l'identité de chaque arme, faciliter et rendre plus objective la prestation des arbitres et améliorer la compréhension et le spectacle de l'escrime. Mais nous croyons que cette proposition va nous éloigner de tout cela en causant un préjudice irréversible. L'escrime comme elle est aujourd'hui se distingue énormément de ce qu'elle était auparavant. Comme tous les autres sports, elle a eu aussi un grand développement. Enlever les coups de fouet enlèverait le côté spectaculaire de l'escrime d'autant plus qu'avec le matériel actuel, on ne peut plus se blesser. Toutes les actions de l'escrime la rendent belle parce qu'elles sont différentes.

**Nous n'avons qu'une partie du discours de M. Scarso car les interprètes ne pouvaient pas le suivre compte tenu de son débit rapide.**

**René Roch (MH)** : Monsieur, vous avez encore une minute mais c'est tout.

**Nathalie Rodriguez** : Et je demanderai aux prochains intervenants de bien vouloir parler un peu plus lentement de manière à ce que les interprètes aient le temps de traduire.

**René Roch (MH)** : Nous rappelons que ce n'est pas la quantité de parole qui compte, c'est la qualité.

**Stacey Johnson (USA)** : Je promets d'être brève. Premièrement, nous voulons juste exprimer que philosophiquement, nous soutenons les tests et les essais pour accroître l'amélioration du sport. Secondement, nous serions d'accord avec le temps de réaction de 300 millisecondes. Nous pensons que c'est une très bonne suggestion, mais nous sommes inquiets en ce moment, et peut-être que cela aiderait le groupe à englober les changements, puisque nous sommes inquiets pour ces juniors. Ces nouvelles suggestions pourraient servir à faciliter la transition entre les juniors et les seniors. Mais je me demande si on pourrait appliquer plutôt cette décision aux compétitions des cadets. Ce sera un peu plus difficile de désigner les compétitions cadets pour ces tests. Mais ce serait là que les gens se sentiraient plus à l'aise en faisant ces tests. Nous proposons de prendre en considération ces tests au niveau des cadets ce qui mettrait tout le monde plus à l'aise avec cela.

**Benny Wendt (AUT)** : Je vous remercie beaucoup d'avoir pensé à ce qu'on peut faire avec l'escrime et comment cela se développe. En général, je pense pouvoir dire que je suis celui qui a dû rester le plus longtemps actif. Officiellement, je suis encore jusqu'à la fin de l'année tireur au fleuret, et je vais finir ma carrière à la fin de l'année, mais cela n'est pas important. Le plus important, c'est que ça avance dans un bon développement et dans un juste chemin et aujourd'hui nous avons vu de belles images, qui veulent dire que le fleuret ne s'est pas bien développé et ce n'est pas vraiment très transparent. Pour le public c'est parfois

spectaculaire, mais cela n'a pas de sens parce qu'on ne voit pas clairement comment les actions se passent. Cela ne nous transporte pas vraiment et le problème en général est le meneur. Je ne pense pas que ce soit un problème de blocage, mais de surface valable. A mon avis, nous devrions le garder tel qu'il est maintenant. Quel serait le sens si on coupait le temps de blocage ? Nous voulons bien garder le niveau du fleuret que nous pouvons dire « ok », la parade-riposte doit se conserver et non pas celui qui tire en premier parce que sinon on va dans le sens du sabre et nous ne voulons pas. Les trois armes différentes devraient rester. On a pu voir qu'au sabre, il y a eu un bon développement et ça ne veut pas dire qu'on a fait une marche arrière.

**René Roch (MH) :** Personne ne demande plus la parole ? Si, monsieur Dieffenbach.

**Wolf Dieffenbach prend la parole pour contester le bien-fondé de l'essai envisagé, puis Peter Jacobs s'interroge sur le résultat qui sera obtenu. Enfin Steve Higginson considère qu'il est bon d'effectuer ces tests. Pierre Abric propose de limiter ces tests à quelques tournois.**

**Ioan Pop :** En ce qui concerne le temps de blocage, nous l'avons défini à 200 millisecondes au fleuret et 120 millisecondes au sabre.

**René Roch (MH) :** Qui est d'accord pour qu'on essaie ces temps de blocage qui ont été testés par la commission ? Qui est contre ? On a déjà discuté Monsieur Di Blasi, vous avez pris la parole très longuement, on ne peut prendre la parole qu'une seule fois, vous le savez pertinemment. Bon, prenez la parole, mais 3 minutes maximum.

**Antonio Di Blasi considère qu'il faut former des arbitres et demande le vote secret.**

**René Roch (MH) :** Bien, mesdames, messieurs, on nous demande le vote secret, nous le ferons. En ce qui concerne les modifications, nous sommes bien obligés d'envisager modification par modification, ceux qui ne seront pas d'accord diront non. Et si nous n'arrivons à rien, nous dirons que nous ne sommes pas d'accord sur le fleuret, mais nous ne sommes pas d'accord pour modifier quoi que ce soit. Ça sera notre décision, ça me paraîtra un peu contradictoire. Je pense donc que nous reverrons cela après le repas. Nous allons déjeuner et nous ferons le vote après le repas. Merci.

## **Déjeuner**

## 6. Attribution du Challenge Chevalier Feyerick

---

**René Roch (MH)** : Avant de procéder aux votes de tout à l'heure, je voudrais dire que la Commission des Honneurs s'est réunie et a décidé d'attribuer le challenge Feyerick au Danemark.

### Applaudissements

**René Roch (MH)** : Ce challenge Feyerick est attribué au Danemark pour l'attitude sportive et chevaleresque qu'ils ont eu lors des Championnats du monde de Lisbonne où ils ont accepté de tirer contre une équipe qui était retardée et en principe disqualifiée. Cela nous a changé de l'attitude de certaines fédérations à Cuba et nous les remercions de cet esprit chevaleresque.

### Applaudissements

## 7. Nomination des membres d'Honneur

---

**René Roch (MH)** : La Commission des Honneurs a décidé de nommer membre d'Honneur, Monsieur Laszlo Nedeczski de la Hongrie.

### Applaudissements

**René Roch (MH)** : Cette décision a été prise compte tenu de l'activité très importante qu'a eu monsieur Nedeczski dans notre sport, où il a toujours organisé des compétitions d'une façon exceptionnelle et c'est un modèle pour tous les organisateurs.

**Laszlo Nedeczski (HUN)** : Monsieur le Président, mes chers amis, je vous remercie du titre de membre d'Honneur. Je suis très heureux que vous ayez accepté mon travail, ce que j'ai fait pendant 70 ans dans la vie internationale d'escrime. Je désire dire quelques paroles encore ce soir. Je vous remercie pour tout mon cher Président, mes chers amis.

### Applaudissements

## Vote concernant les propositions relatives au fleuret et au sabre

---

**Nathalie Rodriguez** : Nous allons maintenant passer aux votes sur les propositions concernant le fleuret et le sabre. Vous allez donc recevoir un bulletin de vote qui concerne toutes les propositions. S'il y a quelque chose que vous ne comprenez pas, n'hésitez pas à nous poser des questions. Je vais appeler les pays 4 par 4 pour que nous gagnions un peu de temps. Nous avons l'Algérie qui vote aussi pour le Burkina Faso. L'Argentine qui vote aussi pour l'Uruguay, l'Algérie s'il vous plaît. L'Arménie et Aruba. Aruba n'est pas là. L'Australie qui vote aussi pour la Nouvelle-Zélande, l'Autriche, Azerbaïdjan, Belarus, la Bolivie, l'Algérie qui vote pour le Burkina Faso, la Bulgarie, le Canada, la Chine qui vote aussi pour Hong Kong, la Croatie, Cuba qui vote aussi pour le Brésil, la République Tchèque, le Danemark qui vote aussi pour l'Estonie. Comme le Koweït ne va pas tarder à partir, j'appelle le Koweït avant les autres. Le Koweït qui vote aussi pour les Philippines, l'Equateur qui vote aussi pour la République Dominicaine, l'Egypte qui vote aussi pour la République de Saint-Marin, El Salvador, l'Espagne, la Finlande, La France qui vote aussi pour Monaco, La Grande-Bretagne et la Géorgie, l'Allemagne, la Grèce qui vote aussi pour Chypre, le Guatemala et la Hongrie. L'Irlande, l'Irak, l'Islande et Israël. L'Italie qui vote aussi pour le Pérou, la Jordanie qui vote aussi pour la Palestine, la Corée qui vote aussi pour la Malaisie, Moldova, le Mexique, Malte qui vote aussi pour l'Inde, les Pays-Bas, le Japon qui vote aussi pour le Vietnam, le Panama qui représente aussi la Colombie, le Paraguay, la Pologne, le Portugal qui vote aussi pour la Belgique, Porto Rico, Porto Rico n'est pas là. Le Qatar qui vote aussi pour le Mali, la Roumanie qui vote aussi pour la Serbie et Monténégro, l'Afrique du Sud, la Russie, le Sénégal qui vote aussi pour la Guinée, la Suisse, la Slovaquie, la Suède qui vote aussi pour la Norvège, la Thaïlande, Taipei qui vote aussi pour Singapour, la Tunisie, la Turquie, l'Ukraine, les USA. Est-ce que tous les pays ont été appelés ? Max Geuter pour l'Indonésie et René Roch pour Macao. Rafaela Gonzalez pour le Costa Rica. Est-ce que tous les pays ont été appelés ? Merci de bien vouloir mettre les bulletins dans les urnes qui sont devant s'il vous plaît.

**René Roch (MH)** : Bien, je pense qu'il nous faut des scrutateurs, on pourrait prendre monsieur Mangiarroti s'il veut, Jean-Claude Blondeau, monsieur Illueca puisqu'il est là aussi, et puis aussi monsieur Sam Chervis.

**Nathalie Rodriguez** : Les personnes qui n'ont pas fini de mettre leur bulletin sont priées de bien vouloir se rapprocher s'il vous plaît, nous allons terminer le vote.

## 8. Attribution des Championnats du Monde

---

### Présentation de Leipzig.

Cher Président, mesdames et messieurs, je suis très heureux de vous accueillir à nouveau au centre du Congrès, merci beaucoup d'être venu. Merci de nous avoir donné l'opportunité d'être ici aujourd'hui et de vous présenter l'application de la ville de Leipzig pour accueillir les Championnats du monde d'escrime en 2005. Nous avons travaillé dur pour rassembler les propositions qu'exige la FIE. C'est dans notre aspiration de voir la famille de l'escrime venir ensemble à Leipzig. Une ville chaleureuse pour le sport en général. Nous sommes sûrs que vous allez avoir une bonne expérience aux Championnats du monde, qui est symbolisée par un grand sport à travers l'amitié, d'excellentes conditions pour le sport féminin et masculin, et tout ce que peut attendre un Championnat du monde. Leipzig, comme vous l'avez vu, a une histoire de presque mille ans. Son université est l'une des plus vieilles d'Allemagne, fondée en 1409. Aujourd'hui, une des plus modernes installations. Leipzig est aussi une ville de culture, de tels grands noms comme Jean-Sébastien Bach, le fameux orchestre Gewandhaus, le centre Thomas square, etc. Mais dans une histoire plus récente, Leipzig est principalement connue pour être le berceau de la révolution pacifique en 1989, ce qui a changé le monde dramatique en un meilleur. Les athlètes de Saxe ont plus de 500 médailles olympiques incluant 300 médailles d'or. A Leipzig, de nombreuses associations sportives, des clubs et des équipes ont été fondés. Leipzig abrite 1.5 million de personnes et c'est une des régions les plus dynamiques d'Europe. Ce qui signifie la continuité avec réussite de l'escrime à Leipzig et à Saxe, qui a déjà commencé au 14<sup>ème</sup> siècle. Un grand nombre d'athlètes qui ont réussi viennent de Leipzig, comme par exemple Jorg Friedler ou Katia Vester. La ville de Leipzig fera tout pour fournir d'excellentes conditions sportives pour les Championnats du monde en 2005. Leipzig fournit des conditions optimales pour tous les environs pour les Championnats du monde, les logements, les restaurants afin de créer un programme social attractif et culturel. Maintenant, nous sommes enchantés d'inviter la famille internationale d'escrime à venir à Leipzig. Leipzig attend avec impatience d'accueillir les Championnats du monde 2005. Veuillez s'il vous plaît nous donner vos voix. Merci beaucoup.

### Applaudissements

### *(Séquence vidéo)*

L'escrime, c'est de l'action et du mouvement. Je me rappelle encore de 1993 à Essen. Ce furent mes premiers Championnats du monde que j'ai regardé dans ma vie et ce fût une expérience fantastique pour moi. J'ai toujours espéré que les Championnats du monde d'escrime reviendraient un jour en Allemagne. Depuis la réunification de l'Allemagne, je travaille entièrement à Leipzig. J'ai beaucoup appris pendant ces 10 ans. J'en ai appris sur ce que les gens rêveraient d'avoir. J'en ai appris sur l'énergie des gens de voir réaliser leurs rêves et de pouvoir atteindre leurs buts. Les gens sont très enthousiastes. Ce même fait se voit pour nos 25'000 tireurs en Allemagne. Chacun est enthousiaste chaque week-end pour les compétitions. Les clubs d'escrime allemands accueillent plusieurs coupe du monde de la FIE par année. C'est à vous de nous juger et j'espère qu'en tant que votre hôte, vous aurez toujours un accueil chaleureux en Allemagne. J'espère que vous avez toujours été satisfaits par lesdites organisations faites en Allemagne. J'ai été très impressionné par le centre sportif à Leipzig, non pas seulement par l'université de l'éducation physique, mais par toutes les installations qui ont été créées. Leipzig possède l'un des centres les plus modernes en Europe, prêt pour les représentations modernes de nos sports, prêts pour les meilleurs médias, prêts pour beaucoup d'émotions. Voici notre vision, une vision d'un excellent

Championnat du Monde 2005 dans l'Arène de Leipzig. C'est un plaisir pour moi de parler aux escrimeurs et d'inviter tout les athlètes du monde entier. Merci pour ces Championnats du Monde. Bienvenue à Leipzig 2005.

## **Applaudissements**

### **Présentation de Turin**

Monsieur le Président de la Fédération Internationale d'Escrime, Mesdames et Messieurs du Comité Exécutif, Mesdames et Messieurs Membres d'Honneur de la FIE, Mesdames et Messieurs les Présidents et Chefs des délégations de tous les pays, chers amis, à moi l'honneur de vous présenter notre candidature de Turin. Dans les dix minutes à disposition, le comité promoteur de la candidature de la ville de Turin vous présentera une vidéo sur la ville et quelques images des installations qui sont en cours de renouvellement ou de construction et qui seront utilisées pour organiser soit l'épreuve olympique, soit les compétitions d'escrime.

### **Séquence Vidéo**

Merci. Cette vidéo de présentation, vous pourrez la revoir en utilisant le disque compact qui est à l'intérieur de la brochure qui a été préparée pour notre candidature de 2005, avec un adhésif improvisé pour 2006.

## **Applaudissements**

Ce que vous voyez au-dessus de mes épaules, c'est un plan de location de quelques installations sportives de Turin à partir de 2005. « **Torinos positioni** » sera le siège des poules d'éliminatoire avec une possibilité d'accueil de 8000 spectateurs autour des 20 pistes de compétition et 8 pistes de réchauffage. Les finales se dérouleront au **Palasuavela** entièrement restauré par l'architecte **Gaia Olimpi**, à condition de recevoir 10'000 spectateurs. Les journalistes auront à disposition deux villages pour la presse avec 900 places et un centre pour la transmission radio et télé avec 400 studios. Pour terminer, la ville a assuré la disponibilité du village olympique de Turin avec 2500 places pour athlètes, maîtres et accompagnateurs, à proximité des lieux des compétitions.

Je vous rappelle encore les atouts de notre candidature, que nous vous avons plusieurs fois illustrés pendant ces trois dernières années. Turin organisera en février 2006 les Jeux Olympiques d'Hiver. Cet événement permettra de retenir l'attention des médias internationaux et de disposer des installations de très hauts niveaux, comme on vous l'a fait voir tout à l'heure. On a voulu réunir aux compétitions absolues, les Championnats d'escrime handicapés pour la première fois ensembles dans la même ville avec le désir de commencer un cycle en faveur d'athlètes moins heureux autant dignes. Turin compte faire le possible pour permettre la participation du nombre de délégations jamais eu jusqu'à présent. L'objectif est d'accueillir 100 pays, et pour faciliter ce résultat, nous sommes prêts à tout faire, les pays auront la nécessité d'une aide concrète. Ceci est notre bonne motivation sans considérer la grande offre de Turin aux visiteurs, aux intérêts les plus divers. De la musique aux musées, aux visites guidées, aux spécialités gastronomiques régionales avec très peu de comparaison. Vous êtes convoqués au Congrès pour choisir le siège des Championnats du monde absolus pour 2005 et 2006 et on vous a proposé un choix de haut niveau. Rarement enregistré dans le passé, la démonstration de la vitalité de notre sport et de l'intérêt qui est en train de se diriger vers une discipline qui a normalement moins d'audience. Les nations telles que la Russie, l'Italie et l'Allemagne qui ont une grande

tradition dans l'escrime, vous ont proposé pour 2005-2006, Saint-Pétersbourg. Turin et Leipzig, tous de prestigieux sièges de compétitions mondiales.

En ces derniers jours de novembre, on a assisté à un événement qui doit être considéré comme exceptionnel. On doit témoigner aux amis russes, l'initiative d'avoir créé les bases pour une large entente qui vous permet de ne pas devoir effectuer un choix qui pourrait pénaliser un pays. La Fédération russe a communiqué à la Fédération Internationale l'intention de décaler la candidature de Saint-Pétersbourg en 2007. Bien consciente de la possibilité de se retrouver en concurrence avec quelques pays qui pourraient présenter leur candidature pour la même année. La Fédération italienne et la ville et la province de Turin, ici représentée par l'adjoint au Maire Renato Montagone et la Vice présidente de la province de Turin, Silvana Cosato, sensible à la proclamée possibilité de Leipzig d'organiser les Championnats du monde au-delà de 2005, a voulu également donner un signe de sportivité en acceptant de présenter sa candidature pour l'année 2006, consciente de sa part de la difficulté d'obtenir les mêmes sponsorisations après les Jeux Olympiques.

Nous pensons que dans un moment mondial tel que le présent, où chaque jour on a une démonstration d'incompréhension et d'intolérance réciproque, ces modestes signes d'une commune volonté de surmonter le régionalisme et les intérêts particuliers, puissent représenter par tous un exemple et souligner encore une fois que le sport de l'escrime est capable de diriger positivement le saint esprit d'élimination habituelle sur les pistes.

Je remercie tous les membres du Comité, le Président de la Fédération italienne qui a été le principal supporter de notre candidature et tous les dirigeants de la Fédération italienne, les amis sportifs dans le monde entier, qui dans ces trois dernières années ont travaillé dans le but de porter à Turin les Championnats du monde, et que tous ensemble nous serons capables d'organiser à notre fois une édition inoubliable des compétitions mondiales en 2006, en état de redonner à l'escrime le rôle qu'elle mérite dans le sport et une élégance dans le temps.

Monsieur le Président de la Fédération Internationale, Mesdames et Messieurs du Comité Exécutif, Mesdames et Messieurs membres d'Honneur de la Fédération, Mesdames et Messieurs les Présidents et Chefs de délégations de tous pays, et chers Amis, je vous remercie de votre attention.

#### **Applaudissements**

**René Roch (MH) :** Mesdames, messieurs, chers amis, nous venons d'assister à une excellente présentation des deux concurrents. Je pense que nous sommes sûrs d'avoir d'excellents championnats que ce soit à Leipzig ou à Turin. Je remercie ceux qui ont préparé cette présentation, je les félicite, je félicite toute leur équipe et je peux vous dévoiler maintenant le secret qui n'en ai plus un, c'est que Leipzig organisera les Championnats du monde en 2005 et Turin organisera les Championnats du monde en 2006.

#### **Applaudissements**

**René Roch (MH) :** Je remercie les deux villes d'avoir pu se mettre d'accord parce que nous aurions autrement perdu un excellent organisateur. Merci à tous, merci pour l'attention que vous avez portée et je crois que nous nous réunirons en 2005 à Leipzig où nous aurons des Championnats du monde exceptionnels. Merci beaucoup.

#### **Applaudissements**

**René Roch (MH) :** Bien, nous avons également l'attribution des Championnats du monde juniors et cadets 2005 et 2006. Pour les Championnats du monde juniors/cadets 2005, nous

avons un candidat qui est l'Autriche, à Linz et je crois que ce sont d'excellentes installations. De toute manière nous n'avons qu'un seul candidat donc je crois que nous pouvons donner les Championnats juniors et cadets à Linz pour l'année 2005.

### **Applaudissements**

**René Roch (MH)** : Pour l'année 2006, nous n'avons pas de propositions. Nous espérons en avoir avant la clôture du Congrès ou de l'Assemblée générale. Les Championnats du monde vétérans pour 2004 se déroulent à Krems et en 2005 nous avons comme candidats Tampa. Je pense que ce sont deux bons candidats, Tampa nous connaissons déjà. Krems et Tampa, ça me paraît excellent pour les Championnats du monde vétérans pour 2004 et 2005. Vous êtes d'accord ?

### **Applaudissements**



## 9. Décisions urgentes

---

**René Roch (MH) :** Nous avons par ailleurs les décisions urgentes. Les qualifications de zones. Nous avons reçu de la part de chaque zone des propositions. En ce qui concerne la zone européenne, nous avons décidé au Comité Exécutif de faire l'épreuve qualificative avec les 6 épreuves en même temps et dans ce cas, Gand s'est portée candidate. D'ailleurs Gand nous avait écrit auparavant et avait été déjà choisi par la Confédération Européenne. Les Championnats se dérouleront au cours du mois d'avril prochain, nous vous donnerons la date exacte ultérieurement. Ceci c'est pour la zone européenne. Pour la zone asiatique, les championnats de qualification se dérouleront aux Philippines pendant les Championnats asiatiques d'escrime. Ca a été décidé lors de la réunion du Congrès de la Confédération asiatique en Thaïlande. En ce qui concerne l'Amérique : il a été décidé que les Championnats se dérouleraient une partie en Bolivie et une partie au Mexique. Est-ce que c'est toujours d'accord pour la Bolivie et le Mexique ? Monsieur Illueca, est-ce que vous pouvez nous donner quelques renseignements à ce sujet.

**Anibal Illueca (PAN) :** Monsieur le Président, jusqu'à ce moment l'accord est le même, mais la semaine prochaine on vous dira s'il y a des changements ou si cela reste de cette façon. Merci.

**René Roch (MH) :** Très bien, je pensais qu'il y aurait peut-être des modifications. Pour ce qui concerne la zone Afrique, nous n'avons pas de problèmes, ça se déroule aux Championnats d'Afrique en Tunisie au mois d'avril, et monsieur Zouari peut nous le confirmer d'ailleurs dès maintenant. J'en profite d'ailleurs pour remercier monsieur Zouari car c'est lui qui nous a fourni tous les stylos billes que vous avez actuellement. C'est lui qui a fait faire des stylos billes au nom de la Fédération Internationale et nous devons l'en remercier.

### Applaudissements

**René Roch (MH) :** L'année prochaine, puisque les équipes de sabre féminin et de fleuret féminin ne sont pas aux Jeux Olympiques, nous devons organiser des Championnats du monde de sabre féminin et de fleuret féminin. Nous avons demandé à la Fédération d'escrime des Etats-Unis d'organiser ces championnats, elle nous a répondu affirmativement et donc les Championnats du monde de sabre féminin et de fleuret féminin se dérouleront les 12-13 et 14 juin 2004 à New York, en même temps que le tournoi de New York, ce qui ne provoquera pas de frais supplémentaires. Tout le monde est d'accord ?

### Applaudissements

**Carl Borack (USA) :** C'est en juin pour les Championnats du monde, en même temps que la Coupe du monde. Vous avez dit septembre.

**René Roch (MH) :** En juin oui, c'est ce que j'ai dit.

**Nathalie Rodriguez :** Il a été précisé après les tournois de New York en juin. C'est peut-être un problème de traduction.

## 10. Candidatures pour les Congrès 2004 et 2005

---

**René Roch (MH) :** Nous n'avons pas d'autres décisions urgentes à relater. Alors nous arrivons au point 7 de notre ordre du jour et en particulier, pour les candidatures pour les Congrès 2004 et 2005. Pour 2004, je pense que c'est un congrès électif et il est d'usage qu'il se déroule à Paris, je pense que ce sera à Paris au milieu du mois de décembre. Nous vous donnerons de plus amples précisions, le Comité Exécutif prendra une décision très rapidement au début de l'année. En ce qui concerne le Congrès 2005, nous avons la proposition de la Fédération du Qatar qui nous propose d'organiser le Congrès 2005 dans des conditions exceptionnelles. Vous avez d'ailleurs les documents par devers vous. Je pense que vous êtes d'accord pour que nous allions tous au Qatar en 2005 pour ce congrès qui sera important. C'est un des plus importants congrès qui débute l'année olympique. Je crois que ce sera en octobre 2005. Vous êtes tous d'accord pour le Qatar ? Alors c'est voté.

### ***Applaudissements***

**René Roch (MH) :** A l'ordre du jour vous avez les Jeux Olympiques d'Athènes et la présentation a été faite ce matin. Alors je pense que maintenant il faut donner le résultat de notre vote concernant les **propositions du fleuret et du sabre**.

## Résultats du vote sur les propositions concernant le fleuret et le sabre

---

- Accord sur la réduction du temps de blocage : 56 voix pour, 28 voix contre.  
Le temps de blocage à 200 millisecondes : 19 voix, à 300 millisecondes : 32 voix. Donc nous prendrons le temps de blocage à 300 millisecondes pour le fleuret.
- Augmentation du temps de contact au fleuret : 48 sont pour, 33 sont contre, donc nous augmenterons le temps de contact au fleuret à 15 millisecondes.
- Adoption de la pointe Mangiarotti : 49 voix pour, 39 contre. Nous adoptons donc la pointe Mangiarotti.
- La flèche maximale de la courbe de la lame diminuée à 1 cm : 57 voix pour, 27 voix contre. Donc nous sommes d'accord pour la flèche 1 cm.
- Augmentation de la pression sur la pointe d'arrêt à 750 gr : 43 voix pour, 37 contre, nous augmentons la pression de la pointe à 750 gr.
- Suppression de la flèche au fleuret : 59 voix contre et 18 pour, donc nous ne supprimons pas la flèche au fleuret.
- Suppression de l'inversion des épaules au fleuret en tant que faute : 51 voix sont pour, 30 contre, donc nous supprimons l'inversion des épaules en tant que faute.
- L'utilisation d'un masque de sabre au fleuret : 65 contre, 18 pour, donc bien évidemment, nous ne changeons pas.
- Rendre la bavette du masque surface valable, 56 sont contre, 29 sont pour, donc nous ne modifions ni le masque, ni la bavette.
- Suppression de l'enregistrement des touches non valables, suppression de la lampe blanche : 38 sont pour, 44 sont contre, donc nous ne supprimons pas l'enregistrement des touches non valables, nous gardons cette fameuse lampe blanche qui nous donne un peu plus d'éclairage lors de nos compétitions.

Bien, au sabre, 51 voix sont pour la réduction du temps de blocage telle qu'elle a été proposée, donc c'est une majorité contre 33 et le temps de blocage des lampes à 120 millisecondes : 50 pour et 32 contre. Donc au sabre, le temps de blocage est adopté et il est à 120 millisecondes.

Je pense que tout ceci n'est applicable que l'année prochaine à partir du mois d'octobre et je pense, comme nous en étions convenu, pour les compétitions juniors. A moins que nous puissions d'ici là, faire une autre proposition lors de notre réunion de l'Assemblée générale à Plovdiv, en proposant certains tournois et les championnats du monde seulement. Nous allons voir si nous pouvons moduler pour ne pas mettre toutes les compétitions juniors en même temps. Voilà, je crois qu'il n'y a rien à ajouter, quelqu'un demande la parole ?

**Kovacic Sanjin (CRO)** : J'ai une question concernant l'élimination des candidats organisateurs pour le tournoi de qualification olympique pour la zone européenne. Je sais qu'il y a plusieurs candidats, est-ce que c'est vrai que c'est la Confédération Européenne qui propose Gand ? Parce que nous savons que Prague et Zagreb était aussi candidats.

**René Roch (MH)** : Le tournoi pour la zone européenne, puisqu'il y avait plusieurs candidats, le Comité Exécutif a choisi Gand, les 6 épreuves se dérouleront à Gand et nous fournirons des arbitres pour ce tournoi, il est évident que ça coûte moins cher de tout faire à un seul endroit que de le faire trois endroits différents, cela a été la position du Comité Exécutif.

**Kovacic Sanjin (CRO)** Mais ce ne serait pas possible de faire une annonce pour une candidature ?

**René Roch (MH)** : Non, maintenant c'est terminé, nous avons pris la décision, elle est définitive. Merci.

**Nathalie Rodriguez** : Il y a déjà eu une demande de candidature faite à tous les Présidents de Confédération.

## 11. Arbitres admis à la catégorie A

---

**Emmanuel Katsiadakis (GRE) :** Monsieur le Président, notre commission demande l'approbation du Congrès pour le passage à la catégorie A des arbitres suivants : monsieur Chu Shisheng (CHN) au fleuret, monsieur D'Aure Vega Jorge (CUB) au fleuret, monsieur Joergensen Norman (DEN) à l'épée, monsieur El Araby Tamer (EGY) au fleuret, monsieur Guenet Jean-Marc (FRA) au fleuret, monsieur Rousseau Gérard (FRA) au sabre, monsieur Siesto Marco (ITA) au fleuret et au sabre, monsieur Virgilio Lucio (ITA) au fleuret et au sabre, monsieur Kim Chang Gon (KOR) au fleuret et au sabre, monsieur Kliouchine Andrey (RUS) au fleuret et monsieur Golubytsky Sergei (UKR) au fleuret.

**Nathalie Rodriguez :** Est-ce que le Congrès est d'accord pour passer ces arbitres à la catégorie A ? Quelqu'un est contre ? Abstentions ? C'est voté à l'unanimité.

## 12. Modifications au Règlement selon le rapport de la Commission SEMI

---

**Peter Jacobs (GBR, MH) :** Mesdames, messieurs, dans le procès-verbal des réunions de la Commission Semi, il y a une quantité de modifications importantes de la partie « m », matériel et les documents attachés à la partie « m » de notre règlement, doivent être approuvés techniquement par le Congrès. J'ai parlé avec monsieur Baiocco, le président de la Commission, qui m'a confirmé qu'il n'y a rien à l'intérieur qui soit nouveau, il n'y a pas de problématique, c'est un travail de mettre à jour beaucoup de choses qui sont devenues incorrectes au cours du temps et de remplir quelques trous. Et dans ces conditions comme suivant nos statuts, les modifications de la partie « m » du règlement doivent également être approuvées par le Congrès, je demande votre approbation d'accepter toutes ces modifications pour les mettre à jour, mais le problème est de les approuver en bloc, sauf s'il y a quelqu'un qui veut poser des questions. Quelqu'un est contre l'approbation de mettre à jour les articles de la partie « m » du règlement, selon ce qu'a proposé la Commission Semi ? Personne, donc je peux dire que c'est approuvé. Je vous remercie.

**Wolf Dienffenbach (GER, MH) :** Ma seule demande est que tous les points apparaissent dans le relevé rapide de ce Congrès pour que ce soit évident pour tout le monde.

**Peter Jacobs (GBR, MH) :** Je vais demander à Nathalie de les mettre en attaché des décisions prises, en prenant toutes les modifications du rapport Semi et de les publier.

**René Roch (MH) :** Bien, je crois que monsieur Scarso veut faire une déclaration personnelle.

**Giorgio Scarso (ITA) :** Je respecte beaucoup votre personne et votre poste, mais je ne peux pas accepter que n'importe quelle personne qui croit pouvoir apporter des choses à l'escrime, soit traitée de démagogue. Je crois que nous travaillons tous en faveur de l'escrime. J'admire beaucoup votre travail, mais je crois que vous devez reconnaître le mérite de nous tous pour le travail qu'on effectue en faveur de l'escrime. Nous aimons ce sport et parfois, nous devons travailler avec des idées différentes en sa faveur.

**René Roch (MH) :** Cher monsieur, je suis tout à fait de votre avis, je crois que j'œuvre beaucoup pour l'escrime moi aussi et je dépense beaucoup d'énergie. Mais il ne me vient pas à l'idée de dire aux gens « attention ça va coûter très cher », alors que je sais pertinemment que ça ne coûte pas cher. Il est vrai que tout à l'heure, il a été dit des choses inadmissibles, on a fait croire qu'on devrait changer les appareils et même les armes des tireurs, alors que ce n'est pas vrai. Il n'y a rien à changer, c'est juste la carte dans l'appareil qu'il faut changer. Donc ne disons pas à tous ces pays « attention, vous ne vous rendez pas compte, ça va être terrible, c'est un tremblement de terre. » Ce n'est pas un tremblement de terre, la preuve, c'est qu'ils ont voté quand même d'une façon très convenable et je suis très content du vote que nous venons d'avoir. Il est correct et parfait. Et je regrette beaucoup que votre intervention ait été aussi longue, vous savez qu'en principe, les interventions sont de 3 minutes, nous vous avons laissé parler beaucoup plus longtemps, je crois qu'il ne faut pas non plus en abuser. On a des droits, on en use, on ne doit pas en abuser. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire.

Mesdames, Messieurs, puisqu'il n'y a plus de déclarations, le Congrès est terminé. J'en suis très heureux, je crois que c'est un Congrès qui a été extrêmement important, qui va apporter des modifications dans notre sport ultérieurement. J'espère que les modifications que nous

avons votées seront valables. Si elles ne sont pas valables, nous reviendrons en arrière. Il n'est pas question pour nous d'imposer des choses qui ne seraient pas favorables à notre sport. Merci à tous, je clos donc ce Congrès de Leipzig.

**Applaudissements**

## ANNEXES

